

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION ÉCONOMIQUE ET
BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2023-2025**

PREPARATION DU BUDGET DE L'ETAT 2023



TABLE DES MATIERES

I. LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES	III
II. LISTE DES ANNEXES	IV
III. LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	V
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : SITUATION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES.....	3
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL.....	4
II. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE NATIONALE RECENTE	5
II.1. ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE	5
II.2. SECTEURS SOCIAUX.....	7
II.3. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES 2023-2025	10
CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	13
I. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2021	14
I.1. MOBILISATION DES RESSOURCES BUDGETAIRES.....	14
I.2. EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES.....	19
I.3. EXECUTION DU CAS COVID-19	21
I.4. ÉQUILIBRE BUDGETAIRE ET FINANCEMENT.....	21
II. EXECUTION BUDGETAIRE A FIN AVRIL 2022	23
II.1. RESSOURCES DU BUDGET DE L'ÉTAT	24
II.2. DEPENSES DE L'ÉTAT	25
II.3. SOLDES BUDGETAIRES.....	26
III. LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE	27
III.1. RESSOURCES	27
III.2. DEPENSES.....	28
III.3. FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE	29
CHAPITRE III : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES. 31	
I. BREVE PRESENTATION DE LA SND-30	32
I.1. ORIENTATIONS FONDAMENTALES DE LA SND30.....	32
I.2. OBJECTIFS DE LA SND30.....	33
I.3. REFORMES STRUCTURANTES DE LA SND30.....	33
II. ACTIONS ENGAGEES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SND-30 ET DEFIS A RELEVER.....	34
II.1. ACTIONS ENGAGEES	34
II.2. DEFIS A RELEVER.....	37
IV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES GLOBALES ET SECTORIELLES	38
III.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES GLOBALES.....	38
III.2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES SECTORIELLES.....	38
CHAPITRE IV : PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2023 - 2025..	43
I. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE	44
I.1. RECETTES INTERNES NON PETROLIERES.....	44
I.2. LES DEPENSES.....	63
I.3. POLITIQUE DE FINANCEMENT.....	79

II. CADRAGE BUDGETAIRE 2023-2025.....	88
<i>II.1. RAPPELS DES HYPOTHESES MACROECONOMIQUES</i>	<i>88</i>
<i>II.2. PROJECTIONS DES RECETTES BUDGETAIRES.....</i>	<i>89</i>
<i>II.3. PROJECTIONS DES DEPENSES BUDGETAIRES 2023-2025</i>	<i>90</i>
<i>II.4. ÉVOLUTION DU DEFICIT BUDGETAIRE ET ANALYSE DU FINANCEMENT.....</i>	<i>92</i>
<i>II.5. CONTRAINTES ET RISQUES BUDGETAIRES 2023-2025.....</i>	<i>92</i>
III. DETERMINANTS DE LA DEPENSE POUR LE TRIENNAT 2023-2025.....	94
<i>III.1. TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE</i>	<i>94</i>
<i>III.2. AU NIVEAU SECTORIEL</i>	<i>94</i>
<i>III.3 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE</i>	<i>100</i>

I. Liste des tableaux et des graphiques

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de bénéficiaires du Projet Filets Sociaux de 2013 à 2022 par région.....	10
Tableau 2 : Tableau des indicateurs clés	12
Tableau 3 : Ressources du budget de l'Etat pour l'exercice 2021	15
Tableau 4 : Réalisations des recettes non fiscales	18
Tableau 5 : Ressources de trésorerie (En milliards)	19
Tableau 6: Exécution globale des dépenses de l'exercice 2021(en milliards)	19
Tableau 7: Exécution de la dette publique des exercices 2020 et 2021.....	20
Tableau 8 : Répartition en ressources et charges du CAS-COVID 2021	21
Tableau 9 : Synthèse de l'exécution budgétaire à fin décembre 2021 (en milliards)	22
Tableau 10 : Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards).....	23
Tableau 11 : Exécution des ressources budgétaires à fin avril 2022 (En milliards de FCFA)	24
Tableau 12 : Exécution des dépenses à fin mars 2019 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire).....	25
Tableau 13 : Soldes budgétaires (En milliards de FCFA)	26
Tableau 14 : Variation des ressources et des charges de la LFR 2022 par rapport à la LFI	30
Tableau 15 : Trajectoire des finances publiques 2021-2025	44
Tableau 16 : Contributions des recettes fiscales internes non pétrolières au budget de l'Etat en 2021.....	45
Tableau 17 : Rendement des impôts majeurs de la DGI (en milliards).....	46
Tableau 18 : Évaluation de la dépense fiscale au titre de l'exercice 2020	49
Tableau 19 : Projection des recettes internes non pétrolières sur la période 2023-2025.....	53
Tableau 20 : Évolution de la dépense fiscale.....	57
Tableau 21 : Échanges entre le CAMEROUN et les pays de la CEEAC (en Milliards de FCFA).....	57
Tableau 22 : Situation des recettes non fiscales en 2021 (en milliards de FCFA).....	60
Tableau 23 : Évolution des recettes non fiscales entre 2019 et 2021 et perspectives en 2022 (en milliards de FCFA) .	61
Tableau 24 : Répartition par secteur des nouveaux entrants de l'administration publique entre janvier et avril 2022...	64
Tableau 25 : Répartition des effectifs de l'administration publique par secteur en avril 2022	65
Tableau 26 : CDMT 2022-2024 de la Masse Salariale avant et après prise en compte des mesures.....	66
Tableau 27: Évolution des catégories dépenses courantes	67
Tableau 28 : Situation d'exécution des ressources internes du BIP entre 2015 et 2022	73
Tableau 29 : Situation des grands projets.....	73
Tableau 30 : Encours de la dette du secteur public	80
Tableau 31 : Encours de la dette extérieure.....	81
Tableau 32 : Encours de la dette intérieure	82
Tableau 33 : Montant des investissements sous forme de PPP	83
Tableau 34 : Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique au 31 Mai 2022	84
Tableau 35 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2022-2025	88
Tableau 36 : Projection des ressources de l'Etat sur la période 2023-2025	90
Tableau 37 : Projections des dépenses de l'Etat sur la période 2023-2025	91
Tableau 38 : Évolution du déficit public sur la période 2022-2024	92

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution annuelle du nombre de cas confirmés et de l'incidence de 2015 à 2020	8
Graphique 2: Evolution des objectifs et réalisations des recettes fiscales non pétrolières.....	46
Graphique 3 : Évolution des recettes douanières de 2005 à 2022 (en milliards de FCFA).....	56
Graphique 4: proportion des dépenses courantes (hors salaires) dans l'ensemble de la dépense de l'Etat.....	67
Graphique 5 : Poids du BIP dans le budget global de l'Etat	72
Graphique 6 : Profil de l'exécution du BIP sur la période 2010-2021.....	75
Graphique 7 : Répartition de la dette publique par devise.....	85
Graphique 8: Evolution des ratios de viabilité de la dette publique	85

II. Liste des annexes

ANNEXE 1: TOFE 2023-2025	105
ANNEXE 2 : TOFE 2023-2025 (% du PIB)	106
ANNEXE 3 : Le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) du Gouvernement pour la période 2023-2025	107
ANNEXE 4 : Prévision de la ventilation des dépenses publiques par secteur pour la période 2023-2025 (données en milliards de FCFA)	111
ANNEXE 5 : Prévision de la structure des dépenses publiques par secteur pour la période 2023-2025 (données en pourcentage)	112

III. Liste des sigles et abréviations

AE	Autorisation d'Engagement
AFD	Agence Française de Développement
AMBACAM	Ambassade du Cameroun
APE	Accords de Partenariat Économique
APME	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
APU	Administration Publique
ARV	Antirétroviraux
BAD	Banque Africaine de Développement
BIP	Budget d'Investissement Public
BM	Banque Mondiale
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Études de la Population
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAMCIS	Cameroon Customs Information System
CAMPHIA	Cameroon Population based HIV Impact Assessment
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale
CHAN	Championnat d'Afrique des nations de Football
CNDP	Comité National de la Dette Publique
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COPPE	Comptage Physique du Personnel de l'Etat
CP	Crédits de Paiement
CSU	Couverture Santé Universelle
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DGB	Direction Générale du Budget
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DP	Division de la Prévision
DPEB	Document de Programmation Économique et Budgétaire à Moyen Terme
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
FCFA	Franc de la Coopération Financière d'Afrique
FEC	Facilité Élargie de Crédits
FEICOM	Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale
FMI	Fonds Monétaire International
HALCOMI	Opération Halte au Commerce Illicite
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IS	Impôt sur les Sociétés
LF	Loi de Finances
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey
MINEDUB	Ministère de l'Éducation de Base
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINFI	Ministère des Finances
MW	Mégawatts
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OTA	Obligation du Trésor Assimilable
PAJER-U	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PAK	Port Autonome de KRIBI
PANEJ	Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes
PAREC	Programme d'Appui aux Réformes de l'Éducation au Cameroun
PBF	Performance Based Financing
PEF	Programme Économique et Financier
PIAASI	Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel

PIB	Produit Intérieur Brut
PIFMAS	Projet d'Insertion Socioéconomique des Jeunes par la Création des Micro-entreprises de Fabrication de Matériels Sportifs
PLANUT	Plan d'Urgence Triennal Pour l'Accélération de la Croissance
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PPA	Projet de Performance Annuelle
PPP	Partenariat Public Privé
PSV	Personne Socialement Vulnérable
PTSJ	Plan Triennal Spécial Jeunes
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RAP	Rapport Annuel de Performance
RFE-AEP	Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques
RGAE	Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage
RIO	Ressources Internes Ordinaires
RT	Ressources Transférées
SEND	Soldes Engagés Non Décaissés
SIGIPES	Système Informatique de Gestion Intégrée du Personnel de l'Etat et de la Solde
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA	Société Nationale de Raffinage
TEC	Tarif Extérieur Commun
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TSPP	Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
US	United States
XDR	Special Drawing Rights ou Droits de Tirages Spéciaux (FMI)

INTRODUCTION

A la faveur de l'adoption des lois du 11 juillet 2018 portant respectivement régime financier de l'Etat et des autres entités publiques et Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun, le processus d'élaboration de la loi de finances s'est enrichi d'une étape cruciale qu'est le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). En effet, l'article 11 du régime financier suscit  dispose que : (1) « *Chaque ann e avant le 1^{er} juillet, le Gouvernement transmet au Parlement les documents de cadrage   moyen terme ..., accompagn s d'un rapport sur la situation macro conomique et d'un rapport sur l'ex cution du budget de l'exercice en cours* » ; (2) « *Sur la base de ces documents et rapports, le Parlement organise un D bat d'Orientation Budg taire en s ance publique, mais sans vote* ».

Le D bat d'Orientation Budg taire permet au Parlement d'intervenir en amont de la proc dure budg taire, pour mieux contribuer   la d finition du cadrage macro conomique et budg taire. C'est le lieu pour les parlementaires de s'appropri r les hypoth ses macro conomiques qui sous-tendent les projets de budget en pr paration et de donner leur avis sur les choix de politique budg taire du Gouvernement.

L'institutionnalisation du DOB a comme autre plus-value qu'il offre   l'ex cutif et au l gislatif l'opportunit  de d battre chaque ann e des conditions, des outils et des moyens qui permettent la soutenabilit    moyen terme des finances publiques   travers un meilleur suivi des d ficits publics. En effet, la finalit  ultime du DOB est de cr er des conditions pour l'adoption des lois de finances qui garantissent en permanence la stabilit  macro conomique et par cons quent, l' quilibre  conomique global.

Le cadre budg taire   moyen terme, les cadres des d penses   moyen terme, le rapport sur la situation macro conomique et le rapport sur l'ex cution du budget de l'exercice en cours, exig s par la loi portant r gime financier de l'Etat et des autres entit s publiques pour la tenue du DOB, sont de nature   permettre au Gouvernement et au Parlement de r pondre   cette exigence fondamentale. Toutefois, pour des raisons pratiques de lisibilit  et de coh rence, le Gouvernement a pris l'option de fondre le contenu de ces outils et rapports dans un document unique baptis  « Document de Programmation  conomique et Budg taire   Moyen Terme » en abr g  DPEB. Il est prospectif et porte sur les trois prochaines ann es.

Le Document de Programmation  conomique et Budg taire (DPEB)   Moyen Terme 2023-2025 fait r f rence   l' laboration de la loi de finances de l'ann e 2023 dont il d finit les d terminants de la politique budg taire, le niveau global des recettes attendues et des d penses projet es. Le DPEB est le document  labor  par le Gouvernement et servant de base au D bat d'Orientation Budg taire (DOB) organis  au sein du Parlement. Ce dernier dispose   cet effet, de toutes les informations n cessaires pour une meilleure appr ciation des options strat giques et orientations budg taires retenues pour la conduite de la politique de d veloppement  conomique et sociale de la nation sur la p riode 2023-2025 en coh rence avec la Strat gie Nationale de D veloppement 2030.

Le pr sent document qui s'inscrit dans le cadre de la tenue de la quatri me session du DOB, a  t   labor  dans un contexte marqu  par la mise en  uvre effective de la Strat gie Nationale de D veloppement   l'horizon 2030 (SND30), la crise Russo-ukrainienne et ses r percussions sur les prix de certains biens de grande consommation, la poursuite de la mise en  uvre des politiques de relance post COVID, le renforcement de la coh sion sociale et du processus de d centralisation, l'op rationnalisation des plans de reconstruction des R gions affect es par les crises s curitaires, en particulier celles du Nord-Ouest, Sud-Ouest et de l'Extr me-Nord, et la poursuite de la mise en  uvre d'un nouveau Programme  conomique et Financier (PEF) avec le Fonds Mon taire International (FMI).

Le DPEB soumis à la discussion Parlementaire a été adopté par le Gouvernement en Conseil de Cabinet, conformément aux articles 26 et 28 du décret du 31 mai 2019 fixant le calendrier budgétaire de l'Etat.

Ce DPEB 2023-2025 est structuré autour de quatre (4) chapitres :

- Les deux premiers chapitres sont des chapitres de situation. Ils décrivent dans un premier temps le contexte macroéconomique, tant au plan national qu'international, et présentent dans un second temps la situation des finances publiques pour l'année écoulée ainsi que pour les quatre premiers mois de l'exercice en cours ;
- Les chapitres troisième et quatrième, sont des chapitres d'orientation consacrés d'une part, à la formulation des orientations stratégiques globales des politiques publiques déclinées dans les différents secteurs pour le triennat et d'autre part, les perspectives budgétaires assorties des principaux déterminants de la dépense publique sur la période 2023-2025.

CHAPITRE I : SITUATION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

Ce chapitre présente *la conjoncture économique actuelle et les perspectives à court et à moyen termes* d'abord sur le plan international, puis de façon plus spécifique sur le plan national.

I. Environnement économique international

Après la récession enregistrée en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19, l'économie mondiale a amorcé une relative reprise en 2021, avec une croissance estimée par le FMI à 6,1% contre -3,1% en 2020. Cette reprise a été principalement soutenue par : (i) les mesures de relance budgétaire prises dans de nombreux pays ; (ii) la maîtrise de la pandémie, en lien avec les campagnes de vaccination, notamment dans les pays avancés ; et (iii) l'adaptation continue de l'activité économique à une mobilité réduite.

Alors que les effets de la pandémie ne sont pas encore dissipés, la crise Russo-ukrainienne déclenchée en février 2022 est venue assombrir les perspectives macroéconomiques. Les préjudices économiques causés par le conflit devraient contribuer à ralentir la croissance de l'économie mondiale, à travers la perturbation de l'activité, de l'investissement et des échanges commerciaux. Par ailleurs, la guerre entraîne une envolée des cours des produits de base et une généralisation des pressions à la hausse sur les prix, notamment ceux des denrées alimentaires. Outre la guerre, des confinements fréquents et à grande échelle en Chine, touchant notamment des pôles industriels de premier plan, y ont ralenti l'activité, et pourraient créer de nouveaux goulots d'étranglement pour les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Tenant compte de ces différents facteurs, le FMI estime que la croissance mondiale devrait passer de 6,1% en 2021 à 3,6% en 2022 et 2023, soit respectivement 0,8 et 0,2 point de pourcentage de moins que ce qui était envisagé avant le déclenchement du conflit. Ce ralentissement serait perceptible aussi bien dans les économies avancées que dans les économies émergentes et en développement.

Dans les économies avancées, l'activité est affectée par la hausse des prix de l'énergie, les conditions financières peu favorables et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, qui ont tous été exacerbés par la crise Russo-ukrainienne. La croissance dans ce groupe de pays devrait ralentir de 5,2% en 2021 à 3,3% en 2022 puis à 2,4% en 2023.

Dans les économies émergentes et en développement, la croissance devrait également chuter, de 6,8% en 2021 à 3,8% en 2022, soit bien en dessous de la moyenne annuelle de 4,8 % sur la période 2011-2019. Les prévisions de croissance pour 2022 ont été revues à la baisse dans la plupart des pays importateurs de produits de base et dans les pays à faible revenu. En 2023, elle se consoliderait à 4,4%.

S'agissant particulièrement de l'Afrique subsaharienne, le recul de la demande émanant des principaux partenaires commerciaux pour cause de ralentissement d'activité mondiale constitue un obstacle supplémentaire. Par ailleurs, la lenteur de la campagne de vaccination et les menaces sécuritaires mettent plusieurs pays de la région dans une position de vulnérabilité. Après l'accélération de 4,5% enregistrée en 2021, la croissance économique de la région devrait fléchir à 3,8% en 2022 et 4,0% en 2023.

Dans la zone CEMAC, les économies ont également renoué avec la croissance en 2021, avec un taux estimé par la BEAC à 1,9%, contre -1,7% en 2020 et prévu à 3,3% en 2022.

II. Situation socio-économique nationale récente

II.1. *Évolution de l'Économie Nationale*

Avec une croissance économique estimée à 3,6% par l'INS, l'année 2021 marque une reprise de l'activité économique, considérablement ralentie en 2020 (0,5% de croissance) par les effets de la crise sanitaire de la COVID-19. Cette dynamique consolide la résilience dont l'économie nationale fait montre depuis un certain nombre d'années dans un environnement économique mondial suffisamment morose.

L'activité économique dans le secteur primaire est soutenue par les branches « agriculture industrielle et d'exportation » (+6,0%) et « sylviculture et exploitation forestière » (+8,3%) qui bénéficient de la reprise de la demande extérieure mondiale, suite à l'assouplissement des mesures barrières relatives à la crise sanitaire. L'embellie du secteur secondaire tient essentiellement au dynamisme de l'industrie agro-alimentaire (+5,0%) et des Bâtiments et Travaux Publics (+5,0%). Outre, les travaux d'infrastructures engagés par l'Etat relativement aux voies de communication terrestre, la branche BTP a bénéficié de l'accélération des travaux d'envergure dans le cadre de la CAN. Les industries agroalimentaires sont soutenues par la transformation locale des produits agricoles, notamment le cacao et le café. A contrario, l'activité a régressé dans les industries extractives, notamment dans l'extraction des hydrocarbures qui connaît une contraction (-2,1%). Le secteur tertiaire, durement impacté par la pandémie de la COVID-19 en 2020, affiche un regain d'activité (+3,5%), tiré par les branches « hébergement et restauration » (+9,6%), « commerce et réparation » (+4,0%), « transport » (+3,5%) et « services financiers » (+6,6%).

S'agissant des emplois du PIB, la consommation finale des ménages et l'investissement ont porté la croissance économique en 2021. La consommation finale des ménages croît de 4,5% tandis que l'investissement progresse de 6,5%, avec un dynamisme remarquable de l'investissement public (+16,3%). Les échanges extérieurs gagnent en intensité aussi bien du côté des importations de biens et services (+6,6%) que des exportations de biens et services (+7,1%).

S'agissant des prix, l'inflation se situe à 2,3%. Cette évolution est due, en grande partie, au renchérissement des postes « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+4,3%), « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+2,0%), « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (+1,8%), « articles d'habillement et chaussures » (+2,2%) et « restaurants et hôtels » (+1,5%). L'augmentation des prix des produits alimentaires, est tirée par celle des prix des huiles et graisses (+8,9%), des pains et céréales (+6,1%), des viandes (+5,3%), des légumes (+2,6%) et des poissons et fruits de mer (+2,4%). Au plan géographique, la hausse des prix a été plus perceptible dans les villes de Bertoua (+4,4%), Bamenda (+3,8%), Maroua (+3,7%) et Ebolowa (+3,2%).

En 2022, la croissance de l'activité économique devrait s'établir à 4% contre 4,2% initialement prévue, en lien avec la dégradation des perspectives de l'économie mondiale. Du côté de l'offre, la croissance du secteur pétrolier est projetée à -2,3% en 2022, du fait de l'épuisement progressif des champs pétroliers partiellement compensé par la production gazière. Dans le secteur non pétrolier, la croissance est projetée à 4,2% en 2022, soit une légère baisse de 0,2 point par rapport aux prévisions initiales. Par secteur, les progressions sont prévues à 3,8% dans le secteur primaire ; 3,2% dans le secteur secondaire et 4,6% dans le tertiaire.

Du côté des emplois du PIB, la croissance de l'économie camerounaise continuera d'être soutenue par les composantes de la demande intérieure, principalement la consommation des ménages et l'investissement. La consommation finale des ménages qui représente 70% du PIB progresserait en moyenne de 5,2% avec une contribution à la croissance économique de 3,8 points. La croissance de l'investissement serait plus vigoureuse, avec un taux de 6,7%.

L'inflation devrait rester autour de 3%, en lien avec la hausse des prix des matières premières importées et les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement.

Concernant les **finances publiques**, le déficit du solde budgétaire, base ordonnancement et hors dons, représente selon les premières estimations, 2,7% du PIB contre 3,3% en 2020. Cette évolution est essentiellement induite par une hausse des recettes internes (+10,2%) plus importante que celle des dépenses (+9,4%). Suivant les principales rubriques de recettes, on observe une hausse des recettes pétrolières (+12,6%), des recettes des impôts et taxes (+6,7%) et des recettes douanières (+20,4%). Par contre, les recettes non fiscales diminuent de 6%. Sur les dépenses, les augmentations sont de 5,6% pour les dépenses courantes, 5,2% pour les dépenses d'investissement et 16,3% pour le service de la dette publique. Ce déficit a été principalement financé par les émissions des titres publics, les prêts projets et les prêts FMI.

Pour ce qui est de la **balance de paiements**, les estimations affichent un solde courant déficitaire de 1 002,6 milliards en 2021 (soit 4,0% du PIB), en aggravation par rapport au déficit de 872,0 milliards (3,7% du PIB) enregistré en 2020. Cette évolution est le reflet d'une aggravation du déficit des services et des revenus primaires. Le déficit des biens connaîtrait une légère amélioration (+12,6 milliards) et l'excédent des revenus secondaires devrait s'améliorer. Les financements extérieurs devraient s'accroître de 582,3 milliards pour se situer à 1 014 milliards, du fait de l'accroissement des entrées nettes dans les secteurs public et privé non bancaire, et de la réduction des sorties nettes dans le secteur bancaire. Les tirages nets du secteur public augmenteraient de 207,7 milliards pour se situer à 520,1 milliards, en lien avec la baisse des décaissements obtenus dans le cadre des programmes, et de la plus-value dégagée dans l'opération de levée d'un nouvel Euro bond pour le rachat de l'Euro bond précédent. Le secteur privé non bancaire enregistrerait des entrées nettes de 536,7 milliards, en hausse par rapport aux 393,9 milliards enregistrés en 2020. Cette évolution s'expliquerait par un accroissement des IDE et une amélioration substantielle du rapatriement des recettes d'exportation. Les opérations financières du secteur bancaire se solderaient par des sorties nettes de 42,8 milliards, en réduction par rapport aux sorties nettes de 274,6 milliards enregistrées en 2020. Au final, le solde global serait déficitaire de 154,5 milliards, en réduction par rapport au déficit de 432,6 milliards enregistré en 2020.

Les projections pour 2022 et 2023 font ressortir des réductions du déficit courant à 830,8 milliards (3,1% du PIB) et 999,2 milliards (soit 3,5% du PIB), respectivement. Cette évolution découlerait en grande partie d'une réduction des déficits des balances des biens, des services et des revenus primaires, par rapport à 2021. Les financements extérieurs nets pourraient augmenter pour atteindre 1 129,3 milliards en 2022 et 1 031,9 milliards en 2023, du fait de la poursuite du programme avec le FMI, de l'amélioration des flux d'IDE et du niveau de rapatriement des recettes d'exportation. Le solde global devrait être excédentaire, en raison d'un accroissement de financements plus important que l'aggravation du déficit courant.

S'agissant de la situation monétaire, les principaux agrégats se sont inscrits entre fin 2020 et fin 2021. Les avoirs extérieurs nets se sont accrus de 11,6%, se situant à 2 632,2 milliards, essentiellement du fait du redressement des recettes d'exportation suite à la remontée des cours des matières premières en général, et du pétrole brut en particulier. Le crédit intérieur a augmenté de 15,9%, sous l'effet de la hausse simultanée des crédits à l'économie et des créances nettes sur l'Etat. La position débitrice nette de l'Etat vis-à-vis du système bancaire est passée de 1 475,9 milliards en décembre 2020 à 1 835,9 milliards en décembre 2021 (+ 24,4%). La masse monétaire M2 s'est établie à 7 151,3 milliards en décembre 2021, en hausse de 17% en glissement annuel. Par composante de M2, les dépôts bancaires et la circulation fiduciaire se sont inscrits en hausse, respectivement de 17,5% et 15,5%. La liquidité bancaire a fléchi, le ratio des réserves des banques sur les dépôts passant de 20,7% à 18,7% au cours de la période sous revue.

II.2. Secteurs sociaux

Au cours des dernières années, les politiques publiques déployées par le Gouvernement en matière sociale ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations, comme en témoigne la forte atténuation de la pauvreté et l'élargissement sensible de l'accès des populations aux services sociaux de base. Ainsi, en 2021, les priorités du Gouvernement ont notamment concerné : (i) la poursuite de l'universalisation de l'éducation et le renforcement de la professionnalisation ; (ii) l'amélioration de la santé des populations ; (iii) la promotion de la jeunesse et de l'emploi ; (iv) le développement de l'habitat social ; (v) la protection sociale des personnes vulnérables ; et (vi) la promotion du genre et l'autonomisation des femmes.

Dans le secteur éducatif, le Gouvernement a poursuivi les actions visant : (i) l'accroissement de l'offre d'éducation à travers la construction ainsi que la réhabilitation des infrastructures scolaires et universitaires, l'équipement des salles de cours et des ateliers ainsi que la formation des enseignants ; (ii) la professionnalisation et l'amélioration de la qualité des enseignements ; et (iii) la promotion de la recherche-développement.

Dans le préscolaire, le ratio élèves/salle de classe passe de 28 en 2018/2019 à 26 en 2019/2020. Le ratio élèves/enseignant se stabilise à 20 élèves/enseignant. Au niveau du primaire, le ratio élèves/salle de classe s'améliore, en passant de 48 à 44, et le ratio élèves/enseignant est resté stable à 46. Au terme de l'année scolaire 2020/2021, le taux de réussite au Certificat d'Études Primaires (CEP) s'améliore de 2,8 points pour se situer à 79,4%. Par contre, le taux de réussite au First School Leaving Certificate se détériore de 2,1 points, passant de 92,5% à 90,4%.

Dans l'enseignement secondaire, le taux brut de scolarisation est passé de 45,6% en 2018/2019 à 47,5% en 2020/2021. Les taux de réussite sont en hausse pour les examens de la session 2021 relevant de l'Office du Baccalauréat, exceptés les taux de réussite au brevet de technicien industriel et au Brevet professionnel industriel qui reculent de 4 points et de 7 points pour se situer respectivement à 53,4% et 76,4%. Ainsi, les taux de réussite sont de 73,6% pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire général ; 49,9% pour le probatoire de l'enseignement secondaire général ; 73,7% pour le probatoire de brevet de Technicien STT, 59,2% pour le probatoire STT commercial et 75,9% pour le brevet de Technicien STT.

Concernant les examens de la session 2021, les taux de réussite aux examens relevant de la Direction des Examens, des Concours et de la Certification (DECC), se sont améliorés par rapport à la session précédente. Les taux de réussite passent de 61,2% à 74,4% pour le BEPC ordinaire et de 46,7% à 59,6% pour le CAP commercial.

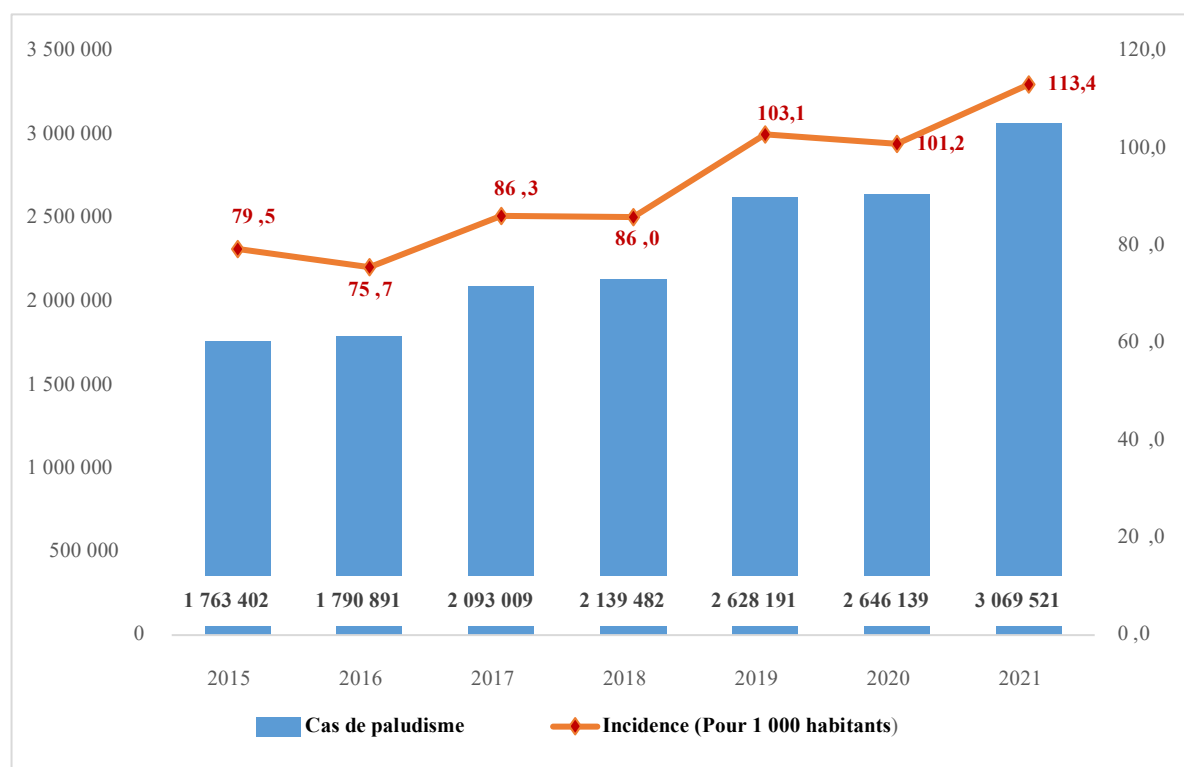
S'agissant des examens relevant du GCE-Board, les taux de réussite au GCE-General Ordinary Level et au GCE-General Advanced Level se détériorent respectivement de 10,5 points et de 2,1 points pour se situer à 59,1% et 61,9% en 2021. Par contre, le taux de réussite au Technical and Vocational Education, Intermediate Level progresse de 54,5% à 58,8% ; et celui au Technical and Vocational Education Advanced Level passe de 69,1% à 71,6%.

Dans le secteur de la santé, les efforts importants déployés pour améliorer la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent se sont traduits par une amélioration globale des principaux indicateurs de l'offre et de la demande de soins. Cependant, ces progrès se sont avérés insuffisants pour enrayer les inégalités en matière de santé, que ce soit selon le milieu de résidence ou la région.

L'encadrement médical s'est nettement amélioré. Le nombre de naissances vivantes enregistrées dans les formations sanitaires est de 943 797 en 2020, contre 939 057 en 2019, soit une hausse de 0,5%.

Concernant la lutte contre la maladie et la promotion de la santé, d'après les estimations du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), en 2021, près de 3 069 521 cas ont été rapportés représentant 29,6% des motifs de consultation et une incidence hospitalière de 113 cas pour 1000 habitants, comparé à 29% et 101 cas pour 1000 habitants en 2020. Par ailleurs, 3782 décès dus au paludisme ont été rapportés, représentant 14,3% des décès survenus dans les formations Sanitaires comparé à 17,2% en 2020. Les enfants de moins de 5 ans continuent à payer le plus lourd tribut et constituent 70% de ces décès.

Graphique 1: Évolution annuelle du nombre de cas confirmés et de l'incidence de 2015 à 2020



Source : MINEPAT

Pour ce qui du VIH, le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA au Cameroun passe de 506 432 à 496 506, soit une baisse de 2%. On y dénombre 34 554 enfants de moins de 15 ans (7,0% de séropositifs) et 329 334 femmes (66,3% de séropositifs).

Dans le cadre de la surveillance épidémiologique, l'accent a été mis sur la Covid-19 qui a bénéficié d'une dotation de 200 milliards. Au 31 décembre 2021, le nombre total de cas confirmés de Covid-19 et pris en charge dans les structures sanitaires est de 84 210, dont 81 526 guérisons et 1357 décès, soit un taux de létalité de 1,6%. Le Gouvernement a introduit les campagnes de vaccination, avec les vaccins Sinopharm, Astra Zeneca et Johnson and Johnson. Au 13 juin 2022, le nombre de personnes complètement vaccinées est de 1 836 998.

En matière d'emploi et de sécurité sociale, les actions du Gouvernement ont concerné la poursuite de la promotion de l'emploi, le développement de la formation professionnelle, la promotion de la protection au travail et de la sécurité sociale. En 2020, selon l'ONEFOP, le nombre d'emplois créés est estimé à 330 903 contre 511 857 en 2019, soit une baisse de 40,6%, imputable à l'arrivée à terme de certains grands chantiers, et aux pertes d'emplois enregistrées dans les entreprises privées du fait de la Covid-19.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté extrême, le Gouvernement s'est engagé à rendre son système de filets sociaux efficace, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dont la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement.

L'approche ménage utilisée par le Projet permet de couvrir toutes les couches de personnes vulnérables (handicapés, personnes âgées, veuves/veufs, enfants orphelins, personnes sans CNI, personnes en situation de pauvreté chronique, etc.) et d'arriver à un ciblage communautaire sans discrimination de sexe, de religion, de tribu, etc.

Ce Projet se met en œuvre à travers quatre programmes à savoir :

- Un programme de transferts monétaires ordinaires directs (TMO) doté de mesures d'accompagnement, qui vise à soutenir et accroître la productivité des ménages vivant en situation de pauvreté chronique. Chaque ménage sélectionné perçoit un montant cumulé de 360.000 au bout de 24 mois, soit 20.000 tous les deux mois, et 80.000 au 12ème et 24ème mois ;
- Un programme de transferts monétaires d'urgence (TMU) mis en place dans les régions affectées par des chocs tels que l'insécurité, les inondations, la sécheresse, et l'afflux massif des personnes déplacées et des réfugiés. Chaque ménage bénéficiaire perçoit un montant total de transferts monétaires de 180.000 pendant 12 mois, à raison de 30.000 tous les deux mois ;
- Un programme de transferts monétaires en échange des travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO), qui permet de soutenir les groupes à faible revenu face aux crises économiques et aux chocs climatiques, à travers la création des emplois à salaire modeste et de courte durée pour les travailleurs non qualifiés. Chaque bénéficiaire perçoit un montant de 1300 par jour de travail pour 60 jours de travail au total ;
- Un programme de transferts monétaires d'urgence TMU-COVID-19. Ce programme mis en place en 2020 consiste à apporter sur une période de trois mois, un appui financier aux ménages affectés par les effets néfastes de la pandémie de la COVID-19, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins vitaux et de relancer leurs activités économiques. Chaque bénéficiaire reçoit un montant total de 180 000 en trois paiements, soit 45.000 au 1er mois, 45.000 au 2^{ème} mois et 90.000 au 3ème mois.

Pour y parvenir, le Gouvernement a d'abord expérimenté sur ses ressources budgétaires propres de 2013 à 2016, un programme pilote de transferts monétaires ordinaires couvrant un échantillon de 2000 ménages dans deux communes : la commune de Soulédé-Roua dans la région de l'Extrême-nord et celle de Ndop dans la région du Nord-ouest.

Après cette phase expérimentale, le Projet Filets Sociaux s'est poursuivi de 2015 à 2019 au profit de 82 000 ménages bénéficiaires dans 36 communes dans les régions de l'Extrême-nord, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Est, du Nord-ouest et dans les villes de Yaoundé et de Douala, avec l'appui financier de la Banque mondiale.

Au vu des résultats probants qui permettent au Gouvernement d'atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté d'une part et aux ménages d'améliorer leurs conditions de vie d'autre part, les programmes filets sociaux s'étendent désormais sur l'ensemble du territoire national, avec 291 500 ménages ciblés sur la période 2019-2022.

Tableau 1 : Nombre de bénéficiaires du Projet Filets Sociaux de 2013 à 2022 par région

Régions/Villes	Nombre de ménages bénéficiaires				Population couverte	Montant à transférer
	2013-2016	2015-2019	2019-2022	Total		
Adamaoua		7 000	26 500	33 500	204 350	7 275 000 000
Centre		-	3 500	3 500	21 350	273 000 000
Est		9 000	32 000	41 000	250 100	9 063 000 000
Extrême-Nord	1 500	40 000	44 000	84 000	512 400	19 719 000 000
Littoral		-	5 500	5 500	33 550	633 000 000
Nord		13 000	28 500	41 500	253 150	9 771 000 000
Nord-Ouest	500	7 000	34 000	41 000	250 100	8 805 000 000
Ouest		-	20 000	20 000	122 000	3 243 000 000
Sud		-	19 500	19 500	118 950	4 287 000 000
Sud-Ouest		-	30 000	30 000	183 000	5 640 000 000
Douala		3 000	24 500	27 500	167 750	5 955 000 000
Yaoundé		3 000	23 500	26 500	161 650	5 775 000 000
Ensemble	2 000	82 000	291 500	373 500	2 278 350	80 39 000 000

Source : MINEPAT

II.3. Perspectives macroéconomiques 2023-2025

Les perspectives macroéconomiques restent plus incertaines et tributaires des incertitudes inhérentes à la durée de la crise Russo-ukrainienne et de l'impact attendu des mesures de relance de l'économie prises par le Gouvernement. Les prévisions macroéconomiques sont réalisées sous l'hypothèse d'un retour progressif de l'économie à son sentier de croissance d'avant la crise de la Covid-19. A titre de rappel, la crise Russo-ukrainienne a provoqué un choc économique mondial qui touche tous les pays importateurs de produits de base en général et le Cameroun en particulier, au moment où le pays dispose d'une marge d'action restreinte, pour y faire face. L'envolée des prix du pétrole et des denrées alimentaires pèse en particulier sur les soldes extérieurs et budgétaires et a accentué les craintes à l'égard de la sécurité alimentaire. Les prix des denrées alimentaires élevés pénalisent de manière disproportionnée les franges de la population les plus vulnérables, surtout dans les zones urbaines.

Pour ce qui de la politique économique : (i) à court terme, le Gouvernement devrait opérer des choix de politique économique plus complexes visant trois priorités : la maîtrise de l'inflation, la consolidation de la reprise économique, et la reconstitution d'une marge de manœuvre budgétaire ; (ii) à moyen terme, le Gouvernement va poursuivre la mise en œuvre de la SND30.

Les perspectives sont ainsi légèrement révisées à la baisse. La croissance de l'activité économique devrait s'établir à 5% en moyenne sur la période 2023-2025, en relation avec la dégradation des perspectives de l'économie mondiale.

Du côté de l'offre, la croissance du secteur pétrolier est projetée à 0,3% en moyenne au cours de la période sous revue, du fait d'un épuisement progressif des champs pétroliers partiellement compensé par la production gazière. Dans le secteur non pétrolier, la croissance est projetée à 5,2% en moyenne au cours de la période sous revue, en lien avec la mise en œuvre efficace des actions inscrites dans la SND30. Ainsi, la croissance du secteur pétrolier sur la période 2023-2025 serait de -0,6% en moyenne.

S'agissant du secteur non pétrolier, les branches touchées par la crise sanitaire seraient particulièrement dynamiques, notamment du fait du rattrapage même partiel des pertes subies. La croissance est ainsi projetée à la hausse dans tous les secteurs d'activités.

Dans le secteur primaire, il est projeté une croissance moyenne de 4,4% sur la période. Cette tendance est soutenue par la mise en œuvre progressive de la politique d'import-substitution, à travers notamment l'accroissement de l'offre locale des biens à l'origine du déficit de la balance commerciale. L'accent devrait être mis sur l'augmentation de la production de l'agriculture vivrière (riz, maïs, sorgho, féculents), des produits de l'élevage et de la pêche. D'autres facteurs vont concourir à l'amélioration de la production et la productivité de l'agriculture industrielle, notamment l'accroissement de la demande en aval des agro-industries, les effets positifs des programmes de relance et des plans de développement des filières cacao, café, banane, coton et caoutchouc et la reprise des cours des principaux produits d'exportation.

Pour ce qui est du secteur secondaire, la croissance est projetée à 4% en moyenne, en dépit de la baisse de la production pétrolière et de gaz. Hors hydrocarbures, le secteur devrait bénéficier tout d'abord du développement de plusieurs industries notamment des augmentations de capacité des usines dans le cadre la mise en œuvre de la SND30, de la bonne tenue des industries agroalimentaires et autres industries manufacturières. Ces industries devraient profiter d'un meilleur approvisionnement en énergie électrique, à travers notamment la finalisation de la mise en service des barrages hydro-électriques, la construction des infrastructures de transport d'électricité. Les BTP devraient également soutenir la croissance du secteur, grâce à la mise en œuvre de plusieurs grands projets de deuxième génération d'infrastructures hydroélectriques et routières (construction du barrage de Nachtigal, route Batchenga-Ntui), la reconstruction des régions du Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême Nord, ainsi que la réhabilitation et le développement des infrastructures de transport dans le but de faciliter les échanges et de désenclaver les bassins de production.

Dans le secteur tertiaire, la croissance moyenne est projetée à 4,9% sur la période, grâce notamment au développement des deux secteurs amont (secteurs primaire et secondaire), à la relance des activités dans les branches affectées par la crise sanitaire, notamment les transports maritimes et aériens, restauration et hôtellerie. Les services de télécommunications et les services financiers devraient également soutenir la dynamique de ce secteur.

Du côté des emplois du PIB, la croissance de l'économie camerounaise continuera d'être soutenue par les composantes de la demande intérieure, principalement la consommation des ménages et l'investissement. Cette demande intérieure devrait bénéficier des effets induits des mesures de relance de l'activité économique prescrites par le gouvernement, la reprise de l'investissement (public et privé), et le regain sur marché du travail. Entre 2023 et 2025, la consommation finale des ménages qui représente 70% du PIB progresserait en moyenne de 5,2% avec une contribution à la croissance économique de 3,8 points. La croissance de l'investissement serait plus vigoureuse, avec une moyenne de 6,7%.

S'agissant des prix, l'inflation devrait reculer progressivement pour rester inférieure au seuil de la zone CEMAC. Cette prévision repose sur l'hypothèse d'une atténuation du conflit et de ses effets ainsi que ceux de la pandémie au cours de cette période.

Au niveau des comptes extérieurs, les projections tablent sur une réduction du déficit du compte courant pour le ramener à 1,5% du PIB en moyenne au cours de la période 2023-2025, grâce notamment à la promotion des exportations des produits transformés (cacao, bois, café, coton etc.) et à la mise en œuvre de la politique d'import substitution.

Tableau 2 : Tableau des indicateurs clés

	CN	Estimations			Projections		
	2020	2021	2022		2023	2024	2025
Secteur réel			Anciens	Nouveau			
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	23 486	25 043	26 543	27 063	28 776	30 712	33 026
PIB pétrolier	544	727	723	1 071	933	797	800
PIB non pétrolier	22 943	24 317	25 819	25 992	27 843	29 915	32 226
PIB à prix constant (en croissance)	0,5	3,5	4,2	4,0	4,6	5,0	5,5
PIB pétrolier	3,1	-3,0	-2,3	-2,3	0,5	0,1	0,3
PIB non pétrolier	0,4	3,6	4,4	4,2	4,8	5,2	5,6
Prix							
Déflateur du PIB	0,5	3,1	1,7	3,9	1,6	1,6	2,0
Déflateur du PIB pétrolier	-39,5	53,2	-1,8	50,8	-13,3	-14,7	0,0
Déflateur du PIB non pétrolier	2,2	2,3	1,7	2,6	2,2	2,2	2,0
Prix à la consommation	2,5	2,3	2,0	3,0	3,0	3,0	2,5
Prix des exportations	-9,8	55,9	2,4	43,9	-7,7	-2,1	-15,2
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	<i>-39,5</i>	<i>59,1</i>	<i>-1,8</i>	<i>56,4</i>	<i>-13,3</i>	<i>-14,7</i>	<i>0,0</i>
Prix des importations	-5,5	6,1	2,9	7,8	2,0	-1,2	-2,2
Termes de l'échange	-4,3	49,8	-0,5	36,1	-9,6	-0,9	-13,0
Répartition sectorielle							
Secteur Primaire	17,4	17,5	17,1	17,5	17,2	17,2	16,3
Secteur Secondaire	23,3	24,1	23,9	25,3	24,5	23,7	23,3
<i>dont pétrole</i>	<i>2,3</i>	<i>2,9</i>	<i>2,7</i>	<i>4,0</i>	<i>3,2</i>	<i>2,6</i>	<i>2,4</i>
Secteur Tertiaire	52,0	51,4	52,1	50,4	51,6	52,4	53,8
Impôts et taxes moins subventions	7,3	7,1	6,9	6,8	6,8	6,7	6,7
Les composantes de la demande							
Consommation	85,4	83,1	83,7	81,3	82,2	82,2	83,6
Privée	73,1	70,6	72,4	71,4	71,6	71,0	71,3
Publique	12,3	12,5	11,3	9,9	10,6	11,2	12,4
FBCF	17,8	17,8	18,8	18,1	18,7	18,8	18,4
Privée	13,9	13,9	14,0	13,5	13,6	13,6	13,5
Publique	4,0	3,9	4,8	4,5	5,1	5,2	4,9
Exportations B&S	15,0	18,0	16,6	21,3	19,1	17,2	14,6
Importations B&S	18,2	18,9	19,1	20,7	20,0	18,3	16,6
Secteur public							
Recettes totales et Dons	13,7	14,2	14,9	15,6	15,0	15,2	14,0
<i>pétrolières</i>	<i>2,1</i>	<i>2,3</i>	<i>1,61</i>	<i>1,58</i>	<i>1,7</i>	<i>2,6</i>	<i>2,0</i>
<i>non pétrolières(Pression fiscale)</i>	<i>11,3</i>	<i>11,7</i>	<i>12,1</i>	<i>11,8</i>	<i>12,1</i>	<i>12,4</i>	<i>12,1</i>
<i>non pétrolières (% PIB non pétrolier)</i>	<i>11,6%</i>	<i>12,1%</i>	<i>12,4%</i>	<i>12,3%</i>	<i>12,5%</i>	<i>12,7%</i>	<i>12,4%</i>
Dépenses	16,8	16,9	16,7	17,3	16,6	16,6	17,9
<i>courantes</i>	<i>12,1</i>	<i>12,1</i>	<i>10,6</i>	<i>11,7</i>	<i>10,3</i>	<i>10,3</i>	<i>10,8</i>
<i>en capital</i>	<i>4,8</i>	<i>5,7</i>	<i>6,4</i>	<i>6,3</i>	<i>6,4</i>	<i>6,1</i>	<i>7,1</i>
Solde budgétaire global (base ordonnancements)							
Dons compris	-3,1	-2,5	-2,0	-2,0	-1,8	-1,6	-2,0
Hors dons	-3,3	-2,7	-2,5	-2,6	-2,2	-1,9	-2,0
Solde global, base caisse	-3,6	-2,3	-2,0	-2,0	-1,8	-1,6	-2,1
Solde budgétaire de référence (CEMAC)	-3,3	-2,6	-2,4	-3,3	-2,3	-2,0	-2,0
Solde budgétaire primaire non pétrolier	-4,2	-4,0	-3,4	-4,3	-3,3	-3,1	0,0
Secteur extérieur (en % de PIB)							
Solde compte courant	-3,7	-4,0	-2,5	-3,3	-2,5	-2,4	-2,2
Solde compte courant hors transfert publics	-3,9	-4,4	-3,1	-3,7	-2,8	-2,8	-2,5
Solde global	-1,8	-0,6	0,1	0,0	0,7	-0,2	0,2
Situation Monétaire (en %)							
Masse monétaire (M2)	12,8	17,0	7,0	7,8	8,5	9,0	9,1
Avoirs extérieurs nets	-0,5	11,6	14,3	30,2	11,2	1,7	2,4
Crédit à l'économie	4,8	12,3	6,8	6,3	7,3	8,0	8,2

Source : Comité de cadrage

CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Cette partie fait la synthèse de l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ressources et en dépenses. Elle présente également les principales évolutions de la loi de finances initiale consécutives aux ordonnances du 26 mai et du 07 juin 2021.

Il est à noter que les ressources de l'État concernent les recettes internes, les emprunts et les dons. Les recettes internes sont constituées des recettes pétrolières et non pétrolières. Les recettes non pétrolières sont composées des recettes des impôts et taxes, des recettes douanières et des recettes non fiscales. Les emprunts se décomposent en prêts-projets, prêts-programmes, émissions des titres publics et emprunts bancaires. Les dons comprennent les dons-projets et les dons-programmes. Les dépenses de l'État quant à elles, sont constituées des dépenses courantes, des dépenses d'investissement et du service de la dette publique.

I. Situation de l'exécution budgétaire en 2021

Cette section présente l'exécution du budget en recettes et en dépenses à la fin de l'exercice 2021, ainsi que l'équilibre budgétaire et le financement qui en résultent.

Le budget 2021 a été exécuté dans un environnement marqué par la reprise de l'économie mondiale et particulièrement la hausse des cours mondiaux du pétrole brut ce qui a influencé positivement la situation économique et financière du Cameroun. Ce contexte a justifié aux dates du 26 mai et 07 juin 2021, la signature des ordonnances N°2021/002 et N°2021/003 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021.

Le budget général de l'État est ainsi passé à 5 235,2 milliards contre 4 670 milliards dans la LFI 2021 ; celui des CAS, à 245,2 milliards contre 195,2 milliards initialement, notamment pour renforcer la dotation du Fonds Spécial de solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économique et sociale et faire face aux dépenses sanitaires nouvelles en rapport avec la vaccination.

I.1 Mobilisation des ressources budgétaires

Les ressources du budget de l'État mobilisées à fin décembre 2021 s'élèvent à 4 975,7 milliards pour une prévision révisée de 5 395,2 milliards (dont 5 235,2 milliards pour le budget général et 160 milliards pour les versements au CAS-COVID19), soit un taux de réalisation de 92,2%. Par rapport à 2020, ces ressources augmentent de 322,7 milliards du fait de la bonne mobilisation des recettes internes, et particulièrement des recettes non pétrolières, en lien avec la reprise de l'activité économique.

Les ressources de l'État mobilisées à fin 2021 comprennent 3 563,5 milliards de recettes budgétaires (recettes pétrolières, recettes non pétrolières et dons) et 1412,2 milliards de ressources de financement (emprunts sur les marchés des capitaux, emprunts-programmes et emprunts-projets).

Tableau 3 : Ressources du budget de l'Etat pour l'exercice 2021

RUBRIQUES	L.F.I. 2021	L.F.R. 2021	Jan-Déc 20 Réalizations	Jan-Déc 21 Réalizations	Écart réal. 2021-2020	Taux d'exécution (%)	Variation 2021/2020 (%)
I-RECETTES BUDGETAIRES (A+B)	3 456,60	3 530,80	3 212,40	3 563,50	351,10	100,9%	10,93%
A- RECETTES INTERNES	3 349,70	3 466,10	3 177,50	3 497,30	319,80	100,9%	10,06%
a-Recettes pétrolières	393	536	428,2	482,2	54	90,0%	12,61%
1-Redevance SNH	336,5	479,3	321,4	409	87,60	85,3%	27,26%
2- IS pétrole	56,5	56,7	106,8	73,2	-33,60	129,1%	-31,46%
b- Recettes non pétrolières	2 956,70	2 930,10	2 749,30	3 015,10	265,80	102,9%	9,67%
1- Recettes fiscales	2 744,50	2 743,10	2 560,60	2 843,20	282,60	103,6%	11,04%
a- Recettes des impôts et taxes	1 939,80	1 938,40	1 852,80	1 990,90	138,10	102,7%	7,45%
b- Recettes douanières	804,7	804,7	707,8	852,3	144,50	105,9%	20,42%
2- Recettes non fiscales	212,2	187	188,7	171,9	-16,80	91,9%	-8,90%
B- Dons	106,9	64,7	34,9	66,2	31,30	102,3%	89,68%
II- RESSOURCES DE FINANCEMENT	1 363,40	1 864,40	1 440,60	1 412,23	-28,37	75,7%	-1,97%
III-TOTAL RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT (I+II)	4 820,00	5 395,20	4 653,00	4 975,73	322,73	92,23%	6,94%
IV-VERSEMENT AU CAS-COVID19	150	160	153,3	35,1	-118,2	21,94%	-77,10%
TOTAL RESSOURCES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT (III-IV)	4 670,0	5 235,2	4 499,7	4 940,6	440,9	94,37%	9,80%

Source : MINFI

*** Recettes budgétaires**

Elles sont constituées des recettes internes et des dons. Le taux de mobilisation des recettes budgétaires est de 100,9% par rapport à la loi de finances rectificative de l'exercice 2021. Par rapport à l'exercice 2020, ces recettes augmentent de 351,1 milliards (+10,9%).

Recettes internes

Le niveau de recouvrement des recettes internes est de 3 497,3 milliards pour une prévision révisée de 3 466,1 milliards, soit un taux de réalisation de 100,9%. Par rapport à l'exercice budgétaire 2020, elles progressent de 319,8 milliards (+10,1%). Les recettes internes comprennent les recettes pétrolières et les recettes non pétrolières.

Recettes pétrolières

Pour un objectif révisé de 536,0 milliards, les recettes pétrolières ont été recouvrées à hauteur de 482,2 milliards (dont 409,0 milliards de Redevance SNH et 73,6 milliards d'Impôts sur les Sociétés Pétrolières), soit un taux de réalisation de 90,0%. Cette sous performance est attribuable à des cours moyens effectifs du pétrole brut qui après une chute de 32,8% en 2020, ont augmenté de près de 60% en 2021 pour se situer à une moyenne de 65,7 dollars le baril. Par rapport à 2020, les recettes pétrolières augmentent de 54,0 milliards (+12,6%). Comme en 2020, le poids des recettes pétrolières dans les recettes internes est de 13,5%.

Recettes non pétrolières

Recouvrées à hauteur de 3 015,1 milliards, le taux de réalisation des recettes non pétrolières est de 102,9% en 2021. Ces recettes sont en hausse de 265,8 milliards (+9,7%) par rapport à l'exercice 2020.

Les recettes fiscales ont été mobilisées à hauteur de 2 843,2 milliards à fin décembre 2021, en dépassement de 100,1 milliards par rapport à l'objectif révisé de 2 743,1 milliards. Comparées à la réalisation de 2020, les recettes fiscales augmentent de 282,6 (+11,0%) milliards. Cette performance principalement attribuable à la reprise économique et aux réformes dans les administrations d'assiette :

Au niveau de la Direction Générale des Impôts (DGI), les impôts et taxes ont été recouvrés à hauteur de 1 990,9 milliards, contre une prévision dans la LFR de 1 938,4 milliards, soit un taux de réalisation de 102,7%. Comparées à 2020 où elles se situaient à 1 852,8 milliards, ces réalisations sont en hausse de 138,1 milliards (+7,5%).

De façon générale, les réformes de dématérialisation des procédures et de réorganisation des services fiscaux ont conduit à un meilleur suivi des contribuables, améliorant de façon significative les performances de la DGI. Il s'agit notamment de :

- l'immatriculation en ligne des contribuables et l'obligation de présenter le Numéro Identifiant Unique (NIU) pour toutes les opérations à caractère économique ;
- le règlement des impôts et taxes par télépaiement à la Direction des Grandes Entreprises (DGE) ;
- l'extension de la télé-déclaration déjà applicable aux grandes et moyennes entreprises à l'ensemble des petites et micro entreprises relevant des Centres Divisionnaires des Impôts (CDI) du territoire national ;
- l'implémentation du paiement des impôts et taxes par téléphone portable pour les petits contribuables et la généralisation du paiement des impôts et taxes en espèces auprès des guichets de banques ;
- la création de deux (02) nouveaux Centres Régionaux des Impôts (CRI), à Yaoundé et à Douala ;
- la capitalisation des résultats des contrôles fiscaux des années antérieures pour améliorer les paiements spontanés des contribuables ;
- le développement du dialogue de conduisant aux corrections des déclarations de contribuables.

Par nature de recettes, les impôts et taxes ci-après connaissent une bonne performance :

- les droits d'accises : sur un objectif de 225,0 milliards, un montant de 270,4 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 120,2% et une hausse de 24,9 milliards (+10,2%) par rapport au montant de l'année 2020 qui était de 245,5 milliards. Cette hausse s'explique par le dynamisme du secteur brassicole et aux recettes supplémentaires issues des opérations de contrôle dans ce secteur ;
- l'impôt sur les Sociétés (IS) non pétrolières : par rapport à objectif de 340,0 milliards, l'Administration fiscale recouvré 394,3 milliards, soit un taux de réalisation de 116,0%. Comparées aux réalisations de 2020 de 352,3 milliards, le rendement a connu une hausse significative de 42,0 milliards (+11,9%). La bonne tenue de cet

impôt découle de son paiement aux échéances légales par les entreprises ainsi que des paiements complémentaires issus des opérations de contrôle fiscal ;

- les droits et taxes d'enregistrement : 71,1 milliards mobilisés avec un taux de réalisation de 112,3%, du fait de la bonne tenue des droits d'enregistrement sur la commande publique ;
- TSPP : sur un objectif de 132,0 milliards, un montant de 146,8 milliards a été mobilisé, soit une plus-value de +14,8 milliards (111,2%). Ce résultat est notamment dû au renforcement des mesures de recouvrement de cette taxe à travers la LF 2021.

Au niveau de la Direction Générale des Douanes (DGD), les recettes mobilisées se sont situées à 852,3 milliards pour une prévision révisée de 804,7 milliards, soit un taux de réalisation de 105,9%. Cette performance a été possible du fait entre autres des facteurs ci-après :

- (i) la reprise des échanges extérieurs par rapport à 2020 marquée par une hausse des importations de 17,2% (21,2% hors hydrocarbures) et des exportations de 38,5% (30,8% hors hydrocarbures) ;
- (ii) la bonne performance dans certaines unités. On note une nette amélioration de la mobilisation des recettes dans les principaux secteurs des Douanes à savoir le Sud 2 (+78,7 milliards ; +116%), le Littoral 1 (+51,8 milliards ; +9%) et le Littoral 2 (+6,1 milliards ; +11%) ;
- (iii) le rendement des mesures nouvelles de la Loi de Finances 2021 relatives notamment aux droits d'accises évalués à 6,8 milliards ;
- (iv) les efforts de recouvrement de la dette des marketeurs qui ont permis de mobiliser 86,7 milliards contre 50,4 milliards en 2020, soit une hausse de 72% ;
- (v) le rendement du contentieux matérialisé par l'augmentation des droits compromis/éludés qui sont passés à 13,1 milliards contre 9,9 milliards en 2020, ainsi que des amendes portées à 14,5 milliards contre 12,6 milliards en 2020 ;

Par rapport à la somme de 707,8 milliards mobilisée en 2020, les recettes douanières progressent de 165,4 milliards (+23,4%). Cette hausse est imputable entre autres à :

- la TVA à l'importation collectée en 2021 se chiffre à 396,0 milliards contre 319,9 milliards en 2020, soit une hausse de 19,6%. Par ailleurs, sur des prévisions établies à 357,9 milliards, le taux de réalisation est de 110,6%.
- les droits de douane à l'importation s'élèvent à 348,8 milliards. Ils étaient de 301,0 milliards en 2020, soit une hausse de 22,5%. Leur taux de réalisation est de 101,2%.
- les nouvelles dispositions de la Loi de finances 2021 ont contribué à améliorer le rendement des droits d'accises qui se chiffrent à 58,1 milliards en 2021 contre 37,1 milliards en 2020, soit une hausse de 34,5% et un taux de réalisation se situant à 115,4% pour une prévision de 50,4 milliards.
- les droits de sortie qui se chiffrent à 38,54 milliards en 2021 contre 32,7 milliards en 2020, soit une hausse de 56,3% et un taux de réalisation de 86,0% pour une prévision de 44,8 milliards.

S'agissant des recettes non fiscales, elles sont constituées du revenu du domaine de l'État (redevances et loyers pour l'utilisation du domaine de l'État, cessions d'éléments du patrimoine immobilier de l'État), les Recettes de services (produits de la vente de biens et

services), des Cotisations pour la retraite, du droit de transit pétrolier et des autres recettes non fiscales (dividendes versés par les entreprises où l'État est actionnaire etc.). Les performances de ces recettes sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Réalisations des recettes non fiscales

Libellés	2020	2021	2021	Variation (%)	Écart	Taux d'exécution (%)
	Réalisation	LFR	Réalisation	2021/2020	2021/2020	
Revenu du domaine	5,1	4,2	6,9	35,3	1,8	164,3
Recettes des services	31,2	55,3	38,7	24,0	7,5	70,0
Cotisations pour la retraite	55,3	60	55,4	0,2	0,1	92,3
Droit de transit pétrolier	36,8	25	31,4	-14,7	-5,4	125,6
Autres recettes non fiscales	60,3	42,5	39,5	-34,5	-20,8	92,9
Total recettes non fiscales	188,7	187	171,9	-8,9	-16,8	91,9

Source : MINFI

En 2021, les recettes non fiscales ont été mobilisées à hauteur de 171,9 milliards, soit un taux de réalisation de 91,9% par rapport à la loi de finances rectificative. Elles sont en baisse de 16,8 milliards (-8,9%) par rapport à 2020. Cette baisse est due à la chute des autres recettes non fiscales (-20,8 milliards) et du droit de transit pétrolier (-5,4 milliards), bien qu'atténuée par la hausse de 7,5 milliards des recettes de services.

Dons

En 2021, les tirages sur dons sont évalués à 66,2 milliards pour une prévision annuelle de 64,7 milliards, soit un taux de réalisation de 102,8%. Ils se répartissent en 24,2 milliards de dons programmes et 42 milliards de dons projets.

*** Ressources de financement**

Les ressources de financement ont été mobilisées à hauteur de 1 412,3 milliards sur une prévision révisée de 1 864,4 milliards, soit un taux d'exécution de 75,7%. Ces ressources sont en baisse de 28,4 milliards (-2,0%) par rapport à l'exercice 2020.

Les tirages sur les prêts projets sont de 405,6 milliards correspondant à un taux de réalisation de 57,7%. Par rapport à l'exercice 2020, ils baissent de 43,9 milliards (-9,8%).

S'agissant des prêts FMI sous forme d'appuis budgétaires, ils s'élèvent à 148,6 milliards sur une prévision de 161,0 milliards, soit un taux de réalisation de 92,3%. Par rapport à l'exercice 2020, ils baissent de 119,7 milliards (-44,6%).

Les autres appuis budgétaires ont été mobilisés à hauteur de 55,2 milliards essentiellement portés par la BAD. Leur taux d'exécution est de 80% par rapport à la prévision révisée de 69 milliards.

Le montant des titres publics mobilisés à fin 2021 sur le marché financier intérieur est de 336 milliards contre un plafond de 350 milliards prévu en loi de finances ; soit un taux de réalisation de 96%. Ces émissions sont en baisse de 50,1 milliards (-13%) par rapport à 2020.

Concernant la mobilisation des eurobonds de 450 milliards autorisée dans le cadre de l'Ordonnance N°2021/002 du 26 mai 2021, le résultat de l'émission est de 449,3 milliards à fin 2021. Soit un taux de mobilisation de 102,4%.

Sur une prévision révisée de 131,0 milliards y compris le remboursement à l'Etat des avances accordées aux entreprises publiques d'un montant de 20 milliards, le financement bancaire a été

mobilisé finalement à hauteur de 10,3 milliards, soit un taux d'exécution de 7,9%. Par rapport à l'exercice 2020, ils baissent de 170,7 milliards (-94,3%).

Tableau 5 : Ressources de trésorerie (En milliards)

Les autres emprunts extérieurs qui sont constitués des prêts extérieurs garanties, ont été mobilisés à hauteur de 7,3 milliards, en baisse de 38,1 milliards par rapport à 2020 (-83,9%).

Libellés	2020 Réalisation	2021			Variation 2021/2020 (En Mds FCFA)	Variation 2021/2020 (%)	Taux d'exécution (%)
		LFI	LFR	Réalisation			
Prêts projets	449,5	703,4	703,4	405,6	-43,9	-9,8%	57,7%
Prêts programmes	378,6	260,0	230,0	203,8	-174,8	-46,2%	88,6%
<i>Prêts FMI</i>	268,3	0,0	161,0	148,6	-119,7	-44,6%	92,3%
<i>Autres appuis budgétaires</i>	110,3	260,0	69,0	55,2	-55,1	-50,0%	80,0%
Émissions des titres publics	386,1	350,0	350,0	336,0	-50,1	-13,0%	96,0%
Financement bancaire	181	30	131	10,3	-170,7	-94,3%	9,3%
Eurobonds			450	449,3	449,3	-	99,8%
Autres emprunts extérieurs	45,4	0		7,3	-38,1	-83,9%	1,6%
TOTAL FINANCEMENT (BRUT)	1 440,6	1 343,4	1 864,4	1 412,3	-28,3	-2,0%	76,6%

Source : MINFI

1.2. Exécution des dépenses budgétaires

La dotation globale des dépenses de l'exercice 2021 est passée de 4 670,0 milliards à 5 235,2 milliards dans le cadre des modifications apportées à cette loi par voie d'ordonnance. A fin 2021, les dépenses ordonnancées s'élèvent à 5 047,3 milliards, soit un taux d'exécution de 96,4%. Par rapport à l'exercice 2020, elles sont en hausse de 683,7 milliards (+15,7%).

Tableau 6: Exécution globale des dépenses de l'exercice 2021(en milliards)

Libellés	LFI 2021 (b)	LFR 2021 (Dotation initiale)	LFR 2021 (Dotation révisée)	Ordonnancement 2020	Ordonnancement 2021	Taux d'exécution (%)	Variation (Valeur) (c/b)	Variation (%) (c/b)
A-DEPENSES COURANTES (I+II+III)	2 334,10	2 489,10	2 851,70	2 536,10	2 806,40	112,7%	270,3	10,7%
I - Dépenses de personnel	1 069,50	1 069,50	1 078,60	1 052,00	1 075,00	100,5%	23,0	2,2%
II - Biens et services	739	794	1 030,00	876	989,8	124,7%	113,8	13,0%
III - Transferts et subventions	525,6	625,6	743,1	608,1	741,6	118,5%	133,5	22,0%
B-DEPENSES EN CAPITAL (I+II+III+IV)	1 352,00	1 352,00	1 189,20	1 061,90	1 061,44	78,5%	-0,5	0,0%
I - Dépenses d'investissement sur ressources internes	583,2	583,2	635,5	566,3	582,8	99,9%	16,5	2,9%
II - Participation	20	20	20	16,8	19,9	99,5%	3,1	18,5%
III - Réhabilitation / Restructuration	15	15	13	8,8	11,1	74,0%	2,3	26,1%
IV - Financement extérieur	733,8	733,8	520,7	470	447,6	61,0%	-22,4	-4,8%
C - DETTE PUBLIQUE (I+II)	983,90	1 394,10	1 194,30	765,60	1 179,50	84,6%	413,9	54,1%
I - Dette publique intérieure	492,9	674,1	447,3	412,2	443,5	65,8%	31,3	7,6%
II - Dette publique extérieure	491	720	747	353,4	736,0	102,2%	382,6	108,3%
TOTAL (A+B+C)	4 670,0	5 235,2	5 235,2	4 363,6	5 047,3	96,4%	683,7	15,7%

Source : MINFI (* ordonnancement)

I.2.1. Dépenses courantes

Les dépenses courantes (hors intérêts sur la dette) s'établissent à 2 806,4 milliards pour une prévision de 2 489,1 milliards, soit un taux d'exécution de 112,7%. Par rapport à 2020, elles augmentent de 270,3 milliards (+10,7%) en lien avec la hausse des dépenses de biens et services. Ces dépenses sont constituées des dépenses de personnels qui s'élèvent à 1 075,0 milliards pour une prévision de 1 069,5 milliards, soit un taux d'exécution de 100,5% ; des dépenses de biens et services réalisées pour 989,8 milliards, sur une dotation initiale de 794 milliards soit un taux d'exécution de 124,7% ; enfin, des transferts et subventions réalisés à 741,6 milliards, pour une prévision de 625,6 milliards, soit un taux d'exécution de 118,5%.

I.2.2. Dépenses en capital

Quant aux dépenses en capital, elles ont été exécutées à hauteur de 1 061,4 milliards pour une dotation initiale de 1 352,0 milliards, soit un taux d'exécution de 78,5%. Comparées à 2020, les dépenses en capital exécutées en 2021 sont pratiquement inchangées avec une variation à la baisse de 500 millions environ. Les dépenses en capital sur ressources propres exécutées en 2021 s'élèvent à 582,8 milliards sur une dotation initiale de 583,2 milliards, soit un taux d'exécution de 99,9%. Comparativement à l'exercice 2020, elles progressent de 16,5 milliards (+2,9%). Les dépenses en capital sur financements extérieurs s'élèvent à 447,6 milliards pour une prévision de 733,8 milliards, soit un taux d'exécution de 61,0%. Par rapport à 2020, elles sont en baisse de 22,4 milliards (-4,8%)

I.2.3. Dette publique

Le service de la dette a été réglé à hauteur de 1 179,5 milliards, sur une prévision initiale de 1 394,1 milliards, soit un taux d'exécution de 84,6%. Il se décompose en dette extérieure pour 736,0 milliards et en dette intérieure pour 443,5 milliards. Comparativement à 2020, ce service est en hausse de 413,9 milliards, ceci essentiellement due au service de la dette extérieure à travers l'opération de rachat au mois de juillet 2021 de l'Eurobond émis en 2015 de l'ordre de 449,3 milliards.

Tableau 7: Exécution de la dette publique des exercices 2020 et 2021

Libellés	LFI 2021	LFR 2021	LFR révisée 2021	Ordonnancement 220	Ordonnancement 2021	Taux d'exécution (%)	Variation (%)
I - Dette publique intérieure	492,9	674,1	447,3	412,2	443,5	65,8%	7,5
Principal	355,7	536,9	294,6	259,5	294,7	54,9%	13,4
Intérêts	65,2	65,2	85,7	73,7	76,8	117,8%	4,2
Remboursement Crédits TVA	72	72	67	79	72	100,0%	-8,9
II - Dette publique extérieure	491	720	747	353,4	736	102,2%	108,3
Principal	327,5	595	578,4	217,9	571,2	96,0%	162,1
Intérêts	163,5	125	168,6	135,5	164,8	131,8%	21,6
C - DETTE PUBLIQUE	983,9	1 394,10	1 194,30	765,6	1 179,50	84,6%	54,00

Source : MINFI/DGB (*ordonnancement)

I.3. Exécution du cas COVID-19

1.3.1. Exécution du Budget du CAS-COVID

À la fin de l'exercice 2021, sur un montant de 200 milliards attendus au titre du budget du CAS COVID, 93,7 milliards ont été ordonnancés, soit un taux de réalisation de 46,9%. Sur un montant de 153 milliards prévue en loi de finances, les ressources issues du budget général ont été mobilisées à hauteur de 35,1 milliards, soit un taux d'exécution de 21,9%. Les fonds de concours d'un montant de 40 milliards dont 25 milliards attendus de la Banque Mondiale et 15 milliards de la BDEAC n'ont pu être mobilisés en 2021. Cependant un décaissement extérieur de 41 milliards auprès AFRIXIMBANK a été effectué sous forme de prêt projet pour l'achat des vaccins contre la Covid-19.

Tableau 8 : Répartition en ressources et charges du CAS-COVID 2021

Rubriques	L.F.R. 2020	Jan-Déc 21 Réalizations	Écart	Taux d'exécution (en %)
I- RESSOURCES TOTALES :	200,00	93,70	-106,30	46,85
1- Prélèvement attendu du Budget Général	160,00	52,70	-107,30	32,93
2- Fonds de concours	40,00	41,00	1,00	102,50
* Prêts	40,00	41,00	1,00	102,50
Banque Mondiale	25,00	0,00	-25,00	0,00
BDEAC	15,00	0,00	-15,00	0,00
AFRIXIMBANK (COVAX ET AVAT)	0,00	41,00	41,00	
* Dons	0,00	0,00	0,00	
Union Européenne	0,00	0,00	0,00	
AFD	0,00	0,00	0,00	
Partenariat- Mondial pour l'Éducation (PME)	0,00	0,00	0,00	
Autres (Personnes physiques et morales)	0,00	0,00	0,00	
II- DEPENSES TOTALES	200,00	93,70	-106,30	46,85
1- Dépenses courantes	150,00	93,70	-57,50	62,46
* Biens & services	125,00	93,70	-31,30	74,96
* Transferts et subventions	25,00	0,00	-25,00	0,00
2- Dépenses en capital	50,00	0,00	-50,00	0,00
3- Dette intérieure	0,00	0,00	0,00	
* Remboursement du principal	0,00	0,00	0,00	
* Remboursement des crédits de TVA	0,00	0,00	0,00	

Source : MINFI

I.4. Équilibre budgétaire et financement

La reprise de l'économie mondiale et surtout la bonne tenue des cours mondiaux des produits exportés par le Cameroun ont contribué à l'amélioration du déficit budgétaire.

1.4.1. Soldes budgétaires

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des ressources et dépenses budgétaires au sens strict et permet de dégager les différents soldes.

Tableau 9 : Synthèse de l'exécution budgétaire à fin décembre 2021 (en milliards)

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
I. BUDGET GENERAL			
RECETTES INTERNES	3 563,5	DEPENSES COURANTES	3 048,1
Recettes fiscales brutes	2 843,2	Intérêts et commissions bruts	241,6
<i>dont remboursement des crédits TVA</i>	<i>72,0</i>	<i>Allègement intérêts dette extérieure</i>	<i>0,0</i>
Recettes fiscales nettes	2 771,2	Dépenses de personnel	1 075,0
Recettes pétrolières	482,2	Biens et services	989,8
Recettes non fiscales	171,9	Transferts courants	741,6
Total Recettes internes nettes	3 425,3	<i>Dont subventions versées aux CAS</i>	<i>0,0</i>
DONS	66,2	DEPENSES EN CAPITAL	1 061,4
Dons programmes	24,1	Financements extérieur	447,6
Dons projets	42,0	Ressources propres	582,8
RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,0	Participation/Restructuration	31,0
Recettes de privatisations		AUTRES DEPENSES	7,3
<i>Prélèvements sur les recettes au profit du Fonds spécial de solidarité national pour la lutte contre le Coronavirus</i>	<i>35,1</i>	Prêts nets	7,3
RECETTES NETTES BUDGET GENERAL	3 456,4	DEPENSES BUDGET GENERAL	4 116,8
II – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			
Comptes d'affectation spéciale	35,1	Comptes d'affectation spéciale	93,7
<i>Dont Fonds spéciale de solidarité pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économique et sociale</i>	<i>35,1</i>	<i>Dont Fonds spéciale de solidarité pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économique et sociale</i>	<i>93,7</i>
<i>Fonds de concours Covid-19 (Dons)</i>	<i>0,0</i>	<i>Fonds de concours Covid-19</i>	<i>41,0</i>
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES NETTES DE L'ETAT	3 491,5	TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT	4 210,5
III - SOLDES			
	Montant		% du PIB
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	-711,8		-2,9
SOLDE GLOBAL	-719,1		-2,9
SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER	-959,7		-3,8
SOLDE DE REFERENCE DE LA CEMAC	-894,5		-3,0

Source : MINFI

*** Solde budgétaire global**

À fin 2021, le déficit budgétaire global (base ordonnancement dons compris) s'est finalement établi à 2,9% du PIB, sur une projection initiale de 3,1% en loi de finances rectificative soit donc un besoin de financement du budget de l'Etat de 719,1 milliards à la fin de cet exercice. Par rapport à 2020 où il s'est situait 3,1% du PIB, ce déficit s'est amélioré de 0,2 point du PIB, démontrant ainsi la consolidation de la situation des finances publiques de l'Etat entre ces deux exercices.

Cette situation s'explique essentiellement par le bon niveau de mobilisation des recettes internes compte tenu de la reprise de l'activité économique mondiale, qui a permis de faire face aux dépenses additionnelles liées à la lutte contre la pandémie et ses conséquences.

*** Solde primaire non pétrolier**

Le solde primaire non pétrolier s'obtient en excluant du calcul les recettes pétrolières et les paiements des intérêts sur la dette. En 2021, ce solde s'est établi 3,8% en 2021 contre 4,5% en 2020. Il enregistre donc une réduction de 0,7 point entre ces deux exercices, traduisant ainsi

l'effort fait par le Gouvernement en 2020 pour limiter l'incidence de ces choix budgétaires courants sur la dette publique.

I.4.2. Financement

Outre le besoin de financement de 719,1 milliards découlant des opérations budgétaires, le Gouvernement a fait face en 2021 à d'autres charges de financement et de trésorerie d'un montant 1 008,7 milliards composées de l'amortissement de la dette structurée 832,1 milliards, des paiements au profit des correspondants du Trésor de 68,4 milliards, des remboursements des crédits TVA de 72 milliards et de la réduction de l'encours des BTA de 36,2 milliards.

Pour couvrir ces besoins, l'État a mobilisé en 2021 des financements d'un montant de 1 727,8 milliards, dont entre autres 446,6 milliards de prêts projets y compris les décaissements extérieurs au profit du CAS Covid19 relatifs à l'achat des vaccins, 336 milliards d'émissions de titres publics, 203,8 milliards d'appuis budgétaires, 82,3 milliards de financement bancaire (hors titres publics y compris les tirages sur le compte séquestre TVA de 72 milliards) et 456 milliards d'emprunts extérieurs y compris les eurobonds de 449,3 milliards.

Tableau 10 : Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards)

BESOINS DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	MONTANT	RESSOURCES DE FINANCEMENTS ET DE TRESORERIE	MONTANT
Déficit budgétaire global	719,1	Prêts projets	405,6
Amortissement Dette structurée (hors correspondants)	832,1	Emission des Titres publics	336,0
Dette extérieure	571,2	Appuis Budgétaires	203,8
Dette intérieure	261,0	Financement bancaire (y/c Remboursement TVA)	82,3
Remboursement des crédits TVA	72	Compte séquestre TVA	72,0
Sortie nette de trésorerie au profit des Correspondants	68,4	Fonds de concours COVID-19 BM	41,0
Réduction de l'encours des BTA	36,2	Autres emprunts (y/c eurobonds)	456,6
TOTAL	1 727,8	Accumulation des nouveaux arriérés	136,1
		Autres (écart de financement)	66,5
		TOTAL	1 727,8

Source : MINFI

II. Exécution budgétaire à fin avril 2022

Cette section présente l'exécution des ressources et des dépenses budgétaires, ainsi que la situation des soldes budgétaires. Les ressources budgétaires comprennent les recettes internes et les emprunts et dons. Les recettes internes sont constituées des recettes pétrolières et non pétrolières. Les recettes non pétrolières sont composées des recettes des impôts et taxes, des recettes douanières et des recettes non fiscales. Les emprunts et dons se décomposent en prêts-projets, prêts-programmes, dons-projets, dons-programmes, émissions des titres publics fonds de concours COVID-19 et autre emprunts intérieurs. En ce qui concerne les dépenses budgétaires, elles sont constituées des dépenses courantes et des dépenses d'investissement.

II.1. Ressources du budget de l'Etat

A fin avril 2022, les ressources budgétaires totales mobilisées s'élèvent à 1 729,3 milliards, en augmentation de 185,9 milliards (+12,0%) par rapport à la même période de 2021. Elles présentent un taux de réalisation de 84,8% par rapport à l'objectif de la période, fixée à 2 038,9 milliards. Cette sous performance est imputable à la fois aux recettes internes et aux emprunts et dons.

Tableau 11 : Exécution des ressources budgétaires à fin avril 2022 (En milliards de FCFA)

RUBRIQUES	L.F.R	jan-avril 22	jan-avril 22	jan-avril 21	Écart (e)=(c-b)	Taux de	Variation	
	2022	Prévisions	Réalisations	Réalisations		Réalisation	(c/d)	(c/d)
	(a)	(b)	(c)	(d)		(c/b) (%)	(abs)	(%)
A- RECETTES INTERNES	4080,9	1401,7	1297,6	1138,0	-104,1	92,6	159,6	14,0
I-Recettes pétrolières	806,0	268,7	229,3	142,5	-39,4	85,4	86,8	60,9
1-Redevance SNH	706,0	235,3	162,2	121,7	-73,1	68,9	40,5	33,3
2- IS pétrole	100,0	33,3	67,1	20,9	33,8	201,3	46,2	221,7
II- Recettes non pétrolières	3274,9	1133,0	1068,3	995,4	-64,7	94,3	72,9	7,3
1- Recettes Fiscales	3048,7	1057,6	1037,0	951,7	-20,6	98,1	85,4	9,0
a- Recettes des impôts et taxes	2184,8	779,0	773,9	694,4	-5,1	99,3	79,5	11,5
dont - IRPP	317,1	112,6	100,8	105,0	-11,8	89,5	-4,3	-4,1
- TVA	735,0	229,3	229,5	193,0	0,2	100,1	36,4	18,9
- IS non pétrole	410,0	207,6	241,9	191,8	34,3	116,5	50,1	26,1
- Droits d'accises	325,0	109,7	96,8	97,8	-12,9	88,2	-1,0	-1,0
- Droits d'enreg.et timbre	130,3	40,8	31,3	37,2	-9,4	76,8	-5,9	-15,8
- TSPP	150,0	51,0	51,5	48,1	0,5	101,0	3,5	7,2
b- Recettes douanières	863,9	278,6	263,2	257,3	-15,4	94,5	5,9	2,3
dont - Droit de douane import.	343,9	112,6	102,3	109,5	-10,3	90,8	-7,2	-6,6
- TVA import.	395,0	127,0	126,0	116,6	-1,0	99,2	9,3	8,0
- Droits d'accises import.	57,9	18,9	15,5	15,9	-3,4	82,3	-0,4	-2,4
- Droits de sortie	54,8	17,7	13,4	13,2	-4,3	75,9	0,3	1,9
2- Recettes non fiscales	226,2	75,4	31,2	43,8	-44,2	41,4	-12,5	-28,6
B- EMPRUNTS ET DONNS	1911,8	637,3	431,7	405,5	-205,5	67,7	26,3	6,5
- Prêts projets	746,5	248,8	77,1	100,3	-171,7	31,0	-23,2	-23,1
- Dons	142,3	47,4	4,0	13,7	-43,4	8,5	-9,7	-70,6
- Appuis budgétaires	313,0	104,3	24,2	0,0	-80,1	23,2	24,2	-
- Émission des titres publics	350,0	116,7	259,9	291,5	143,3	222,8	-31,6	-10,8
- Autres financements intérieurs	360,0	108,3	66,5	0,0	-41,8	61,4	66,5	-
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	5992,7	2038,9	1729,3	1543,4	-309,6	84,8	185,9	12,0

Source : MINFI

Recettes internes

Sur la période allant de janvier à avril 2022, les recettes budgétaires internes recouvrées sont de 1 297,6 milliards, en augmentation de 159,6 milliards (+14%) par rapport à la même période de l'exercice 2021, où elles se situaient à 1 138 milliards. Cette hausse s'observe sur les deux grandes rubriques de ces recettes à savoir, les recettes pétrolières et non pétrolières. Toutefois, elles affichent un taux de réalisation de 92,6% par rapport aux 1 401,7 milliards d'objectif de la période.

Les recettes pétrolières recouvrées se chiffrent à 229,3 milliards à fin avril 2022, en hausse de 86,8 milliards (+60,9%) par rapport à fin avril 2021, essentiellement du fait de la hausse en glissement annuel des cours mondiaux du pétrole, consécutive à la guerre Russo-ukrainienne. Par

rapport aux 268,7 milliards de prévision de la période janvier-avril 2022, elles enregistrent un taux de réalisation de 85,4%, en raison de la remontée des cours du pétrole.

Les recettes non pétrolières passent de 995,4 milliards à fin avril 2021 à 1 068,3 milliards à fin avril 2022, soit une augmentation de 72,9 milliards (+7,3%) entre les deux périodes. Par rapport aux 1 133 milliards de prévision sur la période, elles présentent un taux de réalisation de 94,3%. Cette sous performance s'explique principalement par les sous réalisations en recettes fiscales (98,1% de taux de réalisation) et non fiscales (41,4%), qui elles-mêmes résultent des effets négatifs de la crise Russo-ukrainienne sur l'économie nationale, notamment la flambée des prix des produits de première nécessité.

Emprunts et dons

Les emprunts et dons décaissés s'élèvent à 431,7 milliards à fin avril 2022, contre 405,5 milliards un an plutôt, soit une hausse de 26,3 milliards (+6,5%) en glissement annuel. Cette hausse résulte essentiellement du tirage spécial de DTS de 66,5 milliards effectué au mois de février. Toutes les autres composantes sont en recul.

Émission des titres publics

Au cours de la période janvier-avril 2022, le trésor public a émis des titres publics pour un montant de 259,9 milliards, en retrait de 31,6 milliards par rapport à la même période de 2021. Les titres émis comprennent 112,5 milliards de Bons du Trésor Assimilables (BTA) et 147,4 milliards d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA). Le taux de réalisation des émissions est de 222,8% par rapport aux 116,7 milliards d'objectif de la période.

II.2. Dépenses de l'Etat

Les dépenses budgétaires totales base ordonnancements se chiffrent à 1 543,8 milliards à fin avril 2022 contre 1 553,2 milliards à fin avril 2021, soit une diminution de 9,4 milliards (-0,6%) entre les deux périodes. Cette diminution s'observe essentiellement au niveau des dépenses courantes et des dépenses d'investissement, qui enregistre des baisses de 78,7 milliards et 7,0 milliards respectivement. Par contre, le service de la dette publique est en hausse de 51,9 milliards.

Tableau 12 : Exécution des dépenses à fin mars 2019 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire)

RUBRIQUES	L.F.R	jan-avril 22	jan-avril 21	Écart	Taux de	Variation	
	2022	Réalisations	Réalisations		d'exécution	(c/b)	(c/b)
	(a)	(b)	(c)		(b/a) (%)	(abs)	(%)
DEPENSES							
I- Dépenses courantes hors intérêts	2998,4	669,4	748,1	-2349,0	22,3	-78,7	-10,5
Dépenses de personnel	1174,3	387,4	340,6	-786,9	33,0	46,8	13,7
Dépenses de Biens & Services	810,9	94,0	231,0	-736,9	11,6	-137,0	-59,3
Transferts et pensions	1013,2	187,9	176,5	-825,3	18,5	11,4	6,5
II- Dépenses d'investissement	1419,1	220,8	227,9	-1198,3	15,6	-7,0	-3,1
Sur financements extérieurs	779,8	110,6	105,4	-669,2	14,2	5,2	4,9
Sur ressources propres	620,3	110,2	119,5	-505,1	17,8	-9,3	-7,7
Dépenses de restructuration	19,0	0,0	3,0	-24,0	0,0	-3,0	-100,0
III- Dépenses diverses à régulariser	0,0	94,9	70,5	94,9	-	24,4	34,7
IV- Service de la dette publique	1560,3	558,7	506,8	-996,5	35,8	51,9	10,2
Dette extérieure	677,0	255,2	134,9	-504,4	37,7	120,3	89,2
Dette intérieure	883,3	303,5	371,9	-492,1	34,4	-68,3	-18,4
- Remboursement crédits de TVA	84,0	28,0	28,0	-56,0	33,3	0,0	0,0
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	5977,7	1543,8	1553,2	-4448,8	25,8	-9,4	-0,6

Source : MINFI

Dépenses courantes hors intérêts

Les dépenses courantes hors intérêts diminuent de 78,7 milliards (-10,5%) en rythme annuel pour se situer à 669,4 milliards à fin avril 2022. Par rapport à la loi de finances, le taux d'exécution de ces dépenses est de 22,3%. Les principales composantes enregistrent les taux d'exécution de 33,0% pour les dépenses de personnel ; 11,1% pour les dépenses de biens et services ; et 18,5% pour les dépenses de transferts et pensions.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 220,8 milliards à fin avril 2022 contre 227,9 milliards à fin avril 2021, soit une diminution de 7 milliards (-3,1%) entre les deux périodes. Par rapport à la prévision annuelle, le taux d'exécution de ces dépenses est de 15,6%. Cette sous performance relative est due à la baisse des dépenses sur ressources propres, consécutives aux difficultés s'adaptation à la nouvelle nomenclature budgétaire. Les principales rubriques de ces dépenses présentent des taux d'exécution : 17,8% pour les dépenses d'investissement sur ressources propres, 14,2% pour les dépenses d'investissement sur financements extérieurs.

Service de la dette publique

Le service de la dette publique se situe à 558,7 milliards à fin avril 2022 contre 506,8 milliards à fin avril 2021, soit un accroissement de 51,9 milliards (+10,2%) entre les deux périodes. Par rapport à la prévision annuelle, son taux d'exécution est de 35,8%. Au niveau des principales rubriques, les taux d'exécution sont de 37,7% pour le service de la dette extérieure et 34,4% pour le service de la dette intérieure.

II.3. Soldes budgétaires

A fin avril 2022, les soldes budgétaires (nets des remboursements de crédits de TVA) se présentent comme suit : le solde global se situe à 168,2 milliards, tandis que le solde primaire et le solde primaire non pétrolier s'établissent respectivement à 274,2 milliards et 44,9 milliards. Ces soldes ont été négativement impactés par les difficultés d'adaptation à la nouvelle nomenclature budgétaire.

Tableau 13 : Soldes budgétaires (En milliards de FCFA)

LIBELLES	Loi de Finances (1)	Résultats à à fin avril 22 (2)
I- Recettes totales	4080,906	1297,6
1-Recettes pétrolières	806,0	229,3
2-Recettes non pétrolières	3274,9	1068,3
II- Dons	142,3	4,0
III- Dépenses primaires, FINEX & Prêts nets	4467,46	999,4
1- Dépenses courantes hors intérêts	2998,4	669,4
2- Dépenses en capital	1419,1	220,8
3- Dépenses diverses à régulariser	0	94,9
4- Prêts nets (Prêts-Remboursements)	-20	14,3
5- Fonds COVID-19	50	
IV- Remboursement crédits de TVA	84,0	28,0
V- SOLDE PRIMAIRE (V=I+II-III-IV)	-308,2	274,2
VI- SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER (VI = V-Recettes pétrolières)	-1114,2	44,9
PM : SOLDE GLOBAL (NET)	-547,8	168,2

Source : MINFI

III. Loi de finances rectificative

À la date du **02 juin 2022**, le **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE** a signé l'ordonnance **N°2022/001** pour modifier et compléter certaines dispositions de la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021, afin de tenir compte des dernières évolutions de l'environnement économique, financier et sociopolitique au cours des premiers mois de l'exercice 2022.

En effet, il ressort des dernières mises à jour du cadrage macroéconomique qu'en 2022, l'activité économique au Cameroun connaîtrait un léger ralentissement ainsi qu'une accentuation des pressions inflationnistes par rapport aux projections initiales de la loi de finances, en raison de la guerre en Ukraine. Ainsi, la croissance économique s'établirait en 2022 à 4,0 % contre une projection initiale de 4,2 % en loi de finances et l'inflation serait plus importante de 1 point en 2022 par rapport au niveau de 2% initialement projetée en loi de finances pour se situer à 3%. De plus, on assiste à une flambée du cours mondial du baril du pétrole, qui remonte rapidement pour atteindre les 102 \$ US le baril contre 64,5 \$ projetés dans le cadre de la loi de finances initiale 2022.

Également, le contexte de la signature de l'ordonnance du 02 juin est marqué au plan social par les mouvements de grèves des enseignants du secondaire dont les mesures d'apaisement prises par le gouvernement induisent des charges salariales supplémentaires. Le Cameroun s'est trouvé par ailleurs confronté, au plan financier, à une réduction des appuis budgétaires attendus de certains partenaires dont la Banque Mondiale, par rapport aux évaluations intégrées dans la loi de finances initiale de 2022.

Dans cet environnement, et afin de garantir une plus grande sincérité des prévisions des recettes, des dépenses et du financement, l'ordonnance susvisée révisé le niveau du budget de l'Etat à **6 080,4 milliards** dont 5 977,7 milliards pour le budget général et 102,7 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale, contre 5 752, 4 milliards en loi de finances initiale 2022 ; soit une augmentation **328 milliards** en valeur absolue et **5,8%** en valeur relative.

III.1. Ressources

La décomposition des recettes se présente ainsi qu'il suit par grandes catégories :

- **Recettes pétrolières : 806 milliards** contre de 562 milliards dans le budget initial, soit une hausse de 244 milliards (+43,4%) provenant de la redevance pétrolière de la SNH en raison de la flambée du cours mondial du baril de pétrole. Le niveau de l'IS pétrolier a été maintenu à 100 milliards comme en loi de finances, son paiement étant un différé des droits dus sur l'exercice précédent ;
- **Recettes des impôts et taxes : 2 184,8 milliards** comme dans le budget initial ;
- **Recettes douanières : 863,9 milliards contre 903,9 milliards en loi de finances initiale** soit une baisse de 40 milliards (-4,4%) liée à l'impact de la crise et des APE sur le commerce extérieur ;
- **Recettes non fiscales : 226,2 milliards** contre 216,2 milliards dans le budget initial, en augmentation de 10,0 milliards (+4,6%) pour tenir compte des recettes issues de la vente des tests Covid-19 et de la mobilisation des recettes consulaires ;
- **Dons : 142,3 milliards** comme dans le budget initial ;

Au total, les ressources internes augmentent de **214,0 milliards**, correspondant à un taux de variation de **5,3%** par rapport à la loi de finances initiale 2022.

III.2. Dépenses

La décomposition des dépenses se présente comme suit par grandes masses :

- **Dépenses de personnel : 1 174,3 milliards** contre 1 124,8 milliards dans la loi de finances initiale ; soit une augmentation de 49,5 milliards (4,4%) liée essentiellement à la prise en compte des effets financiers des engagements du Gouvernement pour répondre aux problèmes des enseignants du secondaire et anticiper des revendications du personnel de la santé ;
- **Dépenses de biens et services** (y compris dotation décentralisation des régions et la provision pour import-substitution) : **810,9 milliards** contre 867,4 milliards en loi de finances initiale, soit une réduction de 56,5 milliards (-6,5%) ; en effet, une économie budgétaire de 73,5 milliards a été opérée sur ce poste de dépenses à partir d'une part, des blocages de précaution (-63,5 milliards) et d'autre part, de l'ajustement de la provision pour import-substitution de 50 à 40 milliards (-10 milliards). Une partie de l'économie budgétaire ainsi réalisée a permis de doubler la provision dédiée au soutien des prix des produits de première nécessité de 15 à 30 milliards et de renforcer la provision de report de 2 milliards ;
- **Transferts et subventions : 1 013,2 milliards** contre 653,2 milliards dans le budget initial, soit une augmentation de 360 milliards (+55,1%). Cette augmentation provient de la prise en compte du complément des manques à gagner des marketeurs évalués à 480 milliards contre une inscription budgétaire initiale de 120 milliards en loi de finances, compte tenu de la flambée du prix du pétrole et de la volonté du Gouvernement de maintenir les prix des hydrocarbures stables à la pompe ;
- **Dépenses d'investissement sur ressources propres (y compris les dépenses de réhabilitation et de restructuration) : 639,2 milliards** contre 699,2 milliards dans le budget initial 2022 ; soit une diminution de 60 milliards (-8,6%) compte tenu de la contrainte budgétaire.
- **Dépenses d'investissement sur financement extérieur : 779,8 milliards** comme dans le budget initial 2022.
- **Intérêt de la dette : 239,6 milliards** comme en loi de finances initiale 2022.

Le budget des CAS a été révisé à **102,7 milliards** contre 152,7 milliards en loi de finances initiale, soit une baisse en valeur absolue de **50 milliards** provenant de la réduction de moitié des dépenses du CAS Covid-19. Cette réduction s'explique par la restriction de la stratégie de lutte contre la Covid-19 sur la vaccination et la prise en compte de la mesure de paiement par les usagers des tests de dépistage, dans un contexte de relative maîtrise de cette pandémie.

Les recettes révisées du CAS COVID-19 sont constituées de deux sources :

- d'une part, les apports financiers de la Banque Mondiale sous forme de fonds de concours à hauteur de **35 milliards** comme en loi de finances initiale 2022 ;

- d'autre part, les versements des recettes du budget général, à hauteur de **15 milliards** contre 65 milliards en loi de finances initiale 2022.

III.3. Financement du déficit budgétaire

Le déficit budgétaire qui résulte de la révision des recettes et des dépenses de l'Etat en 2022 se chiffre à **547,8 milliards** contre **518,8 milliards** en loi de finance initiale ; soit une augmentation du déficit de **29 milliards**.

Les autres charges de financement et de trésorerie supportées par l'Etat, outre le besoin financier lié au déficit budgétaire se déclinent comme suit :

- **Amortissement de la dette (structurée) : 1 060,7 milliards** contre **1 021,7 milliards** dans la loi de finances initiale, soit une augmentation de 39 milliards (+3,8%). Cette variation prend notamment en compte les arriérés de paiement de la dette intérieure à fin 2021 (+47 milliards), la réduction de l'encours des BTA (+50 milliards) et le report de l'échéance de la dette de la BEAC au titre des avances statutaires (-58 milliards) ;
- **Remboursement des crédits de TVA : 84 milliards** comme en loi de finances initiale 2022 ;
- **Arriérés y compris dette non structurée CAA : 146 milliards** contre **100 milliards** en loi de finances initiale 2022 soit une augmentation 46 milliards pour renforcer l'apurement de la dette intérieure de l'Etat ;
- **Sorties nettes de fonds des correspondants : 30 milliards** comme en loi de finances initiale.

Sur cette base, le budget de l'Etat dégage un besoin de financement total de **1 868,5 milliards** contre 1 754,5 milliards en loi de finances initiale ; soit une aggravation de ce besoin à hauteur de 144 milliards. Les leviers mobilisés par l'Etat pour assurer l'équilibre financier de ces opérations se présentent comme suit :

- **Prêts projets : 746,5 milliards** comme en loi de finances initiale 2021 ;
- **Appuis budgétaires : 313 milliards** contre 369 milliards en loi de finances initiale 2021, avec la réduction de moitié des appuis de la Banque Mondiale (-53 milliards) et ceux de la Banque Africaine de Développement (- 3 milliards) ;
- **Financement exceptionnel : 105 milliards** constitué des DTS de 70 milliards et d'un fonds de concours de la Banque Mondiale de 35 milliards dans le cadre de la poursuite de la lutte contre la Covid-19, comme en loi de finances initiale ;
- **Émission de titres publics : 350 milliards** comme en loi de finances initiale ;
- **Financement bancaire : 154 milliards** contre 184 milliards en loi de finances initiale 2022, soit une diminution de 30 milliards. En effet, le solde de trésorerie du compte courant de l'Etat à la BEAC à fin décembre 2021 était pratiquement nul. D'où la déduction des 30 milliards initialement projetés au titre dudit solde dans la LFI 2022
- **Autres emprunts : 200 milliards** ; Il s'agit d'un financement nouveau à lever sur le marché financier intérieur.

Tableau 14 : Variation des ressources et des charges de la LFR 2022 par rapport à la LFI

RUBRIQUES	LF 2022	LFR 2022	Variation	
			Montant	%
Total ressources	5 679,7	6 007,7	328,0	5,8%
Recettes internes et dons	4 009,2	4 223,2	214,0	5,3%
Recettes pétrolières	562,0	806,0	244,0	43,4%
Recettes non pétrolières	3 304,9	3 274,9	-30,0	-0,9%
Recettes fiscales	3 088,7	3 048,7	-40,0	-1,3%
Impôts et taxes	2 184,8	2 184,8	0,0	0,0%
Recettes douanières	903,9	863,9	-40,0	-4,4%
Recettes non fiscales	216,2	226,2	10,0	4,6%
Dons	142,3	142,3	0,0	0,0%
Projets	33,3	33,3	0,0	0,0%
Programme	109,0	109,0	0,0	0,0%
Financement Brut	1 670,5	1 784,5	114,0	6,8%
Prêts projet	746,5	746,5	0,0	0,0%
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	369,0	313,0	-56,0	-15,2%
<i>Dont FMI</i>	150,0	150,0	0,0	0,0%
<i>UE</i>	0,0	0,0	0,0	-
<i>AFD</i>	45,0	45,0	0,0	0,0%
<i>BM</i>	106,0	53,0	-53,0	-50,0%
<i>BAD</i>	53,0	50,0	-3,0	-5,7%
<i>Autres</i>	15,0	15,0	0,0	0,0%
Émission des titres (MLT)	350,0	350,0	0,0	0,0%
Financement bancaire (hors titres pub)	100,0	70,0	-30,0	-30,0%
Autres emprunts	0,0	200,0	200,0	-
DTS FMI	70,0	70,0	0,0	0,0%
Financement exceptionnel	35,0	35,0	0,0	0,0%
<i>BM (Fonds de concours CAS-Covid)</i>	35,0	35,0	0,0	0,0%
Dépenses totales et prêts nets	5 679,7	6 007,7	328,0	5,8%
Dépenses courantes	2 564,4	2 927,4	363,0	14,2%
Dépenses de personnel	1 124,8	1 174,3	49,5	4,4%
Achats de biens et services	786,4	739,9	-46,5	-5,9%
Transferts et subventions	653,2	1 013,2	360,0	55,1%
Dépenses de capital	1 479,0	1 419,0	-60,0	-4,1%
Dépenses s/financements externes	779,8	779,8	0,0	0,0%
Dépenses s/ressources propres	664,3	620,3	-44,0	-6,6%
Dépenses de Participation/restructuration	35,0	19,0	-16,0	-45,8%
Prêts nets	-20,0	-20,0	0,0	0,0%
Fonds de Financement Covid-19	100,0	50,0	-50,0	-50,0%
Fonds de relance production locale	50,0	40,0	-10,0	-20,0%
Additif Décentralisation (DGD)	31,0	31,0	0,0	0,0%
Service de la Dette	1 475,3	1 560,3	85,0	5,8%
Service de la dette extérieure	677,0	677,0	0,0	0,0%
Principal	520,0	520,0	0,0	0,0%
<i>Dont Rachat Eurobonds 2015</i>	0,0	0,0	0,0	-
Intérêts	157,0	157,0	0,0	0,0%
Service de la dette intérieure	798,3	883,3	85,0	10,6%
Principal	531,7	570,7	39,0	7,3%
<i>Dont ECMR</i>	50,0	50,0	0,0	0,0%
<i>Correspondants</i>	30,0	30,0	0,0	0,0%
<i>Accumulation dépôt BEAC/Remboursement avances statutaires</i>	58,0	0,0	-58,0	-100,0%
<i>Réduction encours BTA</i>	0,0	50,0	50,0	-
Intérêts	82,6	82,6	0,0	0,0%
Crédits de TVA	84,0	84,0	0,0	0,0%
Reste à payer Trésor/Dette non structurée CAA	100,0	146,0	46,0	46,0%
<i>Dont Restes à Payer Trésor</i>	85,0	120,0	35,0	41,2%
<i>Dette non structurée CAA</i>	15,0	26,0	11,0	73,3%
<i>Dette fiscale compensée/Dette flottante</i>	0,0	0,0	0,0	-
<i>Autres arriérés</i>	0,0	0,0	0,0	-
0	0,0	0,0	0,0	-
Capacité (+)/Besoin de financement (-)	0,0	0,0	0,0	

Source : MINFI

CHAPITRE III : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES

Ce chapitre présente les orientations fondamentales et les objectifs de la Stratégie Nationale de Développement (2020-2030). Il décline ensuite un point sur l'état de mise en œuvre des politiques de ladite stratégie, et présente, compte tenu des contraintes conjoncturelles liées au contexte économique international et national, les orientations stratégiques globales et sectorielles qui vont guider les actions à mettre en œuvre sur la période 2023-2025.

I. Brève présentation de la SND-30

Les orientations de politiques publiques à mettre en œuvre sur la période 2023-2025 sont inspirées de la Stratégie Nationale de Développement (SND30) qui constitue le nouveau cadre de référence de l'action du Gouvernement et des partenaires au développement pour la période 2020-2030. La SND30 succède au DSCE et opérationnalise la deuxième phase de la vision de développement de long terme du pays.

Cette partie vise à faire une brève présentation des orientations fondamentales, objectifs, réformes structurantes et piliers de la SND30.

1.1. Orientations fondamentales de la SND30

La SND30 définit trois orientations fondamentales devant encadrer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement sur la période 2020-2030. Elles sont les suivantes :

Un mix entre l'import/substitution et la promotion des exportations : Durant la période DSCE, il a été observé que la forte extraversion de notre économie, qui a rendu difficiles les politiques de relance n'a pas favorisé l'éclosion de nos PME/PMI.

Un État stratège et pragmatique qui met en place les facilités pour l'émergence du secteur privé comme principal moteur de la croissance économique et réalise opportunément des interventions ciblées dans des secteurs hautement stratégiques, notamment à travers le levier de la commande publique.

Une combinaison entre une planification impérative et une planification indicative : À travers cette orientation fondamentale, il s'agit d'une part de renforcer l'exercice de priorisation des initiatives de développement et rendre plus contraignante la mise en œuvre des politiques planifiées.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie entend se faire suivant certains principes directeurs qui constituent des conditions préalables de succès. Il s'agit : (i) du maintien de la stabilité du cadre macroéconomique ; (ii) d'une planification unique qui articule clairement et sans ambiguïté la hiérarchie des divers outils de planification sectorielle, thématique et spatiale ; (iii) de l'articulation de la planification dans une logique de développement harmonieux, équilibré et équitable du territoire ; (iv) de la planification de l'action de développement dans le cadre de la décentralisation ; (v) de l'intégration dans la planification des exigences de rattrapage pour les zones affectées par les crises sociales et sécuritaires ; (vi) de l'intégration des exigences d'unité dans la diversité et de l'amélioration du rapport entre l'État et les citoyens ; (vii) du renforcement de la gestion stratégique de l'Etat, et de la création des conditions optimales pour que le secteur privé prenne toute sa place et joue un rôle moteur dans l'économie ; (viii) de la prise en compte dans la planification, des engagements internationaux en matière de développement tout en les contextualisant.

1.2 Objectifs de la SND30

L'objectif global porté par la SND30 est de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures ; Le cap étant de faire du pays, un Nouveau Pays Industrialisé.

À cet effet, elle met en perspective un cadre d'objectifs stratégiques en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) comme suit :

- i) **Mettre en place les conditions favorables à la croissance économique forte et durable et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays.** Pour réaliser l'ambition d'être un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici 2035, le taux de croissance annuel moyen du PIB devra passer de 4,5% (tel qu'observé sur la période 2010-2020) à 8,1% sur la période 2020-2030. Afin de développer le secteur industriel, il est question de porter la croissance du secteur secondaire (hors pétrole) à plus de 8% en moyenne sur cette période.
- ii) **Améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi.** Cette amélioration exige de réduire le taux de 37,5% en 2014 à moins de 25% en 2030 et ramener le sous-emploi de 77% en 2014 à moins de 50% en 2030.
- iii) **Renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale** pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif et promouvoir un développement durable, il est question prévenir et de réduire au maximum les conséquences néfastes des activités économiques sur l'environnement et le climat.
- iv) **Améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement.** Il s'agira notamment de poursuivre les réformes nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des institutions, et d'accélérer la mise en œuvre de la décentralisation.

1.3 Réformes structurantes de la SND30

L'objectif global porté par la SND30 étant de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, pour atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire tranche supérieure, le taux de croissance annuel moyen du PIB devra passer de 4,5% (tel qu'observé sur la période 2010-2020) à 8,1% sur la période 2020-2030.

Pour y parvenir, la stratégie définit sept réformes structurantes transversales prioritaires qui devront être portées par le Gouvernement pour bâtir le socle pour son déploiement harmonieux et efficace. Il s'agit de :

- i) Porter la part des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées à au moins 15% des recettes de l'État en augmentant notamment les transferts des opérations d'investissement et en accélérant la mise en place de la fonction publique locale.
- ii) Porter à au moins 60% la part de la commande publique en biens et services, adressée aux industries locales, y compris pour les forces de défense et de sécurité.

- iii) Achever tous les projets en cours et finaliser toutes les modalités de mise en service complète des infrastructures issues des grands projets de première génération à travers la réalisation de leurs projets connexes, pour leur permettre de produire les effets économiques attendus.
- iv) Privilégier dans la réalisation des grands projets les approches en Project-Finance et Partenariat Public-Privé qui permettront d'impliquer adéquatement le secteur privé et de mobiliser de manière efficiente les ressources d'investissement.
- v) Finaliser la réforme foncière afin de faciliter la disponibilité effective de la ressource foncière aux investisseurs, aux exploitants agricoles, aux promoteurs immobiliers, aux programmes de construction des infrastructures de transport, etc.
- vi) Promouvoir l'émergence et le soutien des champions nationaux dans les secteurs moteurs de la transformation structurelle de l'économie, à travers notamment la mise en place et l'opérationnalisation des zones économiques et une plus grande fluidité dans la mise en place des incitations au développement des entreprises.
- vii) Donner la priorité à la maintenance des équipements et infrastructures existants pour garantir leur pérennité et leur fonctionnalité. Ceci permettra de consolider les acquis et de renforcer la cohérence de la programmation.
- viii) La mise en œuvre de la SND30 repose sur quatre piliers qui sont : (i) la transformation structurelle de l'économie ; (ii) le développement du capital humain et du bien-être ; (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion économique ; et (iv) la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État.

II. Actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre de la SND-30 et défis à relever

II.1. Actions engagées

Le début de la décennie en cours est marqué par un contexte économique mondial défavorable, du fait de la survenue en 2019-2020 de la crise économique due à la pandémie à Coronavirus, et plus récemment en début 2022, à l'inflation généralisée causée par la guerre Russo-ukrainienne. Bien que ces crises aient affecté la situation des finances publiques et en particulier les capacités de mobilisation des ressources, plusieurs actions ont été engagées dès 2020 dans l'optique d'opérationnaliser la SND30. Il s'agit tant des réformes conduites pour opérationnaliser les orientations fondamentales de la stratégie que des actions menées pour engager les réformes structurelles et adresser les piliers de celle-ci.

II.1.1. Dans le cadre des réformes liées aux orientations fondamentales de la stratégie

Les actions menées ont notamment porté sur :

- ✓ **Le renforcement de la politique de substitution aux importations** : À ce sujet, le Gouvernement a élaboré, en 2020-2021, un plan de soutien à la production des biens de grande consommation qui grèvent la balance commerciale (riz, poisson, maïs et lait entre autres). Ledit plan bénéficie d'une dotation de 40 milliards au titre de l'exercice budgétaire 2022 pour accompagner les acteurs intervenant dans la production des

spéculations identifiées. L'accompagnement est prévu d'être fait principalement en nature (engrais, semences, équipements de production, etc.) ;

- ✓ ***Le démarrage du processus de Revue Générale des Politiques Publiques (RGPP) :*** La SND30 prescrivant une mutation vers un État stratège, le Gouvernement a entrepris des travaux dans l'optique de rationaliser son intervention et rendre ses actions plus efficaces compte tenu des objectifs de développement poursuivis. Déjà, des mesures fiscal-douanières sont prises depuis 2021 pour promouvoir l'agriculture de seconde génération, favoriser la construction d'usines agroalimentaires, soutenir l'élevage ainsi que l'offre sanitaire nationale ;
- ✓ ***L'élaboration d'un avant-projet de loi de modernisation de l'économie portant orientation programmatique de la SND30 :*** Ce texte a pour objectif de rendre plus impératifs certains éléments de la stratégie afin de garantir une plus grande discipline et une meilleure coordination dans la mise en œuvre. Ladite loi une fois promulguée, donnera à travers ses dispositions, un caractère légal et opposable aux principales orientations et réformes prioritaires portées par la SND30.
- ✓ ***La poursuite de la mise en œuvre des plans pour la reconstruction des régions sinistrées :*** À ce sujet, Le Plan Présidentiel pour la Reconstruction et le Développement des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (PPRD) a été rendu opérationnel en 2021 avec une dotation d'environ 10,4 milliards, suivie d'une dotation de 10 milliards en 2022. Il comprend trois composantes : la promotion de la cohésion sociale, la réhabilitation de leurs infrastructures scolaires et sanitaires impactées par la crise, et la revitalisation de l'économie locale. En termes de réalisation, 65 projets ont été achevés ou sont en cours d'achèvement, soit 42 dans le Sud-Ouest et 23 dans le Nord-Ouest. Le Gouvernement poursuit également avec la reconstruction de la région de l'Extrême-Nord qui a bénéficié d'une dotation initiale de 5 milliards en 2021, et dont le décret portant création et fonctionnement du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement a été signé le 24 mai 2022 par le Premier Ministre Chef du Gouvernement.
- ✓ ***La réalisation des études relatives à la mise en place des préalables pour le déploiement de la Couverture Santé Universelle.*** Une convention en mode Partenariat Public-Privé a été signée en 2021 entre l'Etat et un opérateur privé chargé de mettre en place le dispositif d'enrôlement et d'immatriculation des bénéficiaires de la CSU. De plus, des actions visant à accroître les capacités d'offres des services de santé se sont poursuivies. Ce sont notamment : (i) la construction, la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires, y compris les logements d'astreintes pour le personnel de santé ; (ii) l'acquisition des tricycles/motos ambulances ; (iii) l'organisation des activités de la réforme hospitalière en prélude à la CSU. De plus, une convention a été signée avec le secteur privé pour la conception du dispositif d'immatriculation des individus. Par ailleurs, des études préalables et des dispositions techniques ont été prises pour étendre dès 2023, les mécanismes du chèque santé et du PBF (Performance Based Financement) aux régions du Sud et de l'Est en plus du septentrion qui en bénéficie déjà ;

II.1.2. Dans le cadre des réformes liées aux piliers de la stratégie

Des actions ont également été engagées pour adresser chacun des piliers de la SND30 à savoir la transformation structurelle, le développement du capital humain, la promotion de l'emploi et la gouvernance. Pour ce qui concerne le pilier sur la transformation structurelle, la principale action

a consisté en la définition d'un portefeuille de projets devant permettre de booster significativement la dynamique du secteur secondaire et de l'industrie en particulier.

Encadré : Programme d'Impulsion Initiale pour la mise en œuvre de la SND30 (P2I)

L'effort à réaliser en termes de croissance économique pour atteindre l'objectif d'être un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure est de 8% en moyenne par an. Le début de la mise en œuvre de la SND30 ayant été malheureusement marqué par la survenue de la pandémie Covid19 il y a deux ans et les effets néfastes du conflit Russo-ukrainien qui continuent de compromettre tout effort de relance économique, le Gouvernement a entrepris de définir un ensemble de projets devant permettre de réaliser la transformation structurelle. Lesdits projets constituent le « Programme d'Impulsion Initiale » pour la mise en œuvre de la SND30.

Le P2I est principalement composé de projets industriels identifiés et préparés par des entrepreneurs privés et nécessitant, en fonction des cas, interventions de certaines administrations publiques. Ces projets concernent essentiellement les filières prioritaires retenues par la SND30 pour la transformation structurelle que sont : les mines-métallurgie-sidérurgie, le textile-confection-cuir, le développement numérique, l'industrie de l'énergie, la chimie-pharmacie, l'agro-alimentaire et les hydrocarbures-raffinage-pétrochimie.

Les projets du P2I ont pour la quasi-totalité déjà connu les études nécessaires pour la mise en œuvre et seront implémentés par des investisseurs privés et par certaines structures opérationnelles de l'État. La contribution financière de celui-ci à la réalisation du programme est de 8% et les montages financiers sont basés sur la rentabilité financière des différents projets. Conformément aux considérations de la SND30, le mode de financement retenu pour la réalisation est le Partenariat Public-Privé.

Les simulations effectuées révèlent des impacts positifs du P2I sur les recettes publiques pour l'ensemble de la période de mise en œuvre qui ira de 2023 à 2026, mais également après. En plus de l'impact nettement positif de ce programme sur la croissance du PIB, il est également envisagé des impacts importants sur la balance des paiements et sur le stock de devises dans la mesure où la plupart des projets seront financés par des IDE.

Les actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la SND30 concernant les autres piliers sont les suivantes :

- ✓ **La réalisation des études de faisabilité et de rentabilité économique des plans de la SND30 visant la transformation structurelle :** Des études préliminaires ont été réalisées en 2021 concernant notamment les plans suivants : agro-industrie, industrie pharmaceutique locale ; construction de routes communales carrossables en toute saison ; production locale des intrants agricoles ; gestion courante des infrastructures de transport ; modernisation des grandes villes ; et Science-Technologie-Ingénierie-Mathématiques. Une assistance technique recrutée par le Gouvernement a finalisé les termes de références pour la réalisation desdits plans et définit un montage financier à leur financement en mode PPP ;
- ✓ **La définition d'un portefeuille de projets à mettre en œuvre en mode Project-Finance pour booster le développement industriel du pays :** Des concertations ont été organisées avec le secteur privé et les établissements publics pour recenser les projets industriels matures et susceptibles d'être réalisés en mode Project-Finance. Elles ont conduit à l'élaboration d'un programme constitué essentiellement de projets industriels devant être mis en œuvre entre 2023 et 2026, pour permettre à l'économie d'accroître progressivement sa production industrielle et manufacturière. Ce programme, dénommé Programme d'Impulsion Initiale (P2I) comporte des projets portant notamment sur le textile, l'aluminium, les transports, la chimie-pharmacie et le numérique entre autres. Il

décline les mécanismes de financement de chacun des projets ainsi que les modalités de réalisation.

- ✓ ***La poursuite de l'identification des biens pour la captation locale de la commande publique*** : Des travaux ont été conduits par le Gouvernement en 2021 afin d'identifier les produits pour lesquels l'État devra prioritairement et progressivement orienter sa consommation vers le secteur productif local. Une liste provisoire desdits produits mettant notamment en exergue les mobiliers de bureau en bois, les boissons, ainsi que les produits de l'industrie textile a déjà été élaborée. Les travaux relatifs à l'analyse du potentiel de production des filières concernées par les biens identifiés sont en cours de finalisation ;
- ✓ ***Signature du contrat de partenariat pour la construction du chemin de fer reliant Mbalam à Kribi*** : Ce contrat porte sur la construction d'un chemin de fer devant permettre d'acheminer le fer de Mbalam ainsi que la production du minerai de fer extrait du sous-sol congolais pour le port de Kribi. Ce projet, associé à celui de la construction d'un terminal minéralier au Port de Kribi a un coût de 5 400 milliards et sera entièrement financé en mode PPP par le Consortium constitué à cet effet. L'infrastructure comprendra notamment un chemin de fer à double voie ; un rail pour le déchargement des wagons ; un chantier de ravitaillement et d'entretien des voies dans le terminal ; une gare de triage principale avec des installations d'exploitation et de maintenance ; 510 km de ligne principale et 6 embranchements de passage, et un système de contrôle et de signalisation des trains ;
- ✓ ***L'arrimage des programmes ministériels aux orientations de la SND30*** : Cet exercice a notamment permis d'améliorer la qualité de la formulation des programmes en lien avec des normes internationales en la matière, d'examiner et de prendre en charge l'ensemble des problématiques sectorielles exprimées dans la SND30, et d'asseoir des synergies interministérielles. L'activité a également servi de cadre pour la relecture et la révision des indicateurs de mesure de la performance pour un meilleur suivi-évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques ;
- ✓ ***La promulgation d'une nouvelle loi statistique (N°2020/10 du 20 juillet 2020)*** : Elle fixe les principes de base pour la production des statistiques officielles, les règles déontologiques, le cadre institutionnel relatif à la production statistique et les modalités de coordination de l'activité statistique. Cette loi met en exergue une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SND30), comme cadre de référence de la programmation des opérations statistiques et de production des statistiques officielles ;

II.2. Défis à relever

Les défis à relever concernent des mesures et réformes nécessaires pour impulser un changement structurel dans les comportements des populations et le fonctionnement global de l'administration et des institutions publiques. Il s'agit de :

- **L'atténuation des effets néfastes de la conjoncture économique internationale sur les perspectives de développement économique et social** : Il s'agira de conduire des réformes qui permettront au pays d'être plus résilient face aux crises telles que la Covid-19 et le conflit Russo-ukrainien qui entraînent un renchérissement des cours de certaines matières premières et menacent la sécurité alimentaire ;
- **Le renforcement du patriotisme économique** : Il s'agira de mener des actions visant à faire en sorte que la préférence nationale et la consommation locale s'incrustent

profondément dans des habitudes économiques, sociales et culturelles de tous les acteurs de la société ;

- **L’orientation des dépenses publiques vers les actions les plus cohérentes aux objectifs de développement poursuivis :** Il est question d’orienter prioritairement les dépenses publiques et notamment le budget d’investissement dans les projets devant permettre à l’économie d’accroître significativement son stock de capital physique et d’être plus autonome dans la production de certains produits stratégiques.
- **Le renforcement de la décentralisation par le transfert effectif des compétences et des ressources associées dévolues aux CTD :** Toutes les compétences et ressources dévolues aux CTD doivent être transférées et s’exécuter conformément aux aspirations des populations à la base.

IV. Orientations stratégiques globales et sectorielles

Cette partie définit au niveau global et au niveau sectoriel, les orientations stratégiques à partir desquelles seront déclinées les politiques publiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre entre 2023 et 2025. Ces orientations s’appuient sur la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30).

III.1. Orientations stratégiques globales

Il s’agit des grandes orientations stratégiques qui guideront l’action du Gouvernement en vue de mettre le pays en position d’atteindre à terme son objectif d’émergence. L’objectif à terme étant de disposer d’une économie avec une consommation moins extravertie, la priorité sera donnée aux mesures d’atténuation des effets néfastes des crises récentes sur l’économie nationale. Les principales mesures de politique économique viseront à soutenir le secteur productif et agro-industriel. Dans cette optique, le Gouvernement veillera à l’accroissement significatif de la part de la production locale et de la transformation industrielle de l’économie.

Au niveau opérationnel, la priorité sera accordée à la réalisation des projets du Programme d’Impulsion Initiale (P2I) et à l’opérationnalisation de la politique d’import-substitution qui se traduira par la mise en œuvre du plan de soutien à la production des biens de grande consommation.

La prise en charge optimale par le Gouvernement des mesures d’accompagnement des investissements liés à la réalisation des différents projets du P2I constituera une priorité dès l’année 2023. Le pilotage et le suivi des investissements des acteurs privés, ainsi que l’orientation des appuis étatiques en matière d’incitation feront l’objet d’une attention particulière.

Concernant la politique d’import-substitution, l’accent sera mis sur l’accroissement de l’offre locale en produits de consommation de masse et en intrants destinés aux agro-industries (maïs, lait, poisson, sorgho, soja, patate, manioc, plantain, etc.). À cet effet, l’appui technique et matériel effectué par l’État aux producteurs sera accentué et les acteurs opérant déjà dans les différentes branches liées aux filières ciblées seront particulièrement concernés.

III.2. Orientations stratégiques sectorielles

Ces orientations définissent les lignes directrices à partir desquelles les politiques sectorielles à mettre en œuvre au cours du prochain triennat vont être déclinées. Elles couvrent les quatre piliers de la SND30, notamment : la transformation structurelle de l’économie, le développement du

capital humain et du bien-être, la promotion de l'emploi et de l'insertion économique, et la gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État.

III.2.1. Transformation structurelle

Compte tenu de la situation actuelle dans le domaine de la production et des objectifs de développement de long terme en la matière, le premier défi est la poursuite de la mise en service des grands projets afin que ces derniers contribuent efficacement au renforcement de l'appareil productif. Le second est la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole. Le troisième est la promotion de la recherche et de l'innovation.

Par conséquent, les orientations stratégiques pour le prochain triennat dans le domaine de la production sont les suivantes :

** Secteur des Infrastructures*

En ce qui concerne les infrastructures, la principale orientation des politiques publiques pour la période 2023-2025 concerne la finalisation et la mise en service des grands projets de première génération (barrage de Lom Pangar, barrage hydroélectrique de Memve'ele, barrage hydroélectrique de Natchigal, projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga, etc.). Pour les projets de deuxième génération, la priorité sera accordée à : (i) la prise en compte de la cohérence et de l'interdépendance des projets dès la phase de conception ; (ii) l'amélioration de la détermination des coûts de production des infrastructures ; (iii) l'établissement d'une priorisation dans la construction des infrastructures publiques ; (iv) la définition d'une politique d'entretien et de rénovation des infrastructures publiques ; et (iv) la valorisation des approches Project-Finance dans la conception des projets de deuxième génération.

** Secteur rural*

Pour ce secteur, les efforts du Gouvernement viseront à améliorer l'efficacité et l'efficience des actions qu'il entreprend pour soutenir les exploitants agricoles. Ainsi, un mécanisme de contrat de performance sera mis en place entre l'État et les acteurs bénéficiaires des appuis en intrants (semences et engrais). Des accompagnements spécifiques seront apportés aux acteurs des moyennes et grandes exploitations agricoles. Un accent particulier sera accordé à la production des biens qui grèvent le plus la balance commerciale, tels que le riz, le maïs, le blé, le poisson et le lait. La mise à disposition du matériel agricole aux producteurs des zones rurales sera également une priorité. Enfin, l'État entend mettre en place d'ici 2024 un mécanisme efficace pour permettre aux acteurs du secteur de l'élevage d'acquérir le matériel et les équipements nécessaires pour la production des intrants tels que les aliments.

** Secteur des Industries et Services*

Dans ce domaine, la priorité du Gouvernement sera accordée à la promotion du label « **made in Cameroon** » dans des filières prioritaires telles que l'agro-industrie, le bois, le textile, les mines et la métallurgie, l'industrie pharmaceutique et biomédicale, etc. Pour y parvenir, des zones économiques seront créées et des facilités seront accordées aux producteurs locaux, notamment aux champions nationaux. En particulier, des incitations fiscalo-douanières seront renforcées afin d'encourager d'une part les importations d'outils et équipements de production dans ces filières, et d'autre part, de faciliter les exportations des produits finis vers l'extérieur. Le Gouvernement veillera en outre à favoriser le rattrapage technologique, à encourager la recherche-développement et l'innovation, et à promouvoir la définition et le respect des normes. Des études pour la réalisation des plans agro-industrie, énergie et numérique seront conduites.

III.2.2. Développement du capital humain

La question du capital humain est essentielle pour le développement industriel. Elle renvoie à la nécessité de disposer d'hommes et de femmes en bonne santé et bien formés pour porter la transformation structurelle de l'économie. Le capital humain doit être soutenu par un système de protection sociale pour le rendre à même de faire face aux occurrences de risques socioéconomiques tout au long de la vie. Pour y parvenir, les éléments-clés concernent :

** Secteur de la Santé et nutrition*

Le relèvement du plateau technique des structures hospitalières qui continuera d'être une priorité dans le secteur de la santé entre 2023 et 2025, afin d'améliorer l'offre et la qualité des soins, et réduire la mortalité infantile et maternelle dans ces zones. L'utilisation des mécanismes chèque santé et PBF sera étendue aux régions du Sud et de l'Est afin de progresser vers une couverture plus large des populations vulnérables à l'accès à certains soins. L'intensification de l'implantation des structures hospitalières, ainsi que le déploiement du personnel médical en milieu rural et dans les régions septentrionales se poursuivra, afin d'améliorer les ratios de couverture sanitaire. Enfin, le Gouvernement s'attèlera à accélérer l'implémentation de la Couverture Santé Universelle pour permettre au plus grand nombre de bénéficier des services de santé de qualité à moindre coût. En ce qui concerne la nutrition, il s'agira de mettre en place un plan national de lutte contre la malnutrition des femmes enceintes ou allaitantes et des enfants de moins de 5 ans, et d'améliorer le dispositif de soutien des prix d'accès aux nutriments et aliments des nourrissons.

** Secteur de l'éducation et de la formation professionnelle*

Dans ce secteur l'amélioration de la qualité de l'éducation sera prioritaire, à travers la mise en place de l'enseignement fondamental suivant un cycle de 8 années, la réforme des contenus des enseignements, la création des passerelles entre les différents ordres et niveaux d'enseignement, l'adaptation des formations à l'environnement socioéconomique, le développement de l'approche par compétences, et la définition des stratégies appropriées pour rapprocher davantage les établissements des populations. Un accent particulier sera mis sur la restructuration de l'offre d'enseignement technique et de formation professionnelle dans les cycles secondaire et supérieur. À cet effet, le Gouvernement procédera à une réforme en vue de réguler les flux et modifier progressivement la structure d'offre de formation au profit de la formation technique et professionnelle. Les études pour l'opérationnalisation du plan de renforcement des capacités des acteurs du secteur informel, et du plan Science-Technologie-Ingénierie-Mathématiques seront achevées. La politique du manuel scolaire constituera également un point d'attention stratégique. Par ailleurs, la recherche scientifique sera accentuée dans les domaines de la construction, de l'agriculture et de la santé notamment avec la mise en place du plan chimie-pharmacie basé sur la valorisation du potentiel thérapeutique national.

** Secteur développement social*

Dans le secteur du développement social, les mesures incitatives permettant aux acteurs de migrer du secteur informel vers le secteur formel continueront d'être intensifiées, afin de faciliter le pilotage de l'économie d'une part, et d'améliorer le respect de la réglementation relative aux conditions de travail d'autre part. **Les mesures d'autonomisation des personnes socialement vulnérables** (femmes en détresse, personnes handicapées, réfugiés et personnes déplacées) feront également l'objet d'une intensification afin d'accroître leur contribution à la création de la richesse nationale.

En outre, les mécanismes de sécurité sociale non contributive continueront d'être renforcés à travers notamment le Projet Filets Sociaux qui élargira considérablement l'assiette de ses

bénéficiaires et surtout, procèdera à une **diversification du type d'appuis directs offerts** (monétaires/en nature) **et indirects** (subventions ciblées au profit des personnes pauvres ou vulnérables). Les catégories de bénéficiaires seront également étendues pour inclure les jeunes voulant se lancer dans l'entrepreneuriat.

De plus, dès 2023, un accent sera mis sur la prise en compte de la dimension genre dans la définition et la budgétisation des politiques publiques. En particulier, les interventions dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, du développement rural et dans une certaine mesure, les secteurs gouvernance et infrastructure, seront davantage structurées de manière à intégrer les besoins spécifiques des genres féminin et masculin et à réduire au maximum les disparités. Les dépenses sociales et surtout celles relatives à la réduction des disparités de genre seront accrues.

III.2.3. Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique

Dans ce domaine, l'objectif global poursuivi est de favoriser l'accès à un emploi décent à la population active par l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie. À cet effet, entre 2023 et 2025, le Gouvernement poursuivra l'adoption de l'approche d'utilisation intensive de la main-d'œuvre dans la réalisation des projets d'investissement public. Dans le même ordre d'idée, et s'agissant de la sous-traitance, il veillera à l'application stricte des dispositions réglementaires en vigueur relatives à l'implication des petites et moyennes entreprises dans la mise en œuvre de tous les projets publics.

Le Gouvernement va également accompagner les CTD dans la création des emplois et poursuivra les actions pour le renforcement de la régulation du marché du travail. Par ailleurs, des incitations attractives seront définies à l'endroit des organisations patronales et groupements d'entreprises pour encourager le recrutement des jeunes diplômés.

III.2.4. Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'Etat

Dans ce pilier, les principaux défis concernent l'implication plus accrue des populations dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'amélioration significative du climat des affaires. Les orientations stratégiques du domaine pour le prochain triennat sont déclinées ci-après.

**** Gouvernance politique et administrative***

Pour renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique, le Gouvernement entend intensifier ses actions visant la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme, la réappropriation de la citoyenneté et du patriotisme, la participation équitable de toutes les couches sociales dans la vie nationale. Le Gouvernement s'engage aussi à renforcer et à consolider le processus de décentralisation à travers la finalisation des textes d'application de la Loi portant Code Général des CTD ainsi que la mise en place de la fonction publique locale.

Le dispositif global de suivi-évaluation des résultats des politiques de développement sera amélioré dans l'optique de doter le Système National d'Information Statistique, d'outils adéquats pour le suivi-évaluation de la performance et de l'efficacité des politiques de développement, conformément à la Loi Statistique du 20 juillet 2020.

En ce qui concerne l'amélioration du service public de l'État, le Gouvernement entend poursuivre la modernisation de la gestion de l'administration par le renforcement de la légitimité de l'action publique et de la discipline dans la fonction publique, pour que les agents publics soient des modèles de patriotisme, d'intégrité et de probité. Il sera aussi question de procéder à une Revue Générale des Politiques Publiques (RGPP), afin d'identifier les pôles d'inefficacité dans les différents secteurs d'intervention de l'État. Des réformes spécifiques seront progressivement

mises en œuvre dans l'optique de rendre l'action publique plus efficace et plus efficiente compte tenu des objectifs de développement.

**** Gouvernance économique et financière***

Un projet de loi de modernisation de l'économie portant orientation programmatique de la SND30 sera soumis au parlement pour adoption. Cette loi permettra entre autres d'accroître la cohérence des choix des projets et d'améliorer leur adéquation aux objectifs de développement poursuivis.

Dans l'optique d'accroître la part du stock de capital physique opérationnel dans le patrimoine de l'État tel que préconisé par la SND30, un accent sera davantage mis sur la maintenance et l'entretien des ouvrages publics afin d'améliorer la fonctionnalité et l'utilité de ces derniers. Les actions relatives à cette préoccupation seront étendues aux CTD.

Des mesures continueront d'être prises pour la mise en place des mesures d'amélioration du climat des affaires. Elles porteront prioritairement sur l'allègement des coûts et la simplification des procédures de création d'entreprises et d'obtention des permis de bâtir. La maîtrise de l'endettement public, la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques demeureront des priorités.

CHAPITRE IV : PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2023 - 2025

I. Objectifs de la politique budgétaire

La politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur la période 2023-2025 continue de reposer sur un effort de consolidation budgétaire visant à assurer à l'Etat des marges de manœuvre budgétaires saines à moyen terme, compatibles avec un niveau d'endettement soutenable et garantissant la viabilité financière de son programme de dépenses adossé sur la SND30, en cohérence avec les orientations du nouveau Programme Économique et Financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Ainsi, le déficit budgétaire global devrait poursuivre sa tendance baissière pour se situer à 1,2% du PIB en 2023 et 2024 contre une estimation de 2% en 2022, avant de s'établir à 0,7% du PIB en 2025. Ceci permettrait à l'Etat du Cameroun, compte tenu de l'évolution et des perspectives des recettes pétrolières, de respecter le solde de référence de la CEMAC à partir de 2024.

Pour parvenir à cette consolidation, l'Etat doit réaliser un effort supplémentaire important de mobilisation des recettes internes non pétrolières de 0,8 point en 2023, afin de faire passer la pression fiscale de 11,8% du PIB en 2022 à 12,6% en 2023. Cette dynamique devrait également être poursuivie en 2024 et 2025 à travers un effort fiscal moyen de 0,5 point par an.

Par ailleurs, le Gouvernement doit poursuivre la mise en place des réformes visant à rationaliser et à maîtriser le niveau de ses dépenses, tout en garantissant leur efficacité socio-économique. Ainsi, les dépenses (hors service de la dette), après avoir connu une hausse volontariste à 16,1% du PIB en 2022 pour faire face aux effets néfastes de la crise russo-ukrainienne notamment, seront ramenées à 15,2% du PIB en 2023 et à 15,1% en moyenne entre 2024 et 2025.

Tableau 15 : Trajectoire des finances publiques 2021-2025

Agrégats budgétaires	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Solde global (% PIB, base ordo, dons compris)</i>	-2,9	2,0	-1,2	-1,2	-0,7
<i>Solde budgétaire de référence CEMAC (% PIB)</i>	-3,0	-3,3	-1,8	-1,0	-0,2
<i>Pression fiscale (%PIB)</i>	11,8	11,8	12,6	13,1	13,6
<i>Dépenses publiques (hors service de la dette, %PIB)</i>	15,4	16,1	15,2	15,2	15,0
<i>Ratio de soutenabilité de la masse salariale (% des Recettes fiscales nettes de crédits TVA)</i>	38,8	40,1	37,2	36,2	33,7
<i>Dette publique (%PIB)</i>	45,3	45,1	50,0	50,0	50,0

Source : MINFI (NB : Le niveau du stock de la dette de 2022 est à fin mai 2022)

Les développements ci-après explicitent les mesures concrètes en cours ou envisagées en matière de recettes, de dépenses et d'endettement, afin de permettre la réalisation de ces objectifs de politique budgétaire.

I.1. Recettes internes non pétrolières

I.1.1. Fiscalité Interne

* Situation de référence

La mobilisation des recettes fiscales internes est l'objectif premier assigné à la fiscalité par les autorités, et exprimé à travers le Budget de l'État. La réalisation de cet objectif demeure fortement corrélée au programme économique, financier, social et culturel de l'État, et à l'utilisation de l'impôt comme instrument d'interventionnisme public. Sous ce rapport, l'atteinte du potentiel fiscal exige d'adresser efficacement l'ensemble des défis liés à la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières.

La prise en compte de ces défis permet de déterminer les orientations de politique fiscale et de dégager les perspectives de mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières au titre de l'exercice 2023 et du triennat 2023-2025.

a) Situation de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières

Les recettes fiscales internes ont contribué à hauteur de 39,0% au budget total de l'Etat en 2021. Elles représentent ainsi 58,7% des ressources propres de l'Etat. Le tableau ci-après présente la répartition des ressources budgétaires par grandes masses.

Tableau 16 : Contributions des recettes fiscales internes non pétrolières au budget de l'Etat en 2021

	Ressources	Valeurs	Contributions
Recettes propres	DGI	2 064,1	39,0%
	Autres (DGD,SNH,...)	1 454,1	27,5%
	<i>Sous-total</i>	<i>3 518,2</i>	<i>66,4%</i>
Emprunts et Dons	Emprunts	1 711,7	32,3%
	Dons	65,0	1,2%
	<i>Sous-total</i>	<i>1 776,7</i>	<i>33,6%</i>
	Total Recettes	5 294,9	100,0%

Source : MINFI

Les recettes fiscales internes non pétrolières sont passées de 1 053,0 milliards en 2012 à 1 990,9 milliards en 2021. Ces recettes ont progressé de près de 1 000 milliards (+90%) sur les dix (10) dernières années.

De l'analyse comparative des taux de pression fiscale dans les pays de niveau de développement comparable au regard du critère du PIB (Côte d'Ivoire, Sénégal, Tunisie, Ghana, Ouganda et RDC), appuyée sur les données tirées de la publication *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2020*, de l'OCDE, de l'ATAF, de l'UA et de Development Center, il se dégage les tendances ci-après :

- seuls le Sénégal (16,5%) et la Tunisie (32,1%) affichent un taux de pression fiscale plus élevé. La Côte d'Ivoire (13,1%), le Ghana (14,1%), l'Ouganda (11,8%) et la RDC (7,5%) se situent en dessous du Cameroun (14,6%) ;
- comparé à l'ensemble des 30 pays africains présentés dans la publication précitée, le Cameroun se classe au 18^{ème} rang. Ce classement global présente cependant un intérêt très relatif dans la mesure où il ne tient pas compte des disparités de taille des différentes économies, ni même de la structure des systèmes fiscaux ;
- en termes d'évolution du taux de pression fiscale sur la période 2010-2018, le Cameroun affiche l'un des taux les plus élevés (+2,5%). Parmi les pays de niveau de développement comparable, seuls l'Ouganda (+2,7%), le Ghana (+3,2%) et la Tunisie (+4,9%), présentent des taux d'évolution plus importants. Il est également à noter que le Sénégal avec un taux de pression fiscale supérieur au Cameroun (16,5%), n'a enregistré qu'une progression de 0,7% sur la période.
- le Cameroun avec 5,4% du ratio TVA/PIB est en avance sur la plupart des pays qui lui sont comparables, notamment le Sénégal (4%), le Ghana (3,8%) et la Côte d'Ivoire (2,8%). Seule la Tunisie (7,1%) affiche un ratio TVA/PIB supérieur à celui du Cameroun.

Du point de vue de la structure fiscale, les recettes internes non pétrolières découlent principalement de la taxation de la consommation (54%), de l'imposition du revenu (35%) et du patrimoine (11%). Le tableau ci-après détaille la répartition de ces recettes fiscales par nature d'impôt pour l'année 2021.

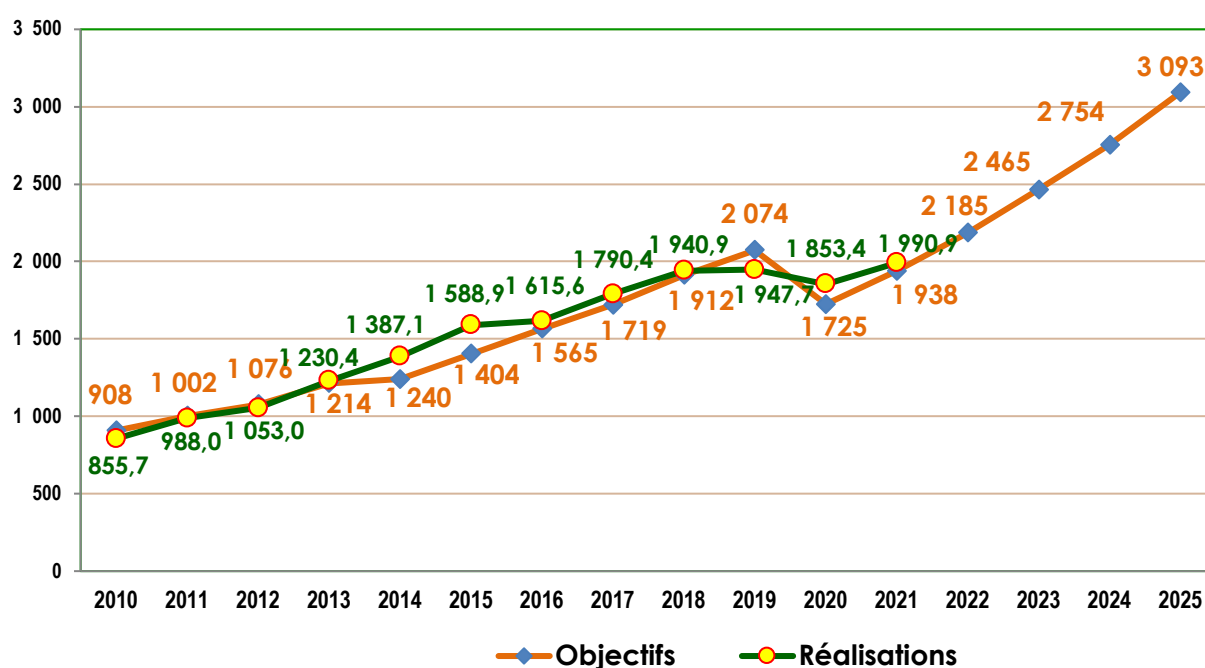
Tableau 17 : Rendement des impôts majeurs de la DGI (en milliards)

Impôts et taxes	Recettes	Contribution
TVA	657,9	33,0%
Impôt sur les Sociétés non pétrolières	394,3	19,8%
Droits d'accises	270,4	13,6%
Traitements et Salaires	175,3	8,8%
Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP)	146,8	7,4%
Prélèvement Spécial (TSR)	82,5	4,1%
Autres recettes des impôts	79,4	4,0%
Droits et taxes d'enregistrement	71,1	3,6%
Droits de Timbre	49,2	2,5%
Revenus des Capitaux Mobiliers	45,5	2,3%
Recettes des forêts	18,5	0,9%
TOTAL	1 990,9	100,0%

Source : MINFI

S'agissant de l'exercice 2021, sur un objectif de recettes fiscales non pétrolières de **1 938,4 milliards**, la DGI a mobilisé **1 990,9 milliards**, soit un taux de réalisation de **102,7%**. Les réformes fiscales menées ces dernières années ont permis de maintenir une tendance haussière en glissement annuel. Ainsi, comparées aux recettes fiscales internes non pétrolières de 2020 qui se situaient à **1 853,4 milliards**, les réalisations de 2021 sont en hausse de **137,5 milliards** (+7,4%).

Graphique 2 : Évolution des objectifs et réalisations des recettes fiscales non pétrolières



b) Situation de la fonction économique et sociale de l'impôt

Dans la poursuite des orientations de politique fiscale du triennat 2022-2024, et en droite ligne des engagements du Cameroun dans le cadre du Programme Économique et Financier (PEF) avec

le Fonds Monétaire International (FMI), ainsi que des objectifs de la SND-30, l'impôt est demeuré un outil constant au service de la promotion sociale (1) et économique (2). En outre, et dans la perspective de favoriser la croissance et l'emploi, la relance économique a été au centre des préoccupations des pouvoirs publics à travers des mesures fiscales de soutien aux entreprises confrontées aux effets de la crise sanitaire et sécuritaire mondiale (3) et les mesures de relance des entreprises situées dans les zones économiquement sinistrées (4).

1. En matière de promotion sociale

La protection sociale s'est inscrite au cœur des priorités de l'action gouvernementale, face au renchérissement observé du coût de la vie à partir du second trimestre de l'exercice 2020, conséquence de la crise sanitaire Covid-19 et ses graves répercussions économiques et sociales. L'inflation s'est ainsi accélérée, passant de 1,1% en 2018 à environ 3% en 2021, entraînant une nette contraction de la consommation des couches sociales vulnérables et des populations défavorisées. Dans l'optique de préserver le pouvoir d'achat des ménages, la Loi de Finances pour l'exercice 2022 s'est traduite par les mesures de promotion sociale ci-après :

- l'exonération des indemnités versées aux jeunes diplômés en stage pré-emploi, permettant ainsi de favoriser la participation d'une plus grande part de la population à l'activité économique ;
- l'allègement de 10% à 5% du taux des droits d'enregistrement sur les mutations par décès, couplé au rehaussement de 500 000 à 2 000 000 du montant déductible des frais funéraires, afin de faciliter le coût fiscal des transmissions des patrimoines ;
- l'octroi aux redevables de la Taxe sur la Propriété Foncière ainsi que de l'Impôt sur les revenus fonciers, d'une amnistie fiscale les dispensant du paiement des pénalités, en cas de régularisation effectuée au cours de l'exercice 2022 ;
- l'enregistrement désormais gratis des donations faites aux organisations et associations religieuses et à but non lucratif.

Il est utile de rappeler que la batterie de mesures susvisées vient en complément de nombreuses exonérations de TVA déjà accordées aux ménages, pour l'acquisition des biens de première nécessité (blé, farine, pain, œufs, etc.), pour une dépense fiscale de 200 milliards en moyenne chaque année.

2. En matière de promotion économique

Confronté au ralentissement de l'économie mondiale sous l'effet de la crise sanitaire, le Cameroun a enregistré un recul de la croissance à 0,5% en 2020, comparativement à 2019 où elle se situait à 3,9% contre 4,1% en 2018. Pour inverser cette tendance préjudiciable à la compétitivité de l'économie nationale, un train de mesures fiscales visant à libérer les énergies des entreprises à travers des allègements de leurs charges fiscales a été consacré à la faveur de la Loi de Finances pour l'exercice 2022. Ces mesures visent à consolider la croissance retrouvée en 2021 (3,5%) avec la sortie de crise de la pandémie Covid-19. Il s'agit notamment de :

- la réduction de 15% à 5% du taux des droits d'enregistrement sur les cessions massives de droits sociaux, afin d'alléger le coût des restructurations d'entreprises ;
- l'étalement sur une période de cinq (05) ans du paiement de l'imposition de la plus-value de réévaluation libre des immobilisations permettant le renforcement des capitaux propres des entreprises ;

- la réduction de 30% à 15% de l'imposition des bénéfices commerciaux éventuellement réalisés par les organismes à but non lucratif lorsqu'ils procèdent à la distribution des bénéfices en cause, entendu qu'en cas d'absence de distribution desdits bénéfices, ces organismes demeurent dispensés du paiement de tout impôt ;
- la consécration des taux d'amortissement spécifiques à certains secteurs afin d'accélérer le renouvellement en équipements technologiques modernes des entreprises ;
- la dispense de la délivrance préalable de l'attestation d'exonération pour bénéficier des exonérations de TVA prévues aux articles 122 et 128 du Code Général des Impôts (CGI) ;
- la consécration d'une pénalité symbolique de 15% pour les contribuables qui s'acquittent spontanément des impositions mises à leur charge au terme d'un contrôle fiscal.

Outre les mesures ci-dessus énumérées, il sied de relever que le système fiscal camerounais regorge d'importants dispositifs d'incitations à l'investissement dans les secteurs porteurs de croissance et d'emplois. Il en est ainsi de :

- la loi du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé au Cameroun ;
- la loi 16 décembre 2013 régissant les zones économiques au Cameroun ;
- la loi du 16 juillet 2008 fixant le régime fiscal des contrats de partenariat public privé ;
- les lois portant Codes pétrolier, minier et gazier ;
- les régimes fiscaux dérogatoires consacrés dans le CGI, à l'instar du :
 - o régime de promotion du secteur agricole ;
 - o régime de promotion des start-ups innovants dans le domaine des TIC ;
 - o régime fiscal de promotion de la recherche et de l'innovation ;
 - o régime fiscal de promotion de l'utilisation de la matière première locale ;
 - o régime fiscal de promotion des zones économiquement sinistrées ;
 - o régime fiscal de promotion du secteur boursier et des titres d'emprunts publics ; etc.

3. *En matière de soutien aux entreprises confrontées aux effets de la crise sanitaire et sécuritaire mondiale*

Prenant la mesure des tensions inflationnistes induites par l'augmentation des coûts du fret maritime et la flambée des prix des matières premières consécutivement au conflit Russo-ukrainien et à la crise sanitaire, les autorités ont consenti des mesures fiscales de protection du tissu industriel national, en l'occurrence la suspension du paiement de l'acompte de l'impôt sur le revenu au profit de l'industrie meunière pour une durée de 06 mois éventuellement renouvelable.

Ces mesures viennent en complément des mesures d'accompagnement déjà mises en place avant la crise, notamment :

- l'abattement de 50% de l'acompte de l'impôt sur le revenu, et l'application d'un régime de faveur de l'acompte calculé sur la marge des distributeurs ;
- la promotion de la politique d'import-substitution à travers l'application des droits d'accises à l'importation de certains produits ;

- la défiscalisation complète de l'investissement dans le secteur agricole, de l'élevage et de la pêche (TVA, droits d'enregistrement, taxe sur la propriété foncière, etc.) ;
- les exonérations accordées dans le cadre des incitations à l'investissement privé dont la dépense fiscale est évaluée à plus de 130 milliards en 2020.

4. En matière de soutien à la relance économique dans certaines régions

Les entreprises installées dans les régions affectées par la crise sociopolitique et sécuritaire, notamment l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, bénéficient depuis la Loi de Finances 2016 d'un accompagnement fiscal particulier visant à y redynamiser l'activité économique, tout en permettant d'aménager harmonieusement l'ensemble du territoire.

Au 31 décembre 2021, 14 entreprises bénéficient des avantages fiscaux des zones économiquement sinistrées, pour des investissements cumulés de 71,1 milliards et plus de 12000 emplois projetés.

Les mesures fiscales nouvelles contenues dans la Loi de Finances 2022 permettent de soutenir la reconstruction de ces zones économiquement sinistrées, à travers l'admission en déduction pour la détermination de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice fiscal clos au 31 décembre 2021, des dons et libéralités consentis par les entreprises en faveur du plan présidentiel de reconstruction et de développement desdites zones.

Par ailleurs, cette loi prévoit un train de dispenses des impôts, droits et taxes dédiées à l'accompagnement de la relance des activités des entreprises relevant de la filière banane, importante source d'emplois et de devises.

* Défis de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières

L'atteinte du potentiel fiscal au cours de l'exercice 2023 et du triennat 2023-2025 exige d'adresser efficacement l'ensemble des défis tant structurels (A) que conjoncturels (B) liés à la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières.

a) Des défis structurels

1. Le poids de la dépense fiscale

Sous l'effet des mesures de rationalisation mises progressivement en œuvre depuis 2018, la dépense fiscale est passée de **F CFA 584,7 milliards** en 2019, à **452,3 milliards** en 2020. En dépit de ce léger recul, le niveau de dépense fiscale demeure significatif dans un contexte de resserrement de la contrainte budgétaire de l'État. Il représente ainsi **17,7%** de recettes fiscales non pétrolières et **1,9 %** du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'exercice 2020, et se répartit comme suit :

Tableau 18 : Évaluation de la dépense fiscale au titre de l'exercice 2020

Nature d'impôt	TVA	DDI	DA	IS	IRPP	DE
Montant (en milliards de FCFA)	260,1	143,8	21,3	16,2	6,1	4,8

La dépense fiscale ainsi évaluée résulte des :

- régimes fiscaux de droit commun (exonération de TVA des biens de première nécessité, produits et matériels agricoles, produits pharmaceutiques, matériels et équipement d'exploitation des énergies solaires et éoliennes, abattements de la base du droit d'accises sur certains produits, régimes de promotion des Centres de Gestion Agréés (CGA) et du secteur boursier) ;
- régimes fiscaux de promotion des investissements (incitations à l'investissement privé, reconstruction des zones économiquement sinistrées, régimes des conventions et cahiers de charges) ;
- dispositions douanières nationales (exonération des droits de douanes à l'importation, exonération ad hoc/express, abattement de la base imposable à l'importation) ;
- codes sectoriels spécifiques (code gazier, code minier et code pétrolier).

Dans l'optique de l'accroissement des recettes fiscales non pétrolières, la poursuite de la rationalisation de la dépense fiscale s'impose donc comme un axe fondamental de la politique fiscale à renforcer au cours des prochains exercices. Cette politique devra toutefois être conciliée avec la nécessaire maîtrise des tensions inflationnistes dans un contexte de crise sanitaire COVID19 couplé à la crise Russo-ukrainienne.

2. La taille du secteur informel

L'étroitesse de l'assiette fiscale et partant, la faiblesse de la pression fiscale s'explique en grande partie par le poids considérable du secteur informel dans l'économie (environ 45% du PIB pour une contribution fiscale de moins de 5%). Les contraintes de fiscalisation du secteur informel sont liées entre autres à l'incivisme fiscal et au recours aux transactions en espèces réalisées en marge des circuits bancaires.

Outre les mesures mises en place ces dernières années pour relever ce défi (généralisation des retenues à la source des impôts et taxes et rationalisation de la déductibilité de certaines charges), l'accent a été mis sur :

- l'encadrement des petits contribuables à travers les Centres de Gestion Agréés (CGA) qui leur apportent une assistance dans l'accomplissement des obligations fiscales, comptables et administratives. Ce régime a notamment permis de fiscaliser plus de 4 000 distributeurs des produits brassicoles qui étaient dans l'informel. A date, cinquante-sept (57) CGA ont été agréés par le Ministre des Finances sur l'ensemble du territoire ;
- l'assainissement du fichier des contribuables et la consécration de l'appartenance à celui-ci comme condition de réalisation des opérations douanières et de commande publique ;
- l'échange d'informations avec les autres administrations financières (DGB, DGTCFM, DGD) et l'autorité en charge de régulation des marchés publics (ARMP) ;
- l'institution du dispositif du « *partenaire fiscal intégré* » qui permet de développer une relation de confiance avec les petits contribuables de l'informel, basée sur la facilitation de leurs obligations fiscales et la promotion du civisme fiscal auprès de leurs membres.

3. La faible contribution des particuliers aux recettes fiscales

Les marges de recettes dans ce domaine demeurent encore importantes. À titre de comparaison, alors que dans les pays développés, les particuliers constituent la frange la plus

importante de la population fiscale, dans les pays en développement à l'instar du Cameroun, leur contribution demeure encore marginale. Il en est ainsi notamment de la taxe foncière dont les recettes ont représenté en 2020 moins de 1% des recettes fiscales globales.

Pour inverser cette tendance, l'arsenal des mesures d'incitation au civisme fiscal déjà existantes (l'amnistie fiscale, la déclaration pré-remplie (DPR), le paiement par téléphone portable) a été renforcée par la Loi de Finances 2022 à travers :

- la simplification des modalités d'imposition des revenus fonciers par la consécration d'une imposition au taux libératoire de 10% sur les loyers perçus auprès des locataires non professionnels ;
- la dispense des rappels d'impôts ainsi que des pénalités sur la période non prescrite, au profit des contribuables qui régularisent spontanément au cours de l'exercice 2022, leur situation au regard de l'impôt sur les revenus fonciers et la taxe sur la propriété foncière ;
- l'allègement des droits d'enregistrement sur les mutations par décès.

La mise en œuvre effective de la déclaration annuelle récapitulative des contribuables non professionnels permettrait d'optimiser la contribution de ce segment de la population fiscale.

4. La protection des bases taxables

La maîtrise de l'assiette fiscale dans le contexte actuel de mondialisation économique, demeure l'un des défis importants qui interpellent le système fiscal camerounais. Cette assiette doit en effet être préservée contre deux principales menaces, à savoir : (i) la fraude et l'évasion fiscale, et (ii) la dématérialisation des transactions économiques qui rendent la matière imposable de moins en moins saisissable.

i. L'intensification de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales

À l'échelle du Cameroun, le volume global des flux financiers illicites est évalué à 6% du PIB, avec pour conséquence des pertes de recettes fiscales estimées annuellement à 100 milliards.

Outre l'accent mis ces dernières années sur la coopération fiscale internationale (densification du réseau des conventions fiscales, le recours à l'expertise internationale dans le cadre du dispositif Inspecteur des Impôts Sans Frontières de l'OCDE, l'opérationnalisation de l'Unité BEPS et l'échange de renseignements à but fiscal), le Cameroun a ratifié en décembre 2021, la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Prévu pour entrer en vigueur en août 2022, cet instrument permettrait :

- d'empêcher l'utilisation abusive par les entreprises multinationales, des conventions fiscales internationales ;
- d'améliorer le règlement des différends fiscaux ;
- de prévenir l'évitement artificiel par les multinationales du statut d'établissement stable ;
- de neutraliser les effets des dispositifs hybrides afin d'éviter la double non-imposition.

ii. La numérisation croissante de l'économie

La dématérialisation de plus en plus croissante des transactions économiques conduit à des pertes de recettes fiscales difficiles à chiffrer. De même, la non-imposition des e-commerçants constitue une distorsion de concurrence préjudiciable aux entreprises traditionnelles.

Pour répondre à ces préoccupations, le Cameroun a modifié sa législation pour permettre la collecte effective de la TVA sur les opérations de commerce en ligne. Consacrée à la faveur de la loi de finances pour l'exercice 2020, cette mesure est pleinement appliquée depuis 2021.

A date, les principales plateformes électroniques sont immatriculées au Cameroun et accomplissent leurs obligations fiscales. Il s'agit notamment de :

- Facebook payments international limited (*ventes des jeux en ligne*) ;
- Facebook Ireland limited (*publicité*) ;
- Facebook Technologies limited (*ventes des contenus numériques*) ;
- Apple Inc (*plateforme de commerce électronique*) ;
- Google LLC (*ventes des logiciels*) ;
- Google commerce (*publicité et information*) ;
- NETFLIX International (*services de diffusion web*) ;
- BOOKING.COM (*réservation des hôtels*) ;
- MATCH.COM (*rencontres en ligne*).

Au-delà de l'imposition à la TVA, le prélèvement de l'Impôt sur le Revenu (IR) est également envisagé à l'horizon 2023, au terme des travaux effectués par le Cadre Inclusif de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) auxquels le Cameroun prend activement part.

En effet, pour relever les défis fiscaux posés par l'économie numérique, un consensus international s'est dégagé pour une imposition mondiale minimale de 15% des bénéfices des entreprises multinationales qui réalisent des activités économiques à travers le monde sans nécessairement avoir une présence physique sur les territoires des différents États.

Pour la mise en œuvre de cette réforme, une convention multilatérale est en cours de négociation et devrait préalablement faire l'objet de transposition dans le droit interne des États.

De cette réforme un rendement minimal annuel de **20 milliards** est escompté pour le Cameroun, selon les estimations de l'OCDE.

b) Des défis conjoncturels

1. *La persistance de menaces sécuritaires dans certaines régions*

Au plan conjoncturel, la mobilisation des recettes fiscales internes reste impactée par la crise socio-politique et sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Toutefois, on observe une progression significative du rendement fiscal dans ces régions au terme de l'exercice 2021, le rendement des recettes passe ainsi de 7,1 milliards en 2020 à 8,0 milliards pour la région du Nord-Ouest et de 7,2 milliards à 10,3 milliards pour la Région du Sud-Ouest. Cette performance est essentiellement imputable à la digitalisation des procédures fiscales qui permet aux contribuables de ces zones, de remplir en ligne l'ensemble de leurs obligations déclaratives et de paiement des impôts et taxes.

2. *L'accélération du phénomène de transition numérique*

Les procédures fiscales ont pour l'essentiel été entièrement automatisées. Malgré les mérites du processus de digitalisation, tant sur le plan de la mobilisation des recettes (meilleure sécurisation des recettes collectées et élargissement de l'assiette fiscale) que de l'amélioration de l'expérience utilisateur, la digitalisation des processus présente certains défis qu'il convient d'atténuer. Il s'agit notamment de :

- la qualité de la connectivité (faible disponibilité du réseau internet et l'alimentation électrique irrégulière) ;
- la sécurité du système informatique contre les cyber-attaques ;
- l'adaptation des ressources humaines aux nouveaux métiers fiscaux (personnels dédiés à l'analyse des données dans un contexte dématérialisé).

Des mesures ont toutefois été prises pour remédier à certains de ces problèmes. Sur le plan technique, l'administration fiscale a amélioré la sécurité de son système, ce qui lui a permis de faire face aux cyber-attaques enregistrées l'année dernière.

En ce qui concerne les ressources humaines, le personnel bénéficie d'une formation aux outils numériques et à l'adaptation au nouvel environnement. L'entrée en fonction imminente du nouveau centre de formation devrait permettre de mieux répondre à ces besoins.

*** Perspectives de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières**

a) Orientations générales de la politique fiscale au titre du triennat 2023-2025

L'objectif en matière de politique fiscale sur le triennat 2023-2025 demeure la mise en place d'un système fiscal efficace, inclusif, simple, équitable et favorable à la croissance. Cette politique vise l'accélération du processus d'atteinte des objectifs de la SND-30 suite à la sortie de crise sanitaire. Globalement, elle demeurera orientée vers l'accroissement de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières à travers notamment le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale (1) et, l'amélioration du climat fiscal des affaires (2).

1. L'accroissement des recettes fiscales non pétrolières

Les projections des recettes fiscales non pétrolières sur le triennat 2023-2025 se présentent comme suit :

Tableau 19 : Projection des recettes internes non pétrolières sur la période 2023-2025

Libellé / année	2022		2023	2024	2025
	Estimation	Prévision	Projection		
Montant	2 184,8	2 184,8	2 465,1	2 753,8	3 093,4
Évolution	+9,7% (2022/2021)		12,8%	11,7%	12,3%

Source : MINFI

Pour réaliser ces objectifs, la stratégie de mobilisation sera axée autour de :

- l'élargissement de l'assiette à travers notamment la rationalisation de la dépense fiscale ;
- le renforcement de la fiscalité des particuliers et la taxation optimale du secteur informel ;
- la sécurisation des recettes par la généralisation du télépaiement et le suivi électronique des opérations économiques ;
- la promotion du civisme fiscal par la poursuite de la digitalisation des procédures fiscales ;

- la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales par l'introduction des technologies de « *data mining* » et d'intelligence artificielle, le recours aux systèmes automatisés d'analyse des risques et à l'expertise externe (internationale ou locale) dans le cadre des contrôles fiscaux ;
- la digitalisation des outils de pilotage des services fiscaux et l'affinement de l'organisation des structures centrales et déconcentrées.

2. *L'amélioration de l'environnement fiscal des affaires*

Afin de renforcer la confiance des contribuables et des investisseurs, l'amélioration du climat des affaires demeurera un axe stratégique de la politique fiscale du triennat 2023-2025. Elle se traduira par les mesures ci-après :

- la poursuite de la politique de dégrèvement des taux d'impositions ;
- la densification des offres de services fiscaux en ligne ;
- le renforcement des garanties aux contribuables ;
- l'amélioration de l'éducation fiscale et de la communication.

b) *Perspectives pour la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières pour le Budget de l'exercice 2023*

Au titre de l'exercice 2023, les perspectives pour la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières s'appuieront sur les mesures ci-après :

1. *En matière d'élargissement de l'assiette*

- la poursuite de la rationalisation de la dépense fiscale à travers la suppression des exonérations inefficaces ou leur soumission à des taux réduits ;
- le renforcement de la fiscalité environnementale, à travers la poursuite du durcissement du régime de taxation de l'exploitation illégale des ressources naturelles et ce, en droite ligne des engagements internationaux souscrits par le Cameroun ;
- la poursuite de la recherche des sources innovantes d'élargissement de l'assiette ;
- la consolidation de la réforme du partenaire fiscal intégré, afin d'élargir l'assiette en facilitant la fiscalisation du secteur informel ;
- l'encadrement des activités informelles à travers des mesures visant la limitation des transactions en espèces.

2. *En matière de promotion du civisme fiscal et de suivi des contribuables*

- la poursuite de la simplification de la fiscalité des particuliers, afin de susciter une plus grande adhésion à l'impôt de cette catégorie des contribuables ;
- la promotion de la mise en conformité fiscale des contribuables par la mise en place d'un programme de régularisation volontaire ;
- l'extension du champ d'application de l'attestation de non redevance aux opérations non encore couvertes par cette exigence ;
- la généralisation de l'exigence de l'identifiant fiscal à toutes les transactions économiques, pour une meilleure collecte des données ;
- la poursuite de l'automatisation du suivi des procédures fiscales ;
- la poursuite de la réorganisation des services pour une gestion plus efficace des risques fiscaux.

3. *En matière de fiscalité locale*

- la mise en place d'un dispositif réformé de la fiscalité locale pour un financement optimal de la décentralisation.

4. *En matière de sécurisation des recettes*

- la généralisation du télépaiement à toutes les entreprises ;
- la mise en place d'un dispositif électronique de suivi des transactions économiques, afin d'améliorer l'efficacité budgétaire des impôts sur la consommation.

5. *En matière de contrôle et de lutte contre la fraude*

- la poursuite de l'arrimage du dispositif interne aux standards internationaux de lutte contre les pratiques d'érosion des bases d'imposition et de transferts de bénéfices ;
- le renforcement du dispositif de collecte, de traitement et de valorisation des données à but fiscal ;
- la généralisation de l'exigence de l'identifiant fiscal à toutes les transactions économiques, pour une meilleure collecte des données ;
- le recours à l'expertise externe (internationale et locale) en matière de contrôle fiscal.

6. *S'agissant de l'amélioration du climat des affaires et de l'accompagnement de la relance économique*

- la poursuite de la politique de l'import-substitution à travers le renforcement des incitations fiscales au profit des investissements visant la production et la transformation des matières premières locales ;
- l'allègement des modalités d'imposition des petites entreprises ;
- le soutien au financement de l'économie par la clarification du régime fiscal des opérations de crédit-bail ;
- la clarification du régime fiscal applicable aux restructurations d'entreprises ;
- le renforcement de la neutralité de la TVA ;
- la projection des recettes internes non pétrolières sur la période 2023-2025.

I.1.2. *Fiscalité de porte*

**** Situation de référence***

Les effets néfastes de la crise sanitaire du Covid-19 conjugués à ceux de la crise Russo-ukrainienne ont mis en évidence la vulnérabilité des économies des pays à balance commerciale déficitaire, en particulier ceux qui importent les produits de première nécessité tels que le riz, le poisson, le blé, le clinker, les produits pétroliers blancs, etc.

Dans ce contexte, le choix fait par les pouvoirs publics depuis 2013 de prioriser la mission économique de l'Administration des Douanes qui constitue désormais un pilier essentiel des politiques publiques, s'avère salutaire à double titre.

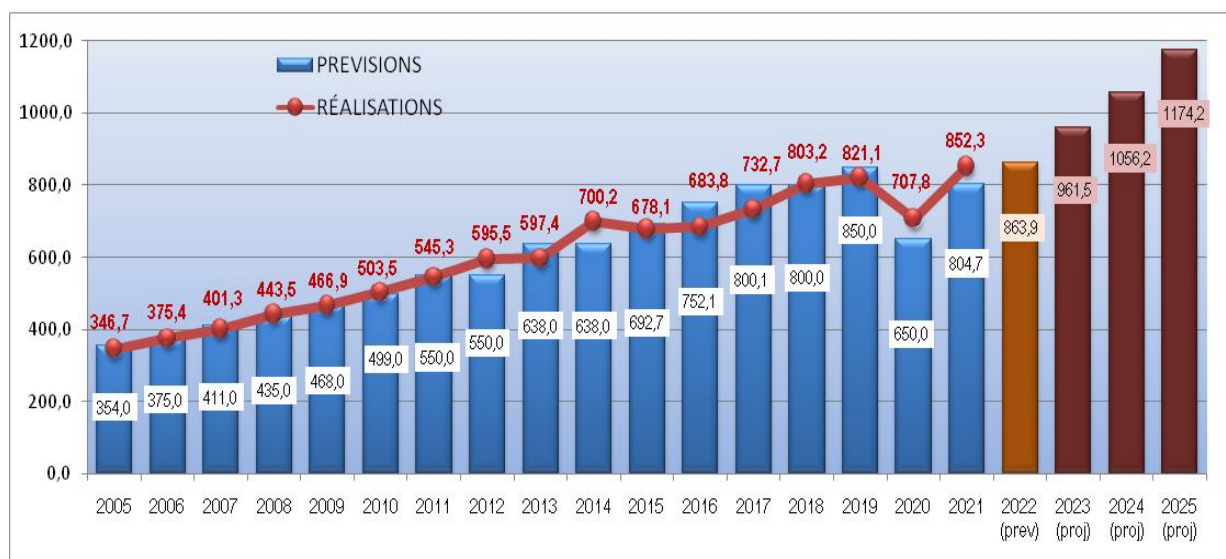
Premièrement, cette option matérialisée par la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé qui consacre l'exonération totale des droits et taxes de douane en faveur des importations des matériels et biens d'équipements destinés à l'installation des entreprises nouvelles au Cameroun, a posé les bases d'une véritable industrialisation progressive de notre pays.

Deuxièmement, ce changement de paradigme induisant la mise en avant de la mission économique de la Douane permet au Gouvernement d'impulser véritablement la politique d'import-substitution, gage de l'autosuffisance alimentaire du pays et du rééquilibrage graduel de sa balance commerciale à court et moyen termes.

Toutefois, la mission fiscale de la Douane n'a pour autant pas été sacrifiée sur l'autel de cette priorisation de sa mission économique. En effet, la volonté politique d'industrialisation du pays qui repose sur une augmentation considérable de la dépense fiscale à la porte contraste avec la hausse des objectifs de recettes assignés à cette Administration, en raison des fortes contraintes

budgétaires qui pèsent sur l'Etat. Dans ce contexte, de nouvelles actions s'imposent au cours du triennat 2023-2025 pour concilier ces deux défis qui semblent antinomiques et que l'Administration des Douanes doit relever.

Graphique 3 : Évolution des recettes douanières de 2005 à 2022 (en milliards de FCFA)



Source : MINFI (réalisations 2005-2021), Données Cadrage (2023-2025)

* Les contraintes et difficultés

Dans un contexte de volatilité sociale, certains facteurs endogènes et exogènes susceptibles d'influencer significativement la mise en œuvre de la nouvelle vision de la Douane, qui concilie les contraintes de mobilisation des recettes avec l'accompagnement de l'activité économique, doivent être pris en compte. Il s'agit, de façon non exhaustive :

- des conséquences négatives de la Covid-19 qui continuent notamment de déstabiliser les unités de production de biens dans le monde, de désarticuler la chaîne logistique et de transport et d'accroître les coûts des matières premières, des intrants et du fret maritime. A ce propos, et afin de limiter la répercussion de cette hausse du fret sur les prix des marchandises, le Gouvernement a pris une décision en novembre 2021 prescrivant un abattement de 80% du coût du fret maritime à intégrer dans la valeur en douane. Cette mesure qui a permis d'éviter une flambée générale des prix des biens sur le marché, a cependant entraîné un manque-à-gagner de près de 8,4 milliards en décembre 2021 et de 22,6 milliards au cours des quatre premiers mois de l'année 2022, soit environ 35 milliards en 5 mois ;
- des effets négatifs de la crise Russo-ukrainienne en termes de baisse des importations des engrais et du blé. Par ailleurs, pour endiguer les effets de la flambée des prix des produits pétroliers importés en grande quantité depuis l'incendie de la SONARA et éviter leurs répercussions à la pompe, le Gouvernement a décidé en mai 2022, de figer la base d'imposition de ces produits. Cette mesure qui a permis de contenir momentanément le coût du soutien gouvernemental sur les produits pétroliers à la pompe devrait cependant entraîner des pertes de recettes douanières estimées à 120 milliards au titre de l'exercice 2022 ;
- l'augmentation progressive de la dépense fiscale du fait des exonérations octroyées dans le cadre du régime de l'incitation à l'investissement privé, de la mise en œuvre séquencée de certains accords commerciaux préférentiels avec certains partenaires tels que l'Union Européenne (Accord de Partenariat Économique), la Grande Bretagne, l'Union Africaine

(Zone de Libre-Échange Continentale (ZLECAf)), etc. A ce titre et à date, la situation de la dépense fiscale se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 20 : Évolution de la dépense fiscale

Origine de la dépense fiscale (en milliards de F CFA)	2019	2020	2021	2022 (jan-avril)
APE avec l'Union Européenne	7,6	9,6	15,7	4,2
APE avec la Grande Bretagne	0,15	0,11	0,10	0,004
Zone de libre-échange continentale (ZLECAf)	NA	NA	NA	NE
Régime des incitations à l'investissement privé de la loi n° 2013/04 du 18 avril 2013	30,9	34,5	61,1	10,7

Source : MINFI ; NB : NA (Non applicable), NE (Non Évalué)

- l'accroissement des échanges intra-communautaires entre pays membres de la CEMAC et de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) qui ne supportent pas les droits de douane. Dans ce registre, la situation des échanges entre le Cameroun et les pays desdites communautés se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 21 : Échanges entre le CAMEROUN et les pays de la CEEAC (en Milliards de FCFA)

Pays	2017		2018		2019		2020		2021	
	EXP	IMP	EXP	IMP	EXP	IMP	EXP	IMP	EXP	IMP
AO : Angola	1,3	7,9	0,3	23,0	0,3	0,9	1,1		2,5	13,2
BI: Burundi		0,1	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
CF : République Centrafricaine	25,3	0,2	30,9	0,0	41,2	0,0	21,2	0,2	30,4	0,2
CG: Congo	20,5	13,5	17,6	17,1	17,7	15,1	15,0	10,0	18,8	22,7
GA : Gabon	31,6	2,9	25,7	5,3	23,5	13,4	22,5	15,0	27,1	22,9
GQ : Guinée Équatoriale	14,2	13,7	7,5	15,7	9,9	22,5	8,3	12,3	8,5	51,6
RC : République Démocratique du Congo	10,3	0,0	7,1	0,0	2,5	0,1	0,1	0,0		
RW : Rwanda		0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
ST : Sao Tomé et Principe	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,1	0,5	0,0	0,2
TD : Tchad	39,6	2,7	55,5	3,5	66,0	2,1	69,1	1,9	90,6	2,0
Total général	142,8	41,0	144,7	64,7	161,1	54,1	137,5	39,9	178,3	112,9

Source : MINFI

- l'industrialisation progressive du pays avec pour corollaire la réduction et l'interdiction de l'importation de certains biens jadis générateurs d'importantes recettes douanières tels que le fer à béton, le ciment, les produits cosmétiques, les tourteaux de soja, etc. ;
- la restriction de certaines exportations en raison de l'insécurité alimentaire ou des politiques de développement communautaire. A ce titre, il est envisagé une interdiction des exportations des bois sous forme de grumes dans tous les pays de la CEMAC pour compter du 1^{er} janvier 2023. Si elle est effective, cette mesure engendrerait un manque-à-gagner en termes de recettes douanières de l'ordre de 30 milliards par an ;
- le manque de moyens logistiques de contrôle et de surveillance adaptés pour la lutte contre la fraude commerciale et la contrebande à l'instar des drones, des laboratoires d'analyses ;
- l'achèvement progressif de certains projets structurants qui constituaient d'importants gisements de recettes douanières notamment ceux liés au Plan d'Urgence Triennal (barrages, routes, etc.) et à la Coupe d'Afrique des Nations 2021 (construction des stades, des hôpitaux et des voies de contournement et périphériques) ;

- la persistance de l'insécurité dans certaines régions du Cameroun, en particulier au Nord-Ouest et au Sud-Ouest qui continue d'impacter négativement les échanges transfrontaliers avec le Nigéria qui constitue une importante débouchée commerciale.

*** Les perspectives pour la période 2023-2025**

Au regard de la situation de référence et des contraintes énumérées ci-dessus, l'Administration des Douanes devra efficacement mettre en œuvre des actions concourant à la satisfaction de ses missions fiscale, économique et d'assistance aux acteurs institutionnels et privés.

Relativement au volet fiscal, la Douane mettra un accent particulier sur la qualité de la prise en charge des marchandises, la maîtrise des bases de taxation (valeur, origine, espèce tarifaire), la liquidation, le recouvrement et la sécurisation des droits et taxes de douane. A ce titre, les mesures fiscales spécifiques visant l'optimisation de la mobilisation des recettes et la rationalisation de la dépense fiscale seront mises en œuvre :

- la poursuite de la soumission au droit d'accises des biens de luxe, des biens pour lesquels le Cameroun dispose de réelles dotations factorielles ou ceux présentant des externalités négatives pour l'environnement et la santé ;
- la poursuite de la politique de taxation des marchandises à l'exportation, en fonction de leur degré de transformation locale, de leur volume de production nationale et de l'évolution de leurs cours sur le marché international ;
- la recherche et l'exploitation de nouvelles niches fiscales en vue d'accroître la matière taxable ;
- la poursuite du développement des modules complémentaires du Cameroon Customs Information System (CAMCIS), afin d'optimiser la prise en charge des marchandises, l'analyse des risques, la gestion contentieuse et le croisement automatisé des données dans le cadre d'un *data center warehouse* ;
- la vérification systématique de l'utilisation des facilités douanières concédées aux opérateurs économiques avant tout renouvellement éventuel ;
- le passage en revue de toutes les dépenses fiscales existantes, en vue de la suppression des exonérations inefficaces ou peu pertinentes au regard de l'évolution des politiques publiques.

En ce qui concerne le rôle économique, l'Administration des Douanes sera guidée par trois principales priorités : la poursuite de la politique d'import-substitution, la surveillance et la protection de la société et, l'amélioration du climat des affaires.

S'agissant de la politique de l'import-substitution, les actions de la Douane vont s'orienter vers :

- le réajustement des droits et taxes de douane sur certains biens importés, afin de promouvoir leur substitution graduelle par les produits fabriqués localement ;
- l'allègement de la fiscalité sur certains biens d'équipements et de production importés ne disposant pas d'équivalent local, en vue du développement de certains secteurs prioritaires tels que l'électricité, le transport, les travaux publics ;
- la mise en œuvre, de concert avec la Direction Générale des Impôts, d'une politique fiscale incitative et de promotion de l'utilisation des matières premières locales au détriment des importations ;

- le maintien d'un niveau de taxation relativement bas pour les produits finis transformés au Cameroun, afin d'encourager les exportations des produits « *made in Cameroon* » ;
- la suppression progressive des exonérations portant sur des produits fabriqués localement ou qui disposent de substituts au niveau national, en fonction de notre capacité de production et de leur disponibilité.

S'agissant de la régulation de l'activité économique et de la surveillance des frontières, l'action de la Douane sera matérialisée par :

- la mise en œuvre d'un plan de surveillance aux frontières terrestres, aériennes et des plans d'eau, pour répondre à l'intégration de la Douane camerounaise dans la Communauté Nationale de Défense et de Sécurité ;
- l'utilisation des mesures de sauvegarde prévues aux dispositions du nouveau Code des Douanes CEMAC pour protéger les secteurs d'activités qui souffrent d'une concurrence déloyale des produits importés bénéficiant à l'étranger des subventions ou toute autre forme de soutien dans leur pays d'exportation ;
- la poursuite du plaidoyer auprès de la CEMAC, en vue de la révision des différents taux du Tarif Extérieur Commun (TEC) qui ne sont plus adaptés, pour une meilleure protection de l'espace économique de la Communauté contre les produits tiers ;
- la poursuite des opérations de saisie/destruction des biens contrefaits, piratés ou non conformes aux normes et spécifications camerounaises.

S'agissant de l'amélioration du climat des affaires, la Douane se déploiera à travers les actions ci-après :

- le parachèvement du processus de mise en œuvre d'une Union douanière au sein de la CEEAC pour étendre les débouchés de marchés aux dix autres pays de ladite Communauté. A cet égard, des projets de code des douanes et de tarif des douanes sont déjà élaborés et feront l'objet d'adoption par les instances compétentes ;
- la poursuite des efforts d'allègement des procédures et de réduction des délais de passage aux frontières, en liaison avec les autres organismes compétents et le Comité National de Facilitation des Échanges (CONAFE) ;
- l'accompagnement des opérateurs économiques agréés à travers notamment la batterie de facilités prévues par le nouveau Code des Douanes CEMAC ;
- l'octroi des régimes douaniers économiques appropriés prévus audit Code aux entreprises, en fonction de la nature de leurs activités, afin d'améliorer leur compétitivité ;
- la rationalisation des contrôles douaniers afin d'éviter des superpositions de contrôles ;
- le développement d'une plateforme d'écoute et d'échanges permanents avec les opérateurs économiques, conformément aux dispositions du nouveau Code des Douanes CEMAC.

Relativement à la mission d'assistance aux autres acteurs institutionnels et privés, la Douane s'emploiera à :

- poursuivre efficacement son office de liquidation et de recouvrement à travers la déclaration en douane des frais, redevances, taxes et impôts dus aux administrations non présentes à la frontière (FEICOM, MINEPIA, MINADER, etc.), et aux acteurs de la chaîne logistique et de dédouanement, afin de réduire les délais de dédouanement des marchandises ;

- apporter sa contribution, lorsqu'elle est sollicitée, aux autres administrations en matière d'application des réglementations spécifiques.

1.1.3. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales représentent toutes les recettes qui ne sont liées ni à un impôt ni à une taxe. Dans la nomenclature budgétaire de l'Etat, elles sont réparties en cinq (05) catégories : (i) les recettes de service (droits et frais administratifs, ventes et accessoires de biens, ventes de prestation de services), (ii) les loyers des immeubles et revenus des domaines, (iii) les droits de transit pétrolier (droit de passage du pipeline Tchad-Cameroun), (iv) les cotisations aux caisses de retraite et protection sociale des fonctionnaires et assimilés relevant des APU et, (v) les autres recettes non fiscales (les produits financiers à recevoir notamment les dividendes et recettes assimilées, les amendes, condamnations pécuniaires et autres produits et profits divers).

*** Situation de référence**

Pour l'exercice 2021, Les recettes non fiscales collectées par les administrations se sont établies à 171,9 milliards, pour une cible de 187 milliards, soit un taux de réalisation de 91,9%. Comparées aux réalisations de la même période en 2020, ces recettes sont en baisse de 16,8 milliards (-8,9%), en variation annuelle. Cette baisse résulte essentiellement des contre-performances au niveau des recettes issues des droits de transit pétrolier et des autres recettes non fiscales, notamment des recettes sur bons de caisse retournés impayés, des dividendes des actions et participations, de la rémunération des dépôts bancaires.

Tableau 22 : Situation des recettes non fiscales en 2021 (en milliards de FCFA)

Grande masse de recettes	Objectifs au 31/12/2021	Rendement		Taux d'exécution objectifs	Taux d'évolution 2021/2020
		2021	2020		
Recettes des services	55,2	38,7	31,2	70,1%	+24,0%
Loyers des immeubles et revenus des domaines	4,2	6,9	5,1	165,3%	+35,3%
Droits de transit pétrolier	25,0	31,3	36,8	125,3%	-14,9%
Cotisations pour la retraite	60,0	55,4	55,3	92,3%	+0,2%
Autres recettes non fiscales	42,6	39,5	60,2	92,8%	-34,4%
TOTAL	187,0	171,9	188,7	91,9%	-8,9%

Source : MINFI

Au premier trimestre 2022, les recettes non fiscales collectées et reversées au Trésor Public se chiffrent à 23,62 milliards, soit un taux de couverture de 10,44% par rapport à l'objectif annuel de 226,2 milliards fixé par la Loi de Finances rectificative de 2022. Elles s'inscrivent en baisse par rapport à la même période de 2021, pour laquelle 32,39 milliards, représentant un taux de recouvrement annuel de 17,3%, ont été mobilisés.

La baisse observée au premier trimestre 2022 est attribuable à la mauvaise tenue des Cotisations aux caisses de retraite et de protection sociale des fonctionnaires et assimilés relevant des administrations publiques (-8,4 milliards) ; ainsi que celle des recettes issues des ventes de prestations de service.

En rappel, l'objectif de recouvrement des recettes non fiscales fixé par la Loi de Finances rectificative au titre de l'exercice 2022 est de 226,2 milliards contre 216,2 milliards dans le budget initial, en augmentation de 10,0 milliards (+4,6%) pour tenir compte des recettes issues de la vente des tests COVID-19 et de la mobilisation des recettes consulaires.

Les détails des réalisations et estimations mensuelles des recettes non fiscales sur la période 2019-2022 se présentent comme suit :

Tableau 23 : Évolution des recettes non fiscales entre 2019 et 2021 et perspectives en 2022 (en milliards de FCFA)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
2019	14	10	9,9	10,6	6	20	10,8	10,8	9,6	12,5	10,4	39,8	164,4
2020	8,1	5,3	19,4	15,6	16,5	14,2	24,3	42,5	13,3	15,1	1,4	13,7	188,7
2021	8,79	12,01	11,59	11,35	11,95	20,84	11,61	14,05	11,53	11,53	11,2	35,49	171,9
2022*	7,81	9,6	6,21	7,62	23,1	26,9	27	28,4	20,8	18,9	21,8	28,1	226,2

Source : MINFI (*estimations)

* Contexte et contraintes de la mobilisation

Les recettes non fiscales au Cameroun contribuent faiblement au budget de l'Etat malgré leur potentiel élevé. Elles font face à un faible niveau de mobilisation en comparaison aux pays de même niveau de développement. Elles font également face à l'insuffisance du cadre juridique et une sécurisation insuffisante du processus d'émission et de recouvrement. Cette situation est justifiée notamment par une faible maîtrise du processus d'ordonnancement desdites recettes par les acteurs et la méconnaissance des concepts liés aux recettes non fiscales.

En effet, des concertations (*les conférences spéciales sur la budgétisation des recettes non fiscales et les missions de suivi et de contrôle desdites recettes dans les administrations sectorielles*) ont révélé que le dispositif d'émission et de recouvrement des recettes sus évoquées n'est pas sécurisé et présente beaucoup d'insuffisances et d'irrégularités liées notamment :

- (i) aux *maquettes, formats et supports non sécurisés avec lesquels sont effectuées les émissions desdites recettes* (émission sur les formats A4 volants, sans souches pour certaines administrations, pour d'autres, avec des bulletins d'émissions non sécurisés, des progiciels développés en interne sans que le MINFI n'en ait connaissance et plus grave, les acteurs en charge des émissions et du recouvrement dans certaines administrations ne sont pas clairement identifiés) ;
- (ii) aux *violations du principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable public* et à une dilution des responsabilités des acteurs dans le recouvrement des recettes émises ; et,
- (iii) aux *réticences des structures émettrices à fournir ou à transmettre au Ministère des Finances les données exhaustives sur les émissions desdites recettes*.

Cette situation appelle ainsi à la nécessité de poursuivre le processus d'optimisation, de mobilisation des recettes non fiscale, et de redynamiser leur suivi en vue d'adresser considérablement leur visibilité et leur contribution effective à la couverture des charges publiques qui croissent d'année en année et de répondre aux exigences fixées par le FMI en termes de mobilisation de cette nature de recette.

* Les objectifs

Pour remédier aux insuffisances sus-évoquées, le Gouvernement s'est engagé à **optimiser et formaliser le processus d'ordonnancement et de sécurisation des recettes non fiscales** à travers la mise en place des plateformes interministérielles visant à identifier les niches de recettes non fiscales, le recensement de toutes les régies de recettes opérationnelles et l'identification des administrations disposant des restes à recouvrer.

** Les perspectives 2023-2025*

La Loi de Finances 2023 devrait inscrire de nouvelles mesures au titre des recettes non fiscales, entre autres :

- l'institution des frais de visas sur les contrats des travailleurs de nationalités étrangères ;
- l'institution des frais de délivrance de l'autorisation d'exploitation du patrimoine culturel dans le cadre des sciences sociales, de la contribution annuelle des opérateurs et exploitants exerçant dans le domaine de la production des biens du patrimoine culturel à des fins commerciales ; la rémunération pour copie privée des œuvres imprimées, des phonogrammes et vidéogrammes de commerce.

Au regard des mesures nouvelles à apporter dans la Loi de Finances 2023, les projections des recettes non fiscales pourraient s'évaluer à 250,2 milliards contre 222,6 milliards en 2022.

Afin de permettre une meilleure mobilisation des recettes non fiscales, les actions suivantes seront mises en œuvre au cours de la période 2023-2025 :

a) Plan d'action mise en place pour accompagner les administrations sectorielles dans l'optimisation du recouvrement de leurs recettes :

- élaboration et distribution des bulletins harmonisés d'émission pour les RNF aux administrations sectorielles à partir du début du second semestre 2022 ;
- suivi des excédents issus du plafonnement des budgets de certains établissements publics qui sont reclassés en recettes non fiscales et reversées dans le budget général ;
- suivi des restes à recouvrer des RNF dans les administrations sectorielles ;
- mise en place d'un dispositif de suivi du recouvrement des dividendes et autres produits financiers à recevoir ;
- rationalisation de la carte des régies de recettes ;
- renforcement des capacités des acteurs en charge du suivi des RNF dans les différentes administrations sectorielles notamment sur les techniques de collecte, de suivi et de sécurisation ;
- accompagnement des administrations sectorielles dans le processus de détection, maturation des potentiels niches de recettes non fiscales préalablement identifiées et leur insertion dans la Loi de Finances ;
- élaboration d'une circulaire d'encadrement des procédures d'ordonnancement, de recouvrement et de contrôle des RNF.

b) Plan d'action adoptée au sein des administrations sectorielles en vue de l'optimisation du recouvrement de leurs recettes :

- évaluation des RAR dans les secteurs miniers, de l'eau et de l'énergie ;
- suivi rapproché du recouvrement des amendes administratives dans le secteur pétrole en aval ;
- formalisation des procédures de collecte des recettes issues des activités commerciales ;

- dématérialisation des procédures d'émission et de recouvrement des recettes de l'élevage et des pêches à l'aide des terminaux ;
- relance des inspections dans les secteurs miniers, de l'eau et de l'énergie ;
- renforcement des contrôles inopinés dans les zones à forte exploitation dans le secteur de sable ;
- amélioration des procédures de paiement par voie électronique des contributions exigibles et frais de concours ;
- déploiement des dispositifs de collecte informatisés dans toutes les Missions Diplomatiques ;
- renforcement des contrôles et du suivi de l'application des procédures de recouvrement des créances domaniales, cadastrales et foncières ;
- poursuite de la dématérialisation des procédures domaniales, cadastrales et foncières ;
- refonte des textes législatifs et réglementaires encadrant les recettes du secteur forestier ;
- Dématérialisation de la remontée des recettes routières vers le Trésor public par le Bank to Wallet et automatisation du suivi des reversements desdites recettes.

1.2. Les dépenses

La dépense publique sera exécutée au cours du triennat 2023-2025 dans un contexte particulièrement difficile ; situation qui devrait affecter toutes les catégories de dépenses et exiger une plus grande rationalisation de celles-ci, afin de contribuer plus significativement à l'objectif global de consolidation budgétaire.

En effet, hormis certaines opérations en cours qui représentent déjà d'importantes poches de dépenses, l'Etat devrait faire face au plan budgétaire, à un environnement dominé par la guerre Russo-ukrainienne, dont les effets sur l'économie nécessiteront de l'Etat une dépense plus importante pour soutenir et répondre à la demande interne en certains produits importés. C'est ainsi que la hausse du prix du baril de pétrole au niveau international entraînera, dès l'exercice en cours, un effort budgétaire additionnel plus important, relatif au soutien du prix du carburant à la pompe.

Par ailleurs, les effets des restrictions dues au conflit sus évoqué et leur impact déjà perceptible sur le niveau général des prix de la plupart des produits importés ou à intrants importés, tels que les céréales, obligera l'Etat à augmenter la dépense publique consacrée au soutien de l'offre locale en ces produits, dans le cadre de l'accélération de sa politique d'import substitution.

Il convient de signaler qu'au plan purement interne, le contexte continuera à être marqué par les revendications de certains corps de l'Etat, portant sur leurs salaires et autres avantages y relatifs et dont le volume des arriérés reste important.

Enfin, le rattrapage rapide du sentier de croissance programmé dans la SND30 appelle à orienter davantage de ressources budgétaires à la mise en œuvre des grands plans et projets prévus dans ledit document et décliné dans le Programme d'Impulsion Initiale pour la transformation structurelle de l'économie (P2I-SND30) ; ceci en cohérence avec les objectifs souscrits par le Gouvernement dans le cadre du Programme Économique et Financier 2021-2023 conclu avec le FMI et en cours de mise, avec l'accompagnement de l'ensemble des partenaires au développement.

1.2.1. Cas des dépenses permanentes de personnels

La dépense salariale constitue l'un des postes les plus importants du budget de l'Etat. Cette catégorie de dépenses qui s'accroît d'année en année pour prendre en compte la mise à jour des carrières et la prise en charge des nouvelles recrues s'est accélérée davantage à partir de 2022 suite aux revendications de différents corps de métier. Il est donc important de renforcer les mesures d'assainissement du fichier solde et d'amélioration de la qualité des ressources humaines, compte tenu de la contrainte budgétaire importante.

** Situation de référence*

En 2021, les dépenses salariales ont été exécutées à hauteur de 1 008,36 milliards, soit 99,9% de la dépense prévisionnelle, correspondant à un ratio de soutenabilité de la masse salariale de 39,2% (par rapport au volume des recettes fiscales), en nette amélioration de 1,8 points par rapport à 2020. Toutefois, ce ratio reste largement au-dessus du seuil de 35%, fixé par la norme CEMAC dans le cadre de la surveillance multilatérale.

La masse salariale prévisionnelle 2022 et celle des années antérieures a été élaborée en tenant compte des difficultés économiques qui affectent la performance des recettes. En effet, avec le niveau de mobilisation des recettes fiscales enregistrées ces dernières années, les pouvoirs publics, dans le but d'améliorer la soutenabilité de la masse salariale, ont été contraints de réduire les crédits affectés au paiement des salaires et plus précisément le volume des rappels qui a connu une baisse de 11% en trois ans particulièrement due à la Covid-19, passant de 121 milliards en 2019 à 108 milliards initialement en 2022.

Comme le montre le tableau 24, entre janvier et avril 2022, les nouveaux entrants du fichier solde s'élèvent à 9 394 pour l'ensemble des administrations dont 3 914 au MINESEC (**41,6%**) et 1 171 au MINEDUB. La répartition de ces nouveaux entrants par secteur d'activités montre que le secteur éducatif (primaire et secondaire) cumule 54,1%, pendant que les secteurs tels que la production et commerce ou la santé n'occupent que 6,6% et 6,7% respectivement.

Tableau 24 : Répartition par secteur des nouveaux entrants de l'administration publique entre janvier et avril 2022

Secteurs	Effectifs des prises en charge	Poids des effectifs
Administration générale et financière	919	9,78%
Affaires sociales	219	2,33%
Communication, culture, loisirs et sport	508	5,41%
Défense et sécurité	416	4,43%
Éducation de base	1 171	12,47%
Enseignements Secondaires	3 914	41,66%
Infrastructures	447	4,76%
Production et commerce	624	6,64%
Reste Enseignement, formation et recherche	371	3,95%
Santé	634	6,75%
Souveraineté	171	1,82%
Ensemble	9 394	100%

Source : MINFI

Les sorties du fichier solde par les départs en retraite sont évaluées à 1 344 entre janvier et avril 2022. Sur cet effectif, 567 et 282 sont des retraités du MINEDUB et du MINESEC respectivement. Le ratio entrant/sortant sur l'ensemble se traduit par 7 nouveaux entrants pour 1 départ sur cette période.

La maîtrise des effectifs reste le principal enjeu de la soutenabilité budgétaire de la dépense de personnel. De 352 535 agents publics en janvier 2022, cet effectif est de 360 789 en avril 2022 en progression de 0,8% par mois. Sur cette même période en 2021, le taux de croissance mensuelle était de 0,1%.

Quant aux salaires sur l'ensemble des quatre premiers mois, 352.3 milliards ont été consommés soit 31,6% de la dotation prévisionnelle (Loi de Finances). Sur cette période en 2021, le taux d'exécution de la masse salariale était de 32,5%. Toutefois, l'accroissement de la dépense salariale mensuelle entre janvier et avril 2022 est de 1.6%, soit 4 fois plus important que sur la période en 2021. Les effectifs payés et le niveau des salaires en avril 2022 se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau 25 : Répartition des effectifs de l'administration publique par secteur en avril 2022

Secteurs	Effectifs	Masse Salariale (crédit consommés)	Poids des effectifs	Poids de la masse salariale
Administration générale et financière	34 365	5 126 032 546	9,52%	5,64%
Affaires sociales	3 190	694 420 632	0,88%	0,76%
Communication, culture, loisirs et sport	7 142	2 107 329 760	1,98%	2,32%
Défense	66 504	16 235 546 305	18,43%	17,85%
Éducation de base	59 370	13 623 540 202	16,46%	14,98%
Enseignements Secondaires	97 578	28 512 600 976	27,05%	31,35%
Infrastructures	10 519	2 243 708 752	2,92%	2,47%
Production et commerce	13 193	2 928 954 440	3,66%	3,22%
Reste Enseignement, formation et recherche	11 250	4 586 053 064	3,12%	5,04%
Santé	18 786	4 369 433 950	5,21%	4,80%
Souveraineté	14 870	4 154 046 768	4,12%	4,57%
Sûreté nationale	23 895	6 361 387 167	6,62%	6,99%
Dépenses non réparties par fonction	127	17 098 269	0,04%	0,02%
Ensemble	360 789	90 960 152 831	100%	100%

Source : MINFI

La dette salariale de l'Etat est une donnée extrêmement dynamique car chaque mois alors qu'une partie de la dette est épongée dans le traitement normal de la solde, une nouvelle partie se constitue, du fait de l'évolution de la carrière du personnel et également du fait des nouveaux recrutements. Le volume de la dette présentée ici émane d'une évaluation holistique des avancements et des prises en charge, indépendamment de ce que les actes y relatifs soient signés ou pas.

La dette salariale évaluée au 31 décembre 2021 s'élève à **317,33 milliards**. Celle due au personnel du Ministère des Enseignements Secondaires est de **142,5 milliards**, soit près de **45%** de la dette salariale de l'Etat ; celle due au Ministère de l'Éducation de Base est de **51,8 milliards (16,3%)**. Ces deux administrations cumulent ainsi à elles seules 61,3% de l'ensemble de la dette salariale.

Par ailleurs la mise en œuvre des mesures prescrites par le Gouvernement en réponse aux revendications du personnel éducatif entraîne une augmentation substantielle de la masse salariale à court et moyen terme. Ainsi la masse salariale prévue initialement pour l'année 2022

a connu un accroissement de 2,8% dans la Loi de Finances Rectificative. De manière générale l'impact de ces mesures sur le CDMT est présenté dans le tableau ci-dessous

Tableau 26 : CDMT 2022-2024 de la Masse Salariale avant et après prise en compte des mesures

	CDMT 2022-2024 loi des finances	CDMT 2022-2024 révisé	Variation (%)
2022	1 067 557 723 184	1 114 052 566 862	4,4
2023	1 087 518 201 232	1 206 305 826 060	10,9
2024	1 067 730 908 084	1 285 508 220 270	20,4

Source : MINFI

* Perspectives 2023-2025

Les priorités en matière des dépenses de personnel au cours des trois prochaines années concerneront principalement :

- le renforcement des mécanismes de contrôle et la poursuite de l'assainissement du fichier solde de l'Etat ;
- la réforme du processus de recrutement et de gestion des ressources humaines de l'Etat, afin de garantir la maîtrise des effectifs et d'assurer la cohérence entre la qualité des recrutements et les besoins en personnels indispensables pour dynamiser les secteurs prioritaires en adéquation avec la SND30 ;
- l'apurement progressif de la dette salariale et la mise en place de mécanismes devant permettre de réduire son accumulation ;
- l'accélération des conditions de mise en place effective du nouveau système de gestion du personnel et de la solde, notamment le SIGIPES II ;
- la mise en place d'une fonction publique locale qui exige au préalable la maîtrise des effectifs et des coûts des personnels à transférer aux à l'effet d'évaluer la soutenabilité et les risques budgétaires inhérents.

1.2.2. Autres dépenses courantes

* Situation de référence

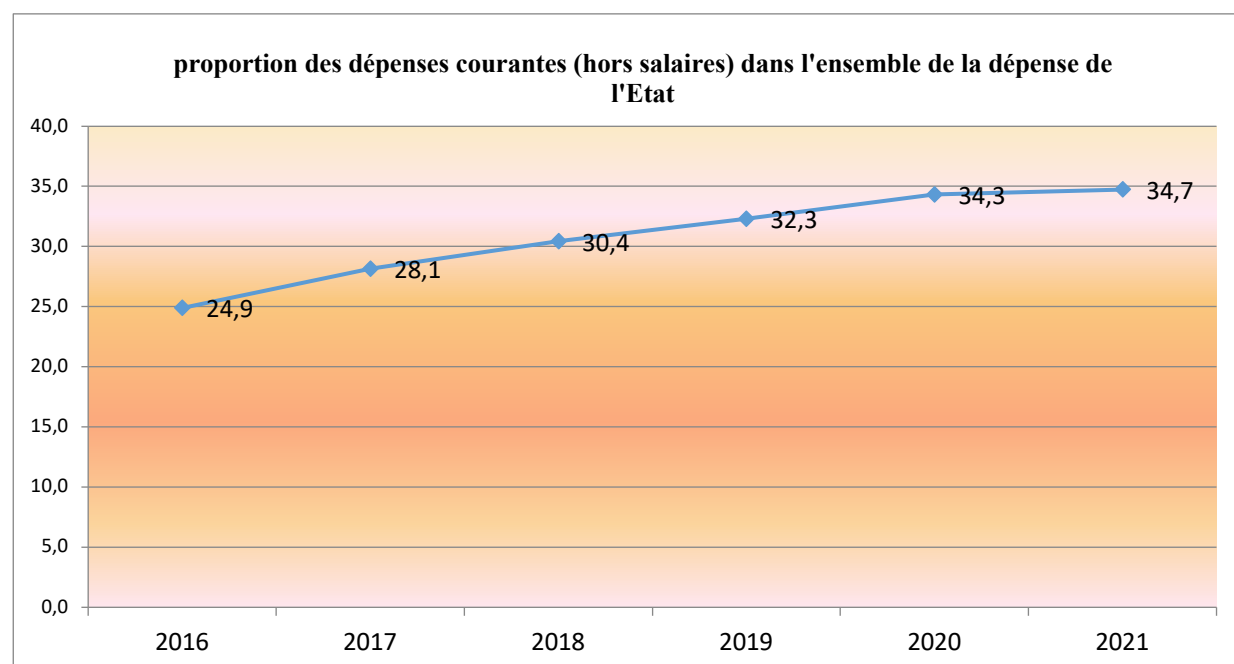
Les autres dépenses courantes sont constituées des dépenses non permanentes de personnels, des dépenses sur biens et services, des transferts et subventions. L'analyse faite de ces catégories de dépenses au cours des quatre dernières années montre que celles-ci tendent à augmenter d'années en années, en dépit des efforts effectués pour les maîtriser, rendant ainsi difficile la réalisation des économies budgétaires, pouvant permettre de disposer des ressources suffisantes pour la mise en œuvre des projets.

Malgré son évolution croissante au fil des années, on note néanmoins une baisse des autres dépenses courantes dans les administrations due au taux de croissance des transferts et subventions. Ce qui montre que pris globalement, le poids de ces catégories de dépenses diminue progressivement dans le budget. Il y aurait donc lieu de poursuivre les efforts d'optimisation, en orientant ceux-ci vers une dépense de qualité qui, à défaut d'être réduite en volume pour les besoins de l'investissement, permet de mettre à la disposition des administrations des biens, des services et des compétences humaines absolument nécessaires et pertinents, pour une plus grande performance de l'action publique. L'analyse par nature de ces dépenses montre que des efforts sont nécessaires à tous les postes.

Tableau 27: Évolution des catégories dépenses courantes

Nature	2018	2019	2020	2021
Dépenses courantes	2360	2636,2	2536,1	2779
salaires	956	959,8	990,3	1008,1
Dépenses non permanentes de personnels	52	57,1	68	66,1
Biens et services	866,1	894,5	876	1013,5
Transferts et subventions	485,9	724,7	608,1	691,3
dépenses courantes hors salaires	1404	1676,4	1545,8	1770,9
dépenses budgétaires totales	4614,5	5189,5	4501,3	5097,9
proportion (ou poids) des dépenses courantes (hors salaires) dans l'ensemble de la dépenses de l'Etat	30,4	32,3	34,2	34,7
Rythme de progression du poids des dépenses courantes (hors salaires) dans l'ensemble du budget	2,3	1,9	1,9	0,4

Graphique 4 : proportion des dépenses courantes (hors salaires) dans l'ensemble de la dépense de l'Etat



L'analyse du tableau ci-dessus montre que **les biens et services constituent la principale catégorie qui alourdit encore la facture en dépenses courantes (hors salaires) de l'Etat**. Ils consomment en 2021 à eux seuls environ 20% de la dépense budgétaire totale et plus de 36% de la dépense courante de l'Etat. Un effort devrait être fait pour maîtriser les principaux postes qui la génèrent, tels que la prise en charge du besoin sécuritaire, les acquisitions de fournitures et matériels de l'Etat, les frais de déplacement et de missions, ainsi qu'une bonne partie de dépenses exécutées sur avances de trésorerie qui sont très souvent non prévues dans le budget.

Les transferts et subventions constituent la deuxième catégorie la plus élevée en volume et certainement celle qui présente le risque budgétaire le plus élevé, du fait de l'évolution actuelle de la dépense liée à la subvention du prix du carburant. En effet, le montant des

dépenses de transferts et subventions qui se situe à 691,3 milliards en 2021, a progressé de 83,2 milliards par rapport au niveau atteint en 2020. Cette évolution rapide est surtout imputable à celle de la subvention du carburant. Si rien n'est fait pour cette évolution, un déséquilibre profond de nos finances publiques, qui viendrait alors saper les efforts de développement en cours, n'est pas à exclure. Alors que notre pays, entièrement tourné vers l'importation des produits pétroliers finis depuis l'incendie survenue à la SONARA, consacrait déjà environ 215 milliards de F CFA à la subvention du prix du carburant à la pompe en 2019, cette subvention va rapidement progresser pour se situer, d'après les prévisions budgétaires révisées de l'exercice 2022, à plus de 600 milliards de F CFA, en raison de la hausse à la fois du cours du baril de pétrole et de la parité du dollar.

Une baisse des dépenses non permanentes de personnels de 1,9 milliards est réalisée en 2021, en raison des efforts d'encadrement de leurs faits générateurs. Mais avec un montant total de 66,1 milliards, soit plus de 14 milliards qu'en 2018, sans qu'une opération spéciale ne puisse justifier une telle hausse dans la structure de cette catégorie de dépenses, cette ardoise reste encore trop importante.

Une importante dette flottante de l'Etat recensée et estimée à près de 705 milliards (hormis la dette salariale) au 06 juin 2022. La dette flottante est due aux impayés issus des engagements contractuels des administrations publiques, des consommations courantes, des loyers, des dettes fiscales compensées, de la dette salariale (avancements, reclassements et autres), des indemnisations en rapport avec la réalisation des grands projets, ainsi que des manques à gagner de la SONARA relativement à la subvention du prix du carburant à la pompe. A ces impayés propres de l'Etat, s'ajoutent les arriérés des Collectivités territoriales décentralisées et des établissements publics liés à leurs prises d'engagements au-delà des prévisions budgétaires. Le nombre de dossiers recensés s'élève à 3780. Le tableau en annexe présente le volume des dettes en fonction de leur nature. Cette dette, dont le volume total est en cours d'évaluation, pose un problème de sincérité comptable et impacte l'efficacité de la gestion de la trésorerie. Elle fait peser un risque sur l'équilibre budgétaire et sur la crédibilité de la signature de l'Etat.

Les travaux d'audit se poursuivent et les premiers résultats communiqués par les auditeurs sur les dossiers effectivement admis au traitement après dépouillement, font état d'un montant brut de 431,5 milliards de F CFA. Des investigations relatives aux dossiers pré-validés, seront menées par les auditeurs auprès de certaines structures (guichets de traitement, de paiement ou de compensation) pour s'assurer du non-paiement partiel ou total de ces créances. Ces structures sont : la CNPS et la Direction Générale des Impôts en ce qui concerne les compensations éventuelles de dettes sociales et fiscales ; la CAA, le Fonds Routier, la DGB et la DGTCFM pour ce qui est des autres dettes.

Quant à la dette salariale qui obéit à un traitement particulier, elle s'élève au 31 décembre 2021 à 317,3 milliards de F CFA. Elle concerne essentiellement les rappels dus aux advancements échus non encore payés et aux prises en charge des agents publics nouvellement recrutés. Des plans d'apurement ont été amorcés pour certains ministères, pour accélérer le processus de réduction du stock de cette dette.

En dehors de cette réalité de la dépense courante dans sa masse et sa structuration, il convient de relever que celle-ci se caractérise également par des impondérables dans son processus

d'exécution qui obèrent encore son efficacité et emportent des risques pour l'équilibre global des finances publiques :

Les procédures dérogatoires, bien que légèrement en diminution, en raison de la limitation du nombre de régies d'avances, représentent toujours un volume important de dépenses et posent des difficultés de comptabilisation et de gestion de la trésorerie. Les dépenses exécutées en procédures dérogatoires n'ont en effet diminué que de 18,6 milliards en un an, puisqu'elles s'élèvent encore à un montant de 329,5 milliards au terme de l'exercice 2021, soit une proportion de 9,7% des dépenses hors financements extérieurs, largement au-dessus du plafond de 5% fixé au titre des cibles indicatives du Programme Économique et Financier sus évoqué.

L'importance des Restes A payer des exercices antérieurs contribue à perturber significativement l'exécution du budget de l'exercice courant. Ces restes à payer constituent un défi pour notre système de gestion des finances publiques. À fin 2021, leur niveau est estimé à 509,7 milliards de F CFA, en hausse de 43 milliards, malgré la baisse significative de 130 milliards entre 2019 et 2020.

Par ailleurs, l'indisponibilité des plans d'engagements réalistes des dépenses dans la plupart des ministères, ne permet pas d'élaborer un véritable plan de trésorerie, cohérent avec les prévisibilités des ressources des administrations de l'Etat. Il s'ensuit dès lors un ajournement des activités programmées et par conséquent des contreperformances dans l'atteinte des objectifs des programmes ministériels.

**** Les défis à relever***

Au cours du triennat 2023-2025, l'Etat devra relever plusieurs défis impactant le niveau des dépenses courantes hors salaires. Au rang de ceux-ci, on peut citer :

- la nécessité de maintenir une attention des plus soutenues en direction de tous les foyers de crises sécuritaires à travers le pays ;
- l'accélération de la politique de l'import-substitution,
- la poursuite du soutien du prix du carburant à la pompe ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle ;
- le renforcement de la décentralisation à travers la poursuite de l'opérationnalisation des Régions ;
- la mise en place et le fonctionnement des trois nouvelles universités d'Etat ;
- le relèvement du niveau des dépenses sociales en faveur des couches défavorisées.

**** Objectifs de la politique de la dépense courante***

Afin d'assurer une conduite plus efficace des politiques publiques nécessaires à l'atteinte des objectifs visés au terme de la première phase de mise en œuvre de la SND30, il importe de rationaliser la dépense publique, en veillant à la qualité de la dépense courante et à sa capacité à accompagner la bonne implémentation des grands projets identifiés et programmés. Il s'agira de prendre des mesures qui assurent la juste dépense et l'efficacité de celle-ci. L'objectif devra être de réduire la facture de l'Etat et de dégager un surplus de ressources à consacrer à la transformation structurelle recherchée de l'économie, dont les effets garantiraient un équilibre

plus stable de nos finances publiques, à travers un déficit budgétaire suffisamment maîtrisé, assurant la viabilité de la dette publique et l'équilibre des comptes extérieurs à long terme.

**** Mesures de la politique budgétaire en matière de dépenses courantes (hors salaires) sur la période 2023-2025***

Une juste évaluation et une réduction des déperditions de la dépense courante hors salaires seront effectuées. Pour ce faire, les inscriptions budgétaires se feront sur la base de normes et critères objectifs en cours de détermination au niveau du MINFI et du MINEPAT. Des efforts seront faits pour limiter ces inscriptions aux dépenses absolument nécessaires et pour réduire les marges parfois importantes qu'offre encore la mercuriale des prix de l'Etat. La quête d'une plus grande efficacité dans la gestion des dépenses courantes conforte également l'Etat dans l'exercice en cours de rationalisation des activités, qui devrait aboutir à un référentiel qui permet de mieux comparer et davantage réduire les coûts des politiques publiques.

Le Gouvernement favorisera l'émergence au sein des entreprises et établissements publics, d'une gestion financière qui garantit une plus grande rentabilité de ces entités, afin d'éviter un recours systématique à la subvention de l'Etat. Il sera ainsi mené une dissémination du corpus juridique en vigueur sur les entreprises et établissements Publics, dans le but d'apporter les éléments de réponses aux mauvaises pratiques managériales. Par ailleurs, le Gouvernement s'emploiera à ne désigner au sein des organes sociaux de ces structures, que des représentants de la tutelle financière plus aptes à veiller à leur équilibre budgétaire et financier. Enfin, à l'issue d'une analyse diagnostique d'un certain nombre de grandes entreprises et établissements publics, des dispositions seront prises afin que la subvention soit désormais allouée sur la base de la signature d'un contrat de performance entre l'Etat et l'entité bénéficiaire, précisant les résultats que cette dernière s'engage à réaliser au terme de l'utilisation des fonds reçus et les mesures administratives, techniques et financières appropriées seront également prises pour améliorer la gouvernance générale de ces entités.

Les résultats obtenus des actions de rationalisation de la gestion de ces entités sus évoquées devraient leur permettre de réaliser ou relever le niveau des profits et à l'Etat de bénéficier ainsi d'un apport en ressources budgétaires additionnelles, soit en termes de dividendes en sa qualité d'actionnaire des entreprises publiques et parapubliques, soit en reversement dans son budget de l'excédent des recettes propres collectées par certains établissements publics et dont le processus. C'est dans cette même veine que le Gouvernement va poursuivre le plafonnement des recettes issues de la collecte des taxes parafiscales affectées à certains établissements publics, dont le produit annuel est largement supérieur aux besoins réels de ces entités et dont les fonds restent oisifs dans les comptes bancaires de ces entités.

Enfin et en harmonie avec les objectifs de la SND30, le Gouvernement conduira une révision générale des politiques publiques, afin d'adapter le portefeuille des établissements et entreprises publics aux besoins réels du pays.

La rationalisation des contributions versées par le Cameroun au sein des organisations internationales sera renforcée, à travers la réévaluation par toutes les parties prenantes de la nécessité du maintien de la participation du pays au sein de certaines d'entre elles. L'objectif ici est de ne poursuivre la coopération qu'avec celles présentant un caractère stratégique et celles dont l'adéquation cotisations/retombées est avérée. C'est ainsi que l'élaboration d'un référentiel

d'analyse de la soutenabilité budgétaire des engagements financiers requis pour toute adhésion nouvelle est envisagée ainsi que l'encadrement par un acte normatif précisant certaines règles d'engagement et de prise en charge de la participation du Cameroun au sein des organisations internationales. Cette démarche permettra la maîtrise du portefeuille de l'Etat et d'honorer les engagements consentis au plan international.

Une programmation des actions qui orientent l'exécution de la dépense, en priorité, sur la promotion de la politique de l'import substitution sera la règle. Il s'agira de mieux programmer, en affectant davantage les crédits aux actions visant la production et la transformation locale des produits de grande consommation importés ou pouvant se substituer à ceux-ci. Tout comme seront prises des dispositions réglementaires tendant à fixer un quota de biens et de produits locaux dans la commande publique, sur la base de l'intégration d'un certain nombre de ceux-ci dans la mercuriale des prix.

Les résultats prometteurs obtenus en 2021, s'agissant des dépenses de personnels hors salaires, seront confortés, à travers une application rigoureuse de la réglementation encadrant la création, et le fonctionnement des comités et groupes de travail ministériels et interministériels.

Les efforts en cours pour maîtriser les consommations publiques (eau, électricité, téléphone, internet, etc.) vont se poursuivre. En dehors de l'application effective de la procédure de traitement de ces dépenses actuellement en vigueur, reposant sur la responsabilisation de chaque ordonnateur concerné dans le suivi des consommations, avec en perspective des gains ou des pertes de crédits budgétaires dans le cadre d'une prime à la performance budgétaire sanctionnant l'efficacité de gestion, l'Etat fixera des quotas de consommation de téléphone par administration et par responsable. Il sera également testé l'utilisation des équipements à hauts rendements énergétique pour toutes les nouvelles acquisitions des services publics, à l'exemple des lampes LED de faible pression en remplacement des lampes à sodium haute pression. Enfin, le recensement des points de livraison appartenant à l'Etat, à l'effet d'extirper de la base de données ceux ne desservant pas les services publics, entamée en 2021 avec l'électricité, va se poursuivre en ce qui concerne l'eau, le téléphone et l'internet.

Les avancées obtenues dans la réduction des dépenses exécutées en régies d'avance seront étendues à toutes les autres formes de procédures dérogatoires. C'est ainsi qu'une plus grande rigueur sera réservée aux demandes de déblocages de crédits exprimées par les administrations et des indications plus claires seront données dans la circulaire relative à l'exécution du budget de l'Etat au sujet des avances de trésorerie.

1.2.3. Dépenses d'investissement public

**** Situation de référence***

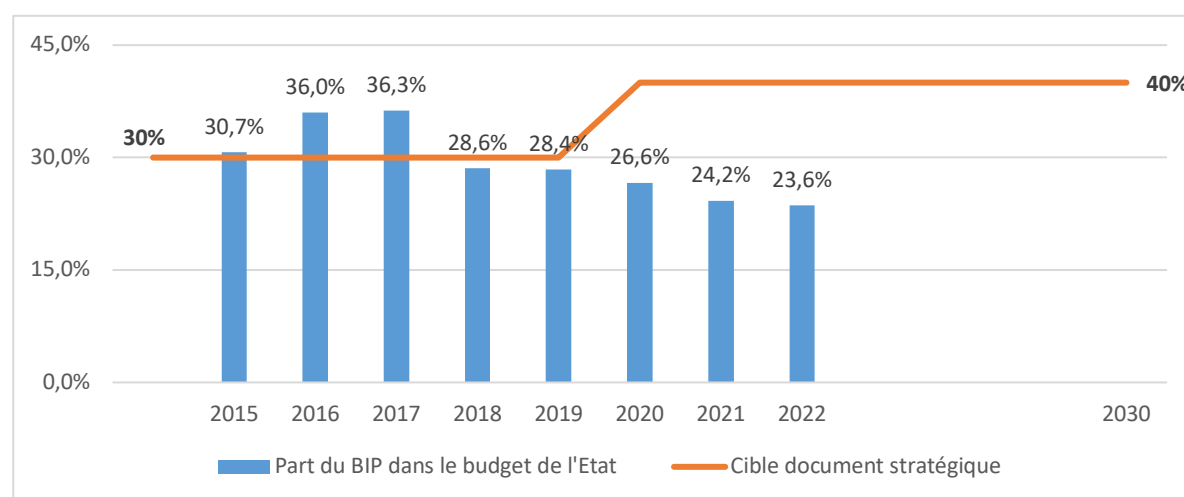
1. Des dépenses d'investissement dans les dépenses totales de l'Etat

La préservation des dépenses d'investissement public à un niveau soutenable, pour maintenir le rythme de croissance attendue dans le cadre du processus de développement du Cameroun reste une priorité. En effet, les perspectives de croissance de 8% en moyenne, à l'horizon de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, recommandent que le niveau de l'investissement dans les dépenses totales soit porté à 40% au terme de ladite période. Le niveau actuel atteint, deux années après la mise en œuvre de la SND30, tend à nous en écarter,

du fait des contraintes fortes qui pèsent sur les finances publiques. Pour se donner des marges de succès pour l'atteinte de cette cible, il demeure inéluctable de maintenir la part moyenne de l'investissement dans les dépenses totales de l'État à au moins 30% sur la période 2023-2025.

Sur la période 2023-2025, le relèvement des dépenses en capital fera nécessairement face aux contraintes globales sur le budget de l'État et aux évolutions apportées dans le cadre de la nouvelle classification des dépenses induite par la loi portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat (NBE) 2019. En effet cette nouvelle nomenclature exige la migration de certaines dépenses jadis prises en compte dans le budget d'investissement public (dans la NBE 2003), en vue de leur reclassification dans les dépenses courantes. Ceci pourrait en apparence traduire une baisse des dépenses d'investissement au niveau global ou au sein des administrations. Toutefois, les présentations analytiques de la finalité de la dépense permettraient d'avoir une appréciation du financement des dépenses en capital.

Graphique 5 : Poids du BIP dans le budget global de l'Etat



Source : Données MINEPAT, 2014-2021 (hors collectif budgétaire) à actualiser

Aussi, dans le cadre de la promotion d'une croissance plus inclusive, il est impératif de préserver un niveau des dépenses d'investissement public suffisant tant au niveau de l'administration centrale que des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), afin de ne pas s'écarter des objectifs de développement fixés.

2. Des transferts en investissement aux Collectivités Territoriales Décentralisées

Dans le cadre du renforcement du processus de décentralisation, des efforts sont faits pour accroître le financement dudit processus, en vue de permettre aux CTD de se doter des moyens visant à assurer pleinement le relais de la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local.

A cet effet, depuis 2015, les ressources d'investissement transférées aux Communes sont en constante évolution et représentent 17,4% des ressources internes affectées aux dépenses d'investissement en 2022, bien que les ressources affectées aux Régions ne soient pas prises en compte dans cette évaluation. Ces ressources transférées aux Communes connaissent une augmentation de 10,1% par rapport à 2021.

Avec l'application des textes relatifs à l'exercice des compétences transférées aux Régions, ces ressources connaîtront une évolution considérable durant la période 2023-2025.

Tableau 28 : Situation d'exécution des ressources internes du BIP entre 2015 et 2022

	Ex. 2015	Ex. 2016	Ex. 2017	Ex. 2018	Ex. 2019	Ex. 2020	Ex. 2021	Ex. 2022
Ressources Internes Ordinaires (RIO) du BIP (En milliards)	697,2	578,0	613,6	635,0	636,3	554,9	576,2	645,5
Variation relative du BIP sur RIO (En%)	1,3	17,1	6,2	3,5	0,2	-12,8	8,9	12
Ressources Transférées (RT) du BIP (En milliards)	53,9	58,1	58,9	59,6	91,4	97,6	102	112,3
Variation relative des RT du BIP (En%)	29,1	7,9	1,4	1,2	53,4	6,1	4,5	10,1
Poids des RT dans les RIO du BIP (En%)	7,7	10,1	9,6	9,4	14,4	17,6	17,7	17,4

Source : Données MINEPAT

La flexibilité accordée aux CTD sur le choix des projets à réaliser et la dynamique d'augmentation du volume des ressources qui leur sont transférées sont des voies essentielles pour accélérer le développement local.

Toutefois, cette ambition ne pourrait être atteinte sans le relèvement des capacités des CTD pour assurer la consommation des ressources qui leur sont transférées et la mise en œuvre des préalables nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences transférées. Aussi, la répartition équitable des ressources destinées à la décentralisation constitue une préoccupation pour le Gouvernement, pour la réduction des disparités observées au niveau des administrations dans l'affectation des ressources aux CTD.

3. De l'exécution des projets d'investissement public

Dans le cadre de la SND30, un accent particulier a été mis sur l'achèvement des projets en cours d'exécution, ainsi que sur la mise en service des projets de première génération. L'état de réalisation des grands projets de première génération est décliné dans le tableau ci-après.

Tableau 29 : Situation des grands projets

INTITULE DU PROJET	ETAT DE MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
Aménagement hydroélectrique de Lom Pangar - Barrage d'une capacité de retenue d'eau de 6 milliards de m ³ . - Usine de pied de 30 Mw. - Lignes d'évacuation : 305 km en 90 kV et électrification de la Région de l'Est	Barrage Réservoir : Achevé et fonctionnel. Usine de pieds : 55%. Lignes d'évacuation : 50%.	Date d'achèvement : 31/12/2023 Besoins budgétaires pour achèvement : 58,2 Milliards
Complexe industriel portuaire de Kribi - Phase1 : 01 terminal à conteneurs (350m de quai), 01 terminal polyvalent (265m de quai) et 01 digue de protection de 1355m. - Phase2 : Prolongement de la digue de protection de 675m ; Extension du terminal à conteneur de 700m ; et Réalisation d'une zone d'entreposage de 3ha...	Phase1 : Achevée et fonctionnelle Phase2 : 40%. Alimentation en eau du Port et ses composantes : 60%.	Date d'achèvement : 31/11/2023 Besoins budgétaires pour achèvement : 284 Milliards
Aménagement Hydroélectrique de Memve'e - Centrale électrique de 211 Mw. - Ligne de transport d'électricité (Nyabisan-Ebolowa-Yaoundé)	Centrale électrique Achevée et partiellement mise en service (90Mw) Ligne de transport : 97%.	Date d'achèvement : 30/07/2022 Besoins budgétaires pour achèvement : 9,7 Milliards
Aménagement Hydroélectrique de Nachtigal	Centrale électrique : 60% Ligne de transport : Achevée.	Date d'achèvement : 31/08/2024

INTITULE DU PROJET	ETAT DE MISE EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
- Centrale électrique de 420 Mw. - Ligne de transport d'électricité (65km Nachtigal-Yaoundé).		
Aménagement Hydroélectrique de Mekin - Centrale électrique de 15 Mw. - Ligne de transport d'électricité (Mbalmayo-Mekin)	Achevés et partiellement fonctionnel (5Mw)	Ennoiement des infrastructures de la zone du barrage lors du fonctionnement optimal. Ligne Mekin (Djom Yekombo)—Mbalmayo inachevée.
Centrale thermique à gaz de Kribi Phase1 : 216Mw ; Phase2 : 114Mw.	Phase 1 achevée et fonctionnelle	Phase 2 en cours de préparation.
Centrale thermique au fioul lourd de Dibamba (86Mw)	Achevée et fonctionnelle	
Aménagement hydroélectrique de Bini à Warak	10%	Date d'achèvement : 31/12/2024 Besoins budgétaires pour achèvement : 161,2 Milliards
Construction du réseau Backbone (Fibre Optique 20 000 Km)	Achevée et fonctionnelle	
Déploiement de la National Broadband Network (NBN) et du South Atlantic 3 (SAT3)	Achevé et fonctionnel	
Déploiement du West Africa Cable System (WACS)	Achevé et fonctionnel	
Projet d'Alimentation de Yaoundé et ses environs en eau Potable à partir de la Sanaga (PAEPYS)	90%	Date d'achèvement : 31/12/2022 Besoins budgétaires pour achèvement : 40 Milliards
Construction de l'usine de traitement d'eau potable de Yato (150000m3/jour)	Achevée et Fonctionnelle	
Réhabilitation de la station de traitement d'eau potable de la Mefou Afamba (50000m3/jour)	Achevée et Fonctionnelle	
Réhabilitation de la station de traitement d'eau potable d'Akomnyada (100000m3/jour)	Achevée et Fonctionnelle	
Aménagement de l'entrée Est de la ville Douala (10 km en 2X3 voies à partir du carrefour des fleurs vers le pont de la Dibamba)	Achevé et partiellement fonctionnel	Aménagements complémentaires en cours pour prolonger jusqu'au pont sur la Dibamba Date d'achèvement : 31/09/2023 Besoins budgétaires pour achèvement : 87 Milliards
Aménagement de l'entrée Ouest de la ville Douala (13Km en 2X3 voies de Bonassama à Bekoko)	Achevée et Fonctionnelle	
Deuxième Pont sur le Wouri (Pont routier à six voies et un pont ferroviaire à deux voies)	Achevé et fonctionnel	
Autoroute Yaoundé-Douala (Phase 1 : 60 Km + 25Km de voies de rétablissement)	Section courante de l'Autoroute : 97 % Raccordement à la RN3 et à la ville de Yaoundé : 45%	Date d'achèvement : 31/12/2022 Besoins budgétaires pour achèvement : 119 milliards
Autoroute Kribi-Lolabé (40 Km)	Achevée	Non encore ouverte à la circulation.

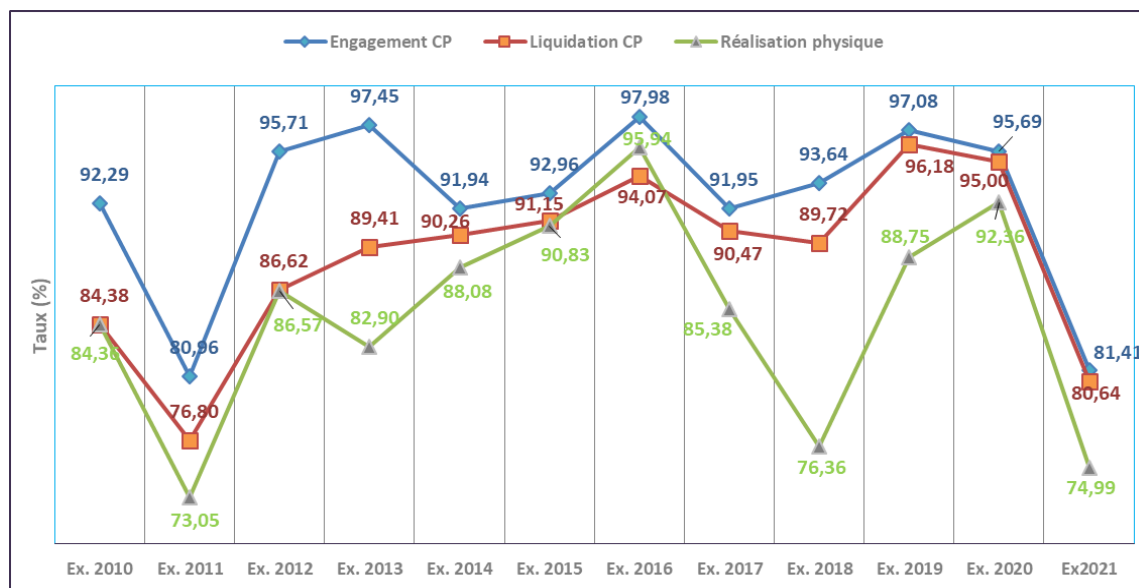
Source : MINEPAT

Les niveaux d'exécution physico-financière du BIP se sont améliorés ces dernières années. Toutefois, en 2021, une baisse est enregistrée. La situation de l'exécution du BIP à fin décembre 2021 se présente ainsi qu'il suit :

- un volume global des engagements de dépenses de 1 125,2 milliards, soit un taux d'engagement de 81,41 % contre 95,62 % au terme de l'exercice 2020, ce qui correspond à une baisse de 14,21 points ;

- un volume global des ordonnancements de dépenses de 1 112,5 milliards, soit un taux d'ordonnancement de 80,64 % contre 94,34 % au terme de l'exercice 2020, ce qui correspond une baisse de 17,7 points ;
- un taux de réalisation physique de 74,99 en 2021 contre 92,36 en 2020 soit une baisse de 13,37 points

Graphique 6 : Profil de l'exécution du BIP sur la période 2010-2021



Source : Données MINEPAT

Cette baisse de l'exécution du BIP global en 2021 est principalement dues au faible niveau d'exécution des projets sur financements extérieurs (69,8% contre 95,69% en 2020), alors que les dépenses d'investissement sur ressources propres sont exécutées à 91,85%. Le faible niveau observé de l'exécution des projets sur financements extérieurs provient notamment de l'insuffisante mobilisation des fonds de contrepartie et du gel du financement de certains partenaires techniques et financiers.

Bien que les dépenses sur ressources propres aient connu une exécution satisfaisante, cela n'occulte pas les préoccupations pertinentes qui demeurent en matière de renforcement de la préparation et de l'exécution du BIP. Il s'agit notamment de :

- **la maturité des projets** : les insuffisances relevées sur la maturation des projets ont conduit le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à signer le Décret N° 2018/4992/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement. Le dispositif mis en place par ce Décret est aujourd'hui complètement opérationnel, ce qui assure que désormais, ne rentreront en exécution que les projets pour lesquels toutes les diligences relatives à leurs préparations ont été achevées.
- **la priorisation des projets** : la multiplicité des projets, en décalage avec le Cadre Budgétaire à Moyen Terme, a conduit à une prolifération de projets en cours, sans couverture budgétaire suffisante, entraînant ainsi l'inefficacité de l'investissement public ;
- **la faible qualité de certains investissements réalisés, combinée à la prise en compte insuffisante des coûts récurrents d'entretien et d'exploitation des**

infrastructures existantes, conduisant à une dégradation rapide du patrimoine de l'État, assortie des charges lourdes de réhabilitations;

- **les faibles capacités techniques et financières des prestataires retenus pour la réalisation des projets d'investissement public**, ont conduit à l'abandon de certains chantiers par les entreprises adjudicataires, du fait notamment des retards conjoncturels de paiement des décomptes.

4. De la prise en compte des charges récurrentes associées aux projets d'investissement

L'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements publics constituent l'une des considérations clé de la SND30, en vue d'assurer l'efficacité, la pérennité et la rentabilité socio-économique de ces investissements.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette option stratégique une estimation du stock des infrastructures publiques génératrices des charges récurrentes d'entretien a été faite dans les domaines de la santé, de l'éducation de la sécurité, de la défense ainsi que dans les secteurs routier et énergétique. À ce titre une première estimation porte à 75310 structures et infrastructures publiques réalisées à entretenir sur l'étendue du territoire. Cette évaluation constitue une base importante pour apprécier les besoins nécessaires en charges récurrente.

5. De l'optimisation des dépenses d'investissement public

Dans le souci de disposer d'un BIP qui produit essentiellement la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), nécessaire pour apporter le changement structurel souhaité, l'identification des dépenses qui ne produisent pas la FBCF devient impératif. Cette opération a été réalisée pour les dépenses financées sur ressources propres et a conduit à la suppression desdites dépenses dans le BIP. Compte tenu de ce que le BIP est composé en moyenne ces dernières années de 53% des dépenses sur ressources extérieures, l'extension de la réflexion et l'identification des dépenses de fonctionnement sous-jacent à l'investissement public sur financements extérieur devient également une préoccupation. Cette démarche qui participe de la sincérité budgétaire permettrait de disposer des engagements sur financements extérieurs qui conduisent à la FBCF.

6. De la reconstruction des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord

Depuis le démarrage de la mise en œuvre du plan de reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, les actions ont notamment porté sur les trois piliers de la phase de relèvement. En ce qui concerne les investissements publics, elles ont été réalisées dans le cadre du deuxième pilier en charge de la réhabilitation des infrastructures essentielles. Dans ce cadre, de nombreux projets ont été exécutés à travers plusieurs communes notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations. Pour la Région de l'Extrême-Nord, la mise en œuvre se fait de manière appréciable, en collaboration avec les bénéficiaires. La mobilisation des financements internes et ceux des partenaires techniques et financiers constituent un défi important pour l'atteinte des objectifs attendus.

**** Les principales contraintes dans la gestion de l'investissement public***

La programmation des investissements publics pour la période 2023-2025 tient compte des principales contraintes ci-après :

- l'accroissement continu du service de la dette, dont le règlement contribue à la réduction des marges de manœuvre de l'État pour le financement des autres postes de dépenses, notamment les dépenses en capital. Cette contrainte devient plus pressante au regard du retrait observé au niveau du BIP sur les dépenses globales ces dernières années ;
- la nécessité de maintenir le déficit budgétaire à un niveau soutenable va continuer pendant le triennat à contenir le niveau global du BIP, en l'occurrence la mobilisation des fonds de contrepartie des projets financés conjointement avec les partenaires techniques et financiers ;
- le respect des engagements de l'Etat pris dans le cadre des projets en cours et la finalisation des programmes d'investissement spéciaux (PLANUT, PTSJ) dont les délais initiaux sont échus, en raison des couvertures budgétaires insuffisantes ;
- l'achèvement et la mise en service des grands projets de première génération, à travers notamment : (i) l'identification et la résolution des entraves subies par ces projets, en particulier les problèmes de libération des emprises, (ii) et la finalisation de toutes les infrastructures connexes ;
- la situation des retards de paiement des instances au Trésor public, dont la conséquence est d'entraîner les suspensions de travaux, avec comme corolaire, le renchérissement des coûts des projets à travers des multiples avenants ;
- la poursuite de la mise en œuvre des projets à financement extérieur qui va continuer au cours de la période à générer des besoins de décaissements et des fonds de contrepartie au-delà des possibilités budgétaires. Il s'agira de faire face conjointement à la réduction des Soldes Engagés Non Décaissés (SENDs), au respect du déficit budgétaire qui limite le niveau de décaissements des financements extérieurs et à la contraction des ressources internes nécessaires pour la mobilisation de la contrepartie de l'État ;
- le relèvement du niveau des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées, conformément aux dispositions de la Loi portant code général des CTD, va exercer une pression sur l'allocation des ressources au BIP et contribuer ainsi au ralentissement du financement des grands projets du Gouvernement ;
- la poursuite de la mise en œuvre des plans de reconstruction des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, notamment sur la contribution du Cameroun et les apports attendus des partenaires techniques et financiers.

**** Perspectives 2023-2025 en matière d'investissement public***

L'objectif assigné à la gestion de l'investissement au cours de cette période repose principalement sur deux (02) aspects :

- L'optimisation et l'amélioration de la qualité de la dépense publique à travers la priorisation et la maîtrise des coûts des projets d'investissement public, la prise en compte des charges récurrentes d'investissement public et le financement des projets qui renforcent le patrimoine de l'Etat, dans la perspective de l'amélioration des conditions d'exercice des activités économique et des conditions de vie des populations ;
- le développement des financements innovants des investissements publics. Les contraintes budgétaires ci-dessus mentionnées, couplées aux exigences liées à la maîtrise du déficit budgétaire dans le cadre du programme économique et financier avec le FMI, nécessitent de renforcer les modèles alternatifs du financement des investissements publics, notamment, les Partenariats Public-Privé (PPP) ou le *Project finance*, afin d'atteindre les objectifs de développement fixés par la SND 30.

Au plan global, il s'agira de préserver l'investissement public, à l'effet de le maintenir à des niveaux qui donneraient des marges de manœuvre pour l'atteinte des objectifs de développement souhaités. Pour cela, sur la période 2023-2025, il s'agira de rattraper le niveau de 30% des dépenses d'investissement sur les dépenses totales, jadis atteint depuis 2015 et qui s'est effrité ces trois dernières années du fait des contraintes qui pèsent sur les finances publiques. Ce rattrapage est indispensable pour garantir la mise en œuvre de la SND30. Le renforcement des ressources d'investissement devrait s'accompagner de la visibilité dans les choix budgétaires de l'Etat. A ce titre, les ressources d'investissement seront prioritairement affectées à la production sur la période, en cohérence avec la transformation structurelle souhaitée.

En ce qui concerne la sélection des projets :

- les marges de manœuvre pour la mise en place de nouveaux projets sont suffisamment limitées. Cette situation a été accentuée avec le collectif budgétaire qui a baissé de 60 milliards les dépenses d'investissement sur ressources propres, au titre de l'exercice 2022. Les couvertures budgétaires des projets gelés en 2022 et dont l'exécution s'est poursuivie vont exercer une pression pour l'exercice budgétaire 2023, en vue du respect des engagements de l'Etat ;
- au cas où des possibilités se présenteraient, l'espace budgétaire identifié sera principalement affecté aux projets majeurs remplissant toutes les conditions de maturité, afin d'éviter le saupoudrage. Aussi, les projets pluriannuels seront mis en place en tenant compte de l'espace budgétaire à moyen terme qui découlerait des prévisions budgétaires de l'Etat.

S'agissant de la maîtrise des coûts des projets et de leur mise en place, les dispositions en matière de renforcement de la qualité des études dans le cadre du Comité Technique Interministériel d'Examen des Projets vont se densifier, en vue de disposer des coûts des projets efficaces. De même, des ressources en fonctionnement seront mobilisées au profit des CTD, en vue de leur permettre de mieux préparer leurs projets et disposer des moyens qui accompagnent la réalisation desdits projets.

Concernant les projets à financement extérieur, les allocations y relatives seront accordées en priorité aux projets démontrant une capacité d'absorption avérée, et dont la mise en œuvre est compatible avec les priorités du Gouvernement et les engagements pris avec les partenaires techniques et financiers. La contractualisation de nouveaux engagements sur financements extérieurs sera limitée et orientée essentiellement vers les projets ayant un grand impact socio-économique, disposant du visa de maturité, figurant dans le plan d'endettement validé par le Gouvernement et dont la mise en œuvre contribue à la Formation Brute de Capital Fixe. De même, les projets qui seront finalement retenus sont ceux pour lesquels le Gouvernement dispose des marges nécessaires pour honorer la mobilisation des fonds de contrepartie attendus de l'Etat, à l'effet de permettre leur réalisation dans les délais.

Pour ce qui concerne la décentralisation, la dynamique de transfert des compétences et des ressources aux CTD va se poursuivre, avec la mise en place des Régions, conformément à la réglementation en vigueur et aux contraintes budgétaires qui s'imposeront. De même, les préoccupations d'équité dans la répartition des ressources transférées vont être adressées, en collaboration avec les administrations concernées.

Par ailleurs, le Gouvernement entend achever la mise en place des préalables nécessaires à l'exercice de toutes les compétences transférées aux CTD et poursuivre leur accompagnement par le renforcement des capacités et la mise en place des outils nécessaires à la Planification, la

Programmation et la Budgétisation des dépenses en considérant les objectifs de la SND30 et les intérêts des populations.

En ce qui concerne la reconstruction des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, le retour progressif des populations déplacées, consécutif à l'apaisement de la situation, va exiger une remontée en puissance des interventions du Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. L'accélération de la recherche des financements au niveau interne et auprès des partenaires techniques et financiers, ainsi que la maturation des phases de reconstruction et de développement vont constituer des priorités pour les plans de reconstruction de ces trois Régions.

S'agissant de la prise en compte et le financement des coûts récurrents d'entretien et d'exploitation associés aux investissements publics, des opérations d'évaluation du stock du patrimoine immobilier de l'Etat vont se réaliser en vue de déterminer de manière exhaustive sur le besoin réel en matière de réhabilitation et d'entretien. Des outils méthodologiques devant permettre à tous les acteurs, y compris les CTD d'estimer eux-mêmes les charges récurrentes et les modalités de leur financement seront également mis sur pieds. Par ailleurs, les informations sur les charges récurrentes que pourra générer un projet constituera également un élément de décision de la mise en place dudit projet. Ainsi, la capacité à réaliser un projet ne suffirait pas à la décision finale de sa réalisation, une attention particulière étant également portée sur la capacité à assurer le financement des charges récurrentes générées du fait de sa mise en œuvre.

Quant aux modèles alternatifs de financement des investissements publics, le Gouvernement devra achever le processus de relecture des cadres juridiques des PPP. De même, la promotion des modes va se poursuivre, à l'effet de contenir la charge de l'Etat sur le financement de son programme de développement.

1.3. Politique de financement

**** Situation de référence : évolution récente de la dette publique***

Le champ d'étude de la dette publique a été élargi en fin d'année 2021. En effet, bien que seules les dettes de l'administration centrale et des entreprises publiques (la dette des Collectivités Territoriales Décentralisées étant en cours de recensement et d'évaluation) soient prises en compte pour l'évaluation de la dette publique camerounaise, il s'effectue dorénavant, conformément aux bonnes pratiques, un suivi des passifs contingents explicites de l'Etat notamment la dette avalisée et les partenariats publics privés qui peuvent impacter la dette publique sous certaines conditions.

En tenant compte des restes à payer de plus de trois mois au 31 décembre 2021, actualisés à 163 milliards, l'encours de la dette publique du Cameroun est évalué à 11 355 milliards, contre 10 329 milliards en 2020, soit une variation nominale de 9,9%. En valeur relative et par rapport au PIB, cette dette est passée de 44,0% en 2020 à 45,3% en 2021. Cette dette est composée à 92,4% de dette directe de l'Administration Centrale d'une part, et de 8,6% de dette des établissements et entreprises publics d'autre part.

Au 31 Mai 2022, cet encours est évalué à 11 672 milliards et représente 45,1% du PIB. En glissement annuel, il a connu une croissance nominale de 12,6% ; cette croissance est de 2,8% par rapport à décembre 2021.

Tableau 30 : Encours de la dette du secteur public

Rubriques	31 Mai 2021 *	31 Décembre 2021 **	31 Janvier 2022 ***	28 Février 2022 ***	31 Mars 2022 ***	30 Avril 2022 ***	31 Mai 2022 ***
Montant en Milliards de FCFA							
1. Dette extérieure	6 870	7 558	7 579	7 631	7 639	7 802	7 735
Multilatérale	2 855	3 267	3 289	3 362	3 371	3 434	3 444
dont appuis budgétaires	1 104	1 287	1 291	1 359	1 362	1 381	1 373
Bilatérale	3 097	3 297	3 273	3 253	3 261	3 349	3 319
dont appuis budgétaires	197	197	197	197	197	197	197
Commerciale	919	994	1 017	1 017	1 007	1 019	1 001
2. Dette intérieure	2 813	2 929	2 971	2 927	3 009	2 968	3 072
2.1. Dette intérieure (hors Restes à Payer)	2 611	2 765	2 808	2 764	2 845	2 805	2 909
Titres publics	1 162	1 276	1 329	1 311	1 410	1 380	1 499
Emprunt consolidé BEAC	577	577	577	577	577	577	577
Dette structurée	805	850	840	815	798	787	773
Dette non structurée	67	62	62	61	61	61	60
2.2. Restes à payer de plus de 3 mois	202	163	163	163	163	163	163
3. Dette Directe de l'administration centrale	9 683	10 487	10 550	10 558	10 647	10 770	10 807
dont appui budgétaire total	1 301	1 484	1 488	1 556	1 559	1 578	1 570
4. Dette des Entreprises publiques	865	868	867	863	862,6	872,5	864,8
Dette extérieure directe des entreprises publiques	448	459	460	459	461,4	474,6	469,3
Dette intérieure auprès du système bancaire	417	410	407	404	401,2	397,9	395,5
5. Dette des Collectivités Territoriales Décentralisées	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Dette extérieure directe des CTD's	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Dette intérieure directe des CTD's	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
6. Passifs conditionnels explicites de l'Etat	27	1 249	1 249	3 360	3 360	3 359	3 777
Dette avalisée	27	21	21	21	21	21	19
Partenariats Publics Privés		1 228	1 228	3 338	3 338	3 338	3 758
7. Total Dette Publique (non consolidée) (Secteur Public - hors passifs conditionnels) (3+4+5)	10 548	11 355	11 417	11 420	11 510	11 642	11 672

* données définitives ** données semi-définitives *** données provisoires

Source : CAA

En ce qui concerne la dette directe de l'Administration Centrale, au 31 décembre 2021, son encours est évalué à 10 487 milliards (41,9% du PIB) et se compose de 72,1% de dette extérieure et de 27,9% de dette intérieure.

A fin Mai 2022, Cet encours est estimé à 10 807 milliards (41,7% du PIB). En termes de variation, il croît de 11,6% en glissement annuel et de 3,1% par rapport à l'évaluation faite au 31 décembre 2021. Cet encours se constitue de 71,6% de dette extérieure et de 26,9% de dette intérieure y compris les restes à payer de plus de 3 mois.

Concernant la dette extérieure de l'Administration Centrale, elle est évaluée au 31 décembre 2021 à 7 758 milliards, soit 30,2% du PIB et son encours est composé à : (i) 43,6% de dette bilatérale; (ii) 43,2% de dette multilatérale ; (iii) et 13,1% de dette commerciale.

Au 31 Mai 2022, l'encours de la dette extérieure de l'Administration Centrale est évalué à 7 735 milliards, soit 29,9% du PIB. Il enregistre une augmentation de 12,6% en glissement annuel et de 2,3 % par rapport à fin décembre 2021. Cet encours se compose de : (i) 44,1% de dette multilatérale ; (ii) 42,9 % de dette auprès des partenaires bilatéraux, (iii) et de 12,9% de dette vis-à-vis des créanciers commerciaux.

Tableau 31 : Encours de la dette extérieure

Rubriques	31 Mai 2021 **	31 Décembre 2021 **	31 Janvier 2022 ***	28 février 2022 ***	31 Mars 2022 ***	30 Avril 2022 ***	31 Mai 2022 ***
Montant en Milliards de FCFA							
Multilatéral	2 855	3 267	3 289	3 362	3 371	3 434	3 414
BAD	474,1	508,4	510,5	509,7	512,0	519,2	523,1
dont appuis budgétaires PEF	269,2	326,9	326,9	326,9	326,9	326,9	326,9
appuis budgétaires COVID-19	57,7	57,7	57,7	57,7	57,7	57,7	57,7
BADEA	24,1	26,4	27,1	26,9	26,8	28,4	27,8
BDEAC	26,3	25,3	25,3	24,7	24,7	24,7	24,7
BID	249,2	319,7	327,9	332,6	335,4	342,8	341,9
BIRD	160,8	174,3	174,3	174,3	174,3	174,4	174,4
dont appuis budgétaires PEF	112,8	112,8	112,8	112,8	112,8	112,8	112,8
FAD	372,0	397,6	400,0	401,4	405,1	413,9	410,3
FIDA	50,6	54,2	55,2	55,6	55,5	56,7	56,1
FMI	546,8	671,4	674,6	743,7	745,7	761,7	754,8
dont appuis budgétaires PEF 2017-2020	332,3	346,9	348,6	349,3	350,2	357,8	354,5
appuis budgétaires COVID-19	214,4	223,8	224,9	225,4	226,0	230,8	228,7
appuis budgétaires FCE-PEF 2021-2023	-	33,6	33,7	56,3	56,5	57,7	57,2
appuis budgétaires MEDC-PEF 2021-2023	-	67,1	67,5	112,7	113,0	115,4	114,4
FSOPEP	11,8	13,1	13,2	12,9	13,0	13,1	12,6
IDA	905,6	1038,6	1043,4	1042,2	1041,3	1062,3	1052,0
dont appuis budgétaires PEF	117,7	175,7	176,6	176,0	176,6	180,0	178,7
UE	33,4	37,9	37,9	37,7	37,1	36,9	36,8
Bilatéral	3 097	3 297	3 273	3 253	3 261	3 349	3 319
ALLEMAGNE	17,5	17,9	17,9	17,9	17,9	17,9	17,9
Belgique	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1
Espagne	3,2	3,2	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
FRANCE	904,3	931,2	925,0	925,0	917,2	898,7	899,0
dont appuis budgétaires PEF	196,8	196,8	196,8	196,8	196,8	196,8	196,8
dont C2D	117,5	143,2	136,6	136,6	130,1	121,1	71,5
JAPON	52,9	55,5	56,3	55,8	52,9	52,4	52,4
NORVEGE (EKSPORTKREDITT NORGE SA)	30,6	26,2	26,2	26,2	26,2	26,2	26,2
SUISSE	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8
ARABIE SAOUDITE	7,6	9,0	9,1	9,0	8,7	9,2	9,0
CHINE	3,1	3,4	3,4	3,4	3,4	3,5	3,4
COREE DU SUD	34,9	44,8	45,0	44,8	45,1	46,4	45,5
EXIMBANK DE CHINE	1886,0	2 043,1	2 022,5	2 005,0	2 021,6	2 117,5	2 092,9
EXIMBANK TURQUE	86,3	82,0	83,3	76,9	77,8	82,2	80,5
INDE	49,4	58,6	59,6	63,8	65,4	69,7	67,6
KOWEÏT	11,1	12,4	12,4	12,2	12,2	12,8	12,0
Commercial	919	994	1017	1017	1007	1019	1001
AFRICAN EXPORT IMPORT BANK	-	44,0	44,7	44,2	44,8	47,3	46,3
Bank of China	123,9	123,5	125,4	116,9	115,4	121,9	119,4
Belfius	54,8	52,1	52,0	51,1	49,4	49,4	49,4
BM CE Bank	13,1	10,9	10,9	10,9	8,7	8,7	8,7
Comercial-eurobond	450,4	542,0	542,0	542,0	542,0	542,0	542,0
dont Eurobond 2015	450,4	92,7	92,7	92,7	92,7	92,7	92,7
Eurobond 2021	-	449,3	449,3	449,3	449,3	449,3	449,3
Commerz bank Allemagne	13,0	14,0	14,3	14,1	14,3	15,1	14,8
Deutsche banque Espagne	28,8	24,8	23,4	21,9	21,9	21,4	19,1
Inter Islamic trade Finance Corporation	37,0	9,2	9,6	21,4	22,2	23,5	17,9
INTESA SANPAOLO SPA	98,4	81,5	81,5	81,5	77,3	77,3	77,3
NR ECMR	6,2	-	-	-	-	-	-
Raiffeisen Bank Inter AG	5,9	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
SO CIE TE GENERALE NEW YORK - EXIM BANK US	31,1	30,3	30,6	30,4	29,1	30,3	28,7
Standard Chartered Londres	56,2	55,7	76,5	76,5	76,0	76,0	72,0
Total Général	6 870	7 558	7 579	7 631	7 639	7 802	7 735

* données définitives ** données semi-définitives *** données provisoires

Source : CAA

S'agissant de la dette intérieure de l'Administration Centrale (hors restes à payer de plus de trois mois), son encours est estimé à 2 765 milliards au 31 Décembre 2021, soit 11,0% du PIB. Il est composé à 46,1% des titres publics ; 30,7% de dette structurée ; 20,9% de l'emprunt consolidé BEAC ; et 2,2% de la dette non structurée.

L'estimation de cette dette intérieure (hors arriérés sur restes à payer budgétaires) au 31 Mai 2022, porte sur un montant de 2 909 milliards, soit 11,2% du PIB. Au cours de ce mois, hormis les remboursements effectués auprès des différents créanciers, le Cameroun a émis un nouvel emprunt obligataire de 235 milliards, amortissable au cinquième, après deux années de différés, c'est-à-dire jusqu'en 2029. En termes de composition, cette dette est constituée de : 51,5% des

titres publics ; 26,6% de dette structurée ; 19,8% de l'emprunt consolidé BEAC ; et 2,1% de la dette non structurée.

Tableau 32 : Encours de la dette intérieure

Rubriques	31 Mai 2021 **	31 Décembre 2021 **	31 Janvier 2022 ***	28 Février 2022 ***	31 Mars 2022 ***	30 Avril 2022 ***	31 Mai 2022 ***
Montant en Milliards de FCFA							
Titres Publics	1 162,2	1 276,0	1 329,4	1 311,0	1 410,1	1 380,1	1 498,7
Bons de Trésor Assimilable	219,7	241,0	294,4	280,9	242,4	212,4	212,4
OTA	757,5	935,0	935,0	930,1	1 067,7	1 067,7	951,3
OTA 2 ans	55,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,346	-
OTA 3 ans	132,8	132,8	132,8	118,0	118,0	118,0	35,0
OTA 5 ans	348,7	481,1	481,1	481,1	618,7	618,7	618,7
OTA 6 ans	93,0	160,0	160,0	160,0	160,0	160,0	160,0
OTA 7 ans	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7
OTA 10 ans	45,0	45,0	45,0	54,9	54,9	54,9	54,9
OT	185,1	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	335,0
ECMR 5,5% 2016-2021	35,1	-	-	-	-	-	-
ECMR 5,5% 2018-2023	150,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ECMR 6,25% 2022-2029	-	-	-	-	-	-	235,0
Emprunt consolidé BEAC	576,9	576,9	576,9	576,9	576,9	576,9	576,9
Dette Structurée	805,0	850,2	839,6	814,7	797,7	786,9	773,1
Dette Structurée Bancaire	394,2	396,2	390,0	369,5	361,6	359,5	346,4
Dette Bancaire Titrisée	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
ECO BANK	69,7	61,3	59,3	54,8	53,1	53,1	51,8
PLANUT 1	17,7	13,6	11,6	10,1	10,1	10,1	10,1
PLANUT 2	51,8	47,5	47,5	44,5	42,8	42,8	41,5
PLANUT 2 - substituée BGFI - tranche A	19,0	16,5	16,5	15,3	15,3	15,3	14,0
PLANUT 2 - substituée BGFI - tranche B	32,8	31,0	31,0	29,3	27,5	27,5	27,5
SC-COFFOR	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
BGFI	36,6	31,9	30,5	27,5	27,5	26,5	26,5
PLANUT	19,9	17,7	16,8	16,8	16,8	15,8	15,8
STADE JAFOMA	16,7	14,2	13,7	10,7	10,7	10,7	10,7
Banque Atlantique Cameroun (PLANUT)	165,3	141,5	141,5	129,6	129,6	129,6	117,8
PLANUT	165,3	141,5	141,5	129,6	129,6	129,6	117,8
UBA	14,0	12,0	12,0	12,0	10,0	10,0	10,0
STADE OLEMBE	14,0	12,0	12,0	12,0	10,0	10,0	10,0
CCA BANK	6,3	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
FCP coût résiduel achèvement Stade OLEMBE	6,3	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
CREDIT FONCIER	35,6	33,8	33,8	32,7	32,2	31,2	31,2
LOGEMENTS SOCIAUX	15,0	15,0	15,0	14,5	14,0	13,0	13,0
SC ETAT SEGE	20,6	18,8	18,8	18,2	18,2	18,2	18,2
SCB	-	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1
Pénitente Est Douala	-	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1	10,1
SO CIE TE GENERALE CAMERO UN	65,1	93,9	91,0	91,0	87,4	87,4	87,4
Cession de créances ENEO 2020	45,8	38,6	38,6	38,6	38,6	38,6	38,6
Cession de créances ENEO 2021 - Pool de 6 banques	-	38,9	38,9	38,9	35,2	35,2	35,2
Cession de créances TOTAL CAMERO UN	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5
Cession de créances NEPTUNE OIL	5,8	2,9	-	-	-	-	-
Dette structurée non bancaire	410,8	453,9	449,6	445,2	436,1	427,4	426,7
Dette titrisée	79,3	69,2	66,8	66,4	63,8	61,2	60,5
Dette croisée et B.T.P titrisée	1,6	1,6	1,6	1,3	1,3	1,3	1,3
PAD	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
SONARA	57,7	47,6	45,2	45,2	42,5	39,9	39,3
Dette non titrisée	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Dette B.T.P non titrisée	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Dette vis-à-vis des Ent. Publ. et Parapubliques	257,0	309,8	308,8	305,7	302,8	296,6	296,6
CNPS	132,2	132,2	132,2	132,2	132,2	132,2	132,2
Andennes conventions	69,6	69,6	69,6	69,6	69,6	69,6	69,6
Immeuble ministériel - CNPS	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7
Avance de trésorerie N°1	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0
Avance de trésorerie N°2	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Avance de trésorerie N°3	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9
Avance de trésorerie N°4	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
ALUCAM	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9	2,9
PAD	9,1	8,1	8,1	6,6	5,8	4,8	4,8
Paiement guidet CAA	1,3	1,3	1,3	-	-	-	-
Paiement guidet DGTCFM	7,8	6,8	6,8	6,6	5,8	4,8	4,8
PAK	-	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8	24,8
SRG/BICEC/SMAR	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-
CAMTEL	14,2	53,9	52,9	51,9	50,7	46,5	46,5
CAMWATER	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
SO PECAM	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
CDE/CAMWATER	18,7	18,7	18,7	18,7	18,7	18,7	18,7
CAMRAIL	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
SC	34,6	33,9	33,9	33,4	32,9	31,9	31,9
SONATREL	36,3	26,3	26,3	26,3	25,8	25,8	25,8
Dette vis-à-vis des Ent. Privées	71,3	71,7	70,8	69,8	66,3	66,3	66,3
BENEFICIAL (priva.SOCAR)	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
ENEO	40,1	40,1	40,1	40,1	40,1	40,1	40,1
G.I.D.E.P.E	3,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
HYSACAM	-	7,7	7,7	7,7	7,7	7,7	7,7
LESMINOTERIES DU CAMERO UN	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
MARKETERS	25,1	21,3	20,4	19,4	15,9	15,9	15,9
CORLEY	8,4	6,4	6,4	5,4	5,4	5,4	5,4
OLA - Energy	6,4	4,6	3,7	3,7	2,8	2,8	2,8
GREEN OIL	10,3	10,3	10,3	10,3	7,7	7,7	7,7
Autres conventions	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Dette Non Structurée	67,0	62,2	61,6	61,0	60,7	60,7	60,5
Dette Commerciale	17,7	13,7	13,7	13,1	12,8	12,8	12,6
Dette Locative	10,7	10,6	10,6	10,6	10,6	10,5	10,5
Indemnités	26,6	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5	26,5
Autres Dettes Non Structurées	12,0	11,4	10,9	10,9	10,9	10,9	10,9
Total Général	2 611,1	2 765,3	2 807,5	2 763,6	2 845,3	2 804,5	2 909,1

* données définitives ** données semi-définitives *** données provisoires

Source : CAA

Quant à la dette des entreprises publiques, elle est évaluée à fin 2021 à 868 milliards (3,5% du PIB) et se compose de 52,8% de la dette extérieure directe des entreprises publiques (avalisée et non avalisée) et 47,2% de la dette intérieure de ces entreprises auprès du système bancaire.

Au 31 Mai 2022, la dette des entreprises et établissements publics s'élève à 864,8 milliards (3,3% du PIB). Elle est sensiblement identique à la dette en Mai 2021 et en baisse de 0,4% par rapport à décembre 2021.

S'agissant des passifs conditionnels explicites, ils s'élèvent à 3 777 milliards en Mai 2022 (14,6% du PIB) contre 1 249 milliards en Décembre 2021 (5,0% du PIB). Ils sont constitués de 98,3% de Partenariats Publics Privés (PPP) et 2,7% de dette avalisée en Décembre 2021, contre 99,5% de PPP et 0,5% de dette avalisée en Mai 2022

Concernant les PPP, ils s'élèvent à 1 228 milliards en Décembre 2021 contre 3 758 milliards en Mai 2022. Au 31 Décembre 2021, ces PPP sont à 71,6% des PP de type concessif (le partenaire privé est rémunéré par les usagers définitifs du projet) ; 22,6% de type mixte et 5,7% des PPP à paiement public (le partenaire privé est rémunéré par le partenaire public). Au 31 Mai 2022 par contre, ils sont constitués à 90,7% des PPP de types concessifs, 7,4% de PPP de types mixte et 1,9% de PPP à Paiements Publics.

Tableau 33 : Montant des investissements sous forme de PPP

Code projet	Objet du projet	Partenaire public	Date de signature	Type de PPP	Montant de l'investissement au 31 Décembre 2021 ***	Montant de l'investissement au 31 Janvier 2022 ***	Montant de l'investissement au 28 Février 2022 ***	Montant de l'investissement au 31 Mars 2022 ***	Montant de l'investissement au 30 Avril 2022 ***	Montant de l'investissement au 31 Mai 2022 ***
Montant en milliards de FCFA										
P12-001	Construction, gestion et maintenance du marché Congo à Douala	Communauté Urbaine de Douala	12 septembre 2012	Concessif	27,8	27,8	27,8	27,8	27,8	27,8
P13-001	Réhabilitation du laboratoire central de l'hôpital général de Yaoundé	Hôpital Général de Yaoundé	17 août 2015	Paiement public	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
P15-005	Modernisation du système informatique de la Douane au Cameroun	MINFI	signé le 04/09/2015, et entré en vigueur le 01/06/2017	Paiement public	34	34	34	34	34	34
P14-002	Approvisionnement supplémentaire de 50 000 m3 d'eau par jour dans la ville de Yaoundé	ETAT/ Ministère de l'Eau et de l'Energie	01/12/2014	Concessif	26	26	26	26	26	26
P16-006	Transport urbain de masse dans la ville de Yaoundé	MINICUY	31/08/2016	Mixte	17	17	17	17	17	17
P16-004	Réhabilitation de la blanchisserie de l'Hôpital Général de Douala	HGD	12/10/2017	Paiement public	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
P15-009	Construction de 6 immeubles de rapport à Okoko	CNPS	13/04/2017	Mixte	11	11	11	11	11	11
P13-005	Care routière de SODIKO	CUD	28/07/2017	Concessif	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
P17-001	Réhabilitation, exploitation et maintenance de l'immeuble CNPS Avenue de Gaulle à Douala	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)	23 octobre 2017	Concessif	13	13	13	13	13	13
P17-013	Kiosques urbains dans la ville de Douala (1400 kiosques)	CUD		Concessif	6,8	6,8	6,8	6,8	6,8	6,8
P16-001	Construction de 14 postes de péage dans les principaux axes routiers du Cameroun	MINTP		Paiement public	35	35	35	35	35	35
P17-004	Financement, conception, construction, exploitation et maintenance Kiosques multifonctions pour la ville de Yaoundé	CUY		Concessif	5	5	5	5	5	5
P13-003	Autoroute Kribi-Lolabé	MINTP	30/12/2020	Mixte	250	250	250	250	250	250
P17-012	Contrôle des axes routiers en vue de la réduction des accidents	MINT	18/02/2022	Concessif	0	0	3	3	3	3
P17-013	Projet de mise en place de la couverture santé universelle	MINSANTE	27/08/2020	Concessif	52	52	52	52	52	52
P17-014	Projet de réalisation de Centres hospitaliers ambulatoires à Bertoua et à Douala	MINSANTE	03/12/2021	Concessif	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
Total (CARPA)					488,9	488,9	491,9	491,9	491,9	491,9
	Projet de construction du barrage hydroélectrique de NACHTIGAL	NHPC - Nachtigal Hydro Power Company	01/11/2018	concessif	723	723	723	723	723	723
	Projet de construction du Terminal à conteneur du Port de Kribi	MINT et PAK	27/07/2017	concessif	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
	construction de magasin de Cade	PAD	01/07/2021	concessif	16	16	16	16	16	16
	projet de construction du chemin de fer Cameroun-Congo (Pour l'émotion) constitué des phases:	MINT et PAK	25/02/2022	concessif	0	0	5400	5400	5400	5400
	1- Projet de construction du Terminal minéralier du Port de Kribi	MINT et PAK	25/02/2022	concessif	0	0	202,4	202,4	202,4	202,4
	2- projet de construction du chemin de fer reliant MBALAM au port de Kribi	MINT	25/02/2022	concessif	0	0	1905,1	1905,1	1905,1	1905,1
	Projet d'exploitation industrielle du gisement de fer Lobe Kribi	MINMIDT	06/05/2022	concessif	0	0	0,0	0,0	0,0	420,0
Total Général					1 227,9	1 227,9	3 338,4	3 338,4	3 338,4	3 758,4
*** données provisoires										

Source : CAA

Une analyse de ces PPP en Mai 2022 permet de ressortir que neuf dixième de ces partenariats sont dits concessionnels, c'est-à-dire que la rémunération du partenaire privé sera directement effectuée par les usagers du projet et non par le partenaire public. Ce constat témoigne d'un faible risque budgétaire que les PPP pourraient engendrer. Toutefois, Considérant les PPP à paiement public, cela suppose une dotation d'engagement budgétaire d'environ 72,5 milliards, en marge des dotations pour les PPP de type mixte qui pourrait avoisiner 150 milliards pendant la période de paiement notamment durant la période d'exploitation.

Les principaux indicateurs de coûts et risques de la dette publique hors Restes à payer de moins de 3 mois au 31 Mai 2022 se présentent comme suit :

- Le ratio de la dette sur le PIB est en augmentation par rapport à fin décembre 2021, passant de 40,9% à 41,1% ;
- Le coût moyen pondéré de la dette est en baisse de 0,1% par rapport au mois précédent et à Décembre 2021, et se situe à 2,4%, soit 2,1% pour la dette extérieure et 3,2% pour la dette intérieure ;
- Pour refinancer le portefeuille de la dette actuelle, il faudra en moyenne 8,3 années tout comme au mois d'avril 2022, soit 9,6 années pour la dette extérieure et 4,9 années pour la dette intérieure. Ce niveau de risque est en baisse de 0,2 an par rapport au 31 décembre 2021 ;
- Le risque de taux d'intérêt s'est légèrement amélioré par rapport à la situation de fin 2021. Il est traduit par l'exposition d'environ 19,1% de la dette totale (dette à taux d'intérêt variable) aux fluctuations de taux d'intérêt, contre 19,3% en Avril 2021 et 19,5% à fin 2021 ;
- Le niveau du risque de change s'est sensiblement détérioré par rapport à la situation de fin 2021. La part de la dette libellée en devises autres que le FCFA est estimée à 72,4% du portefeuille global, soit une exposition effective au 31 Mai 2022 de 45,4% du portefeuille au risque de change, considérant la parité fixe entre le FCFA et l'Euro contre une exposition effective de 34,9% du portefeuille en Décembre 2021.

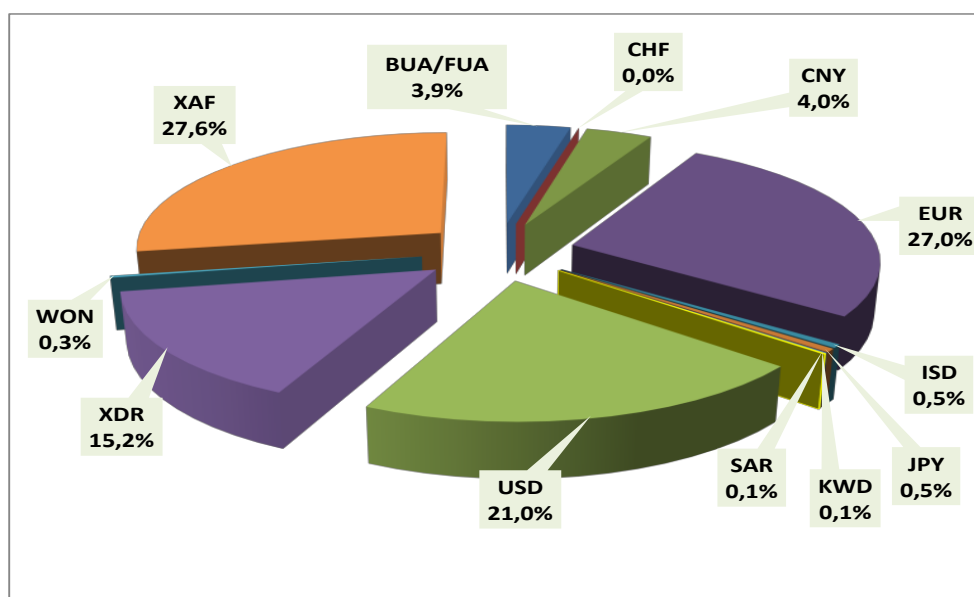
Tableau 34 : Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique au 31 Mai 2022

Indicateurs de coûts et risques		Dette extérieure	Dette intérieure	Dette totale*
Dette nominale en milliards de FCFA		7 710	2 935	10 645
Dette nominale (% du PIB)		29,8	11,3	41,1
Coût de la dette	Paiement d'intérêt en % du PIB	0,6	0,3	1,0
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	2,2	3,1	2,4
Risque de refinancement	Durée moyenne d'échéance (ans) (ATM)	9,6	4,9	8,3
	Dette à amortir durant l'année prochaine (% du total)	7,1	21,2	11,0
	Dette à amortir durant l'année prochaine (% du PIB)	2,1	2,4	4,5
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	7,5	4,9	6,8
	Dette refixée durant l'année prochaine (% du total)	30,7	21,2	28,1
	Dette à taux d'intérêt fixe (% du total)	76,5	92,7	80,9
Risque de change	Dette en devises (% du total)			72,4
	Amortissement en devise durant l'année prochaine (en % du stock brut de réserves de change brutes détenues par la BEAC)			14,1

Source : CAA

En termes de composition, le portefeuille de la dette publique se constitue des principales devises ci-après : l'Euro pour 27,0%, le XAF avec 27,6%, le Dollar US pour 21,0% et le XDR (DTS) pour 15,2%.

Graphique 7 : Répartition de la dette publique par devise

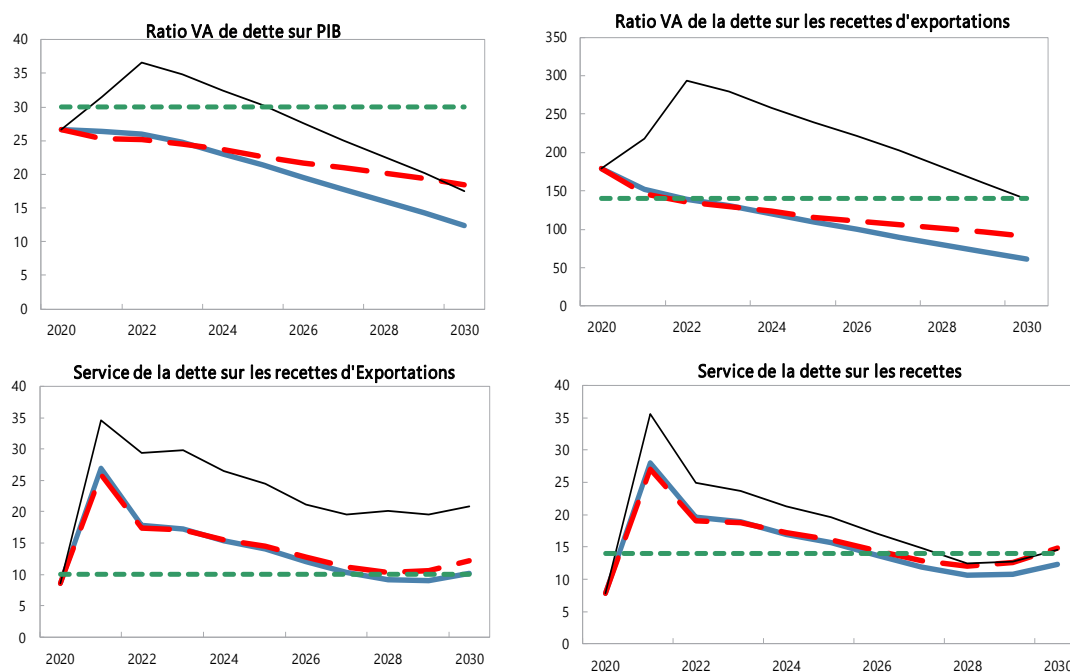


Source : CAA

* Viabilité de la dette et diverses contraintes en matière d'endettement

L'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) réalisée à fin 2021 montre que la dette du Cameroun à fin décembre 2020 demeure viable, avec un risque de surendettement élevé. Ce résultat s'explique par la dégradation, suivant la méthodologie du Cadre de Viabilité de la Dette, de la capacité d'endettement du Cameroun de « moyen » à « faible » (du fait de la baisse de l'indice composite), et subséquemment de la révision à la baisse des seuils d'endettement applicables, qui ont induit le dépassement de tous les quatre ratios d'endettement desdits seuils dans le scénario de référence.

Graphique 8 : Évolution des ratios de viabilité de la dette publique



Pour ramener le risque de surendettement à un niveau modéré voire faible dans quelques années, nombre de mesures de politique économique sont à prendre ou devraient se poursuivre, notamment en termes (i) de l'élargissement progressif de l'assiette fiscale, (ii) du renforcement de la capacité de mobilisation de recettes d'exportations, renforcée par l'accélération de la politique d'import-substitution, (iii) de la poursuite d'une politique budgétaire prudente permettant de minimiser le déficit primaire, (iv) de l'amélioration de l'indice composite du pays utilisé pour la détermination des seuils d'analyses de la viabilité de la dette publique, à savoir entre autres, la croissance économique, le niveau des réserves internationales, la gouvernance économique et financière, le climat des affaires.

**** Objectif de politique de financement/d'endettement***

La politique de financement du déficit budgétaire, essentiellement axée sur l'endettement, se veut efficace et prudente. Au cours de la période 2023-2025, le Gouvernement poursuivra une politique d'endettement visant à maintenir sa dette publique viable avec un risque de surendettement au plus modéré. Cette politique s'appuiera sur l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie d'endettement et de gestion de la dette publique à moyen terme, visant d'une part, à satisfaire aux moindres coûts et risques possibles les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement, et de faciliter le développement et le bon fonctionnement de marchés primaire et secondaire performants pour les titres publics intérieurs. En outre, le recours aux financements par voie de partenariats Publics Privés (PPP's) pour des projets à rentabilité avérée reste envisageable.

Dans la continuité des stratégies précédentes, cette stratégie d'endettement s'exécutera en cohérence avec (i) le programme de convergence multilatérale de la sous-région CEMAC, et (ii) les autres politiques budgétaires et les orientations des différents programmes en cours, notamment le Nouveau Programme Économique et Financier avec le FMI.

Considérant la composition et les vulnérabilités actuelles du portefeuille, les cibles visées par la stratégie 2022-24 seront reconduites sur le triennat (2023-2025). Il s'agit notamment de :

- un ratio de dette publique au plus égal à 50% du PIB ;
- une composition du portefeuille de dette, de 75% de dette extérieure (libellée en devises, dont 25% en Dollars US) et 25% de dette intérieure (libellée en FCFA) ;
- une part de dette intérieure à court terme inférieure à 10% ;
- une part de dette à taux d'intérêt variable inférieure à 20% du portefeuille total de la dette publique (prise en compte des décaissements des SEND's) ;
- une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique d'au moins 12 ans, dont 5 ans pour la dette intérieure avec un taux d'intérêt moyen inférieur à 2,5%.

**** Perspectives pour la période 2023-2025***

Les perspectives sur la période 2023-2025 se déclinent en trois axes majeurs :

Au niveau institutionnel : le Gouvernement poursuivra la mise en application du Règlement CEMAC, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique, notamment par :

- la consolidation du rôle du CNDP (saisine systématique et obligatoire du Comité) pour toute requête de financements extérieur et intérieur (Administration Centrale et

démembrements de l'Etat, y compris les Collectivités Territoriales Décentralisées et les sociétés publiques) ;

- l'application effective du manuel de procédures de gestion de la dette qui s'inscrit dans la nécessité de clarifier le cadre organisationnel de gestion de la dette publique.
- le renforcement des capacités et compétences des acteurs intervenant dans la chaîne de gestion de la dette publique et de la trésorerie de l'Etat.
- la promotion d'une saine gouvernance et d'une bonne gestion des risques opérationnels.

Au niveau stratégique : le Gouvernement s'attèlera à la recherche optimale des financements pour couvrir le besoin de financement de l'Etat tout en optimisant les coûts et risques et, promouvoir le développement du marché domestique, financier et monétaire.

Ceci devrait se faire :

- pour la dette extérieure, par : (i) la mobilisation prioritaire des financements concessionnels et le recours aux financements non concessionnels en cas de non disponibilité des ressources concessionnelles, pour la réalisation des projets dégagant des rentabilités financières et socio-économique avérées, et (ii) l'allocation optimale des ressources d'emprunts aux projets et programmes bénéficiaires ;
- pour la dette intérieure structurée, par (i) la mise en place d'une politique d'émission des titres publics prudente ; (ii) le développement du marché secondaire afin de construire la courbe de taux de rendement, avec l'accompagnement de la BEAC, qui servira de référentiel aux emprunts domestiques et (iii) la poursuite de l'utilisation judicieuse des deux mécanismes de financement (adjudication et syndication). Le Gouvernement se réserve le droit de recourir aux rachats de certaines catégories de dette, s'il le juge nécessaire ;
- pour la dette intérieure non structurée, tout en assurant une budgétisation minimum de celle qui est connue, un audit élargi a été entrepris afin de déterminer le montant exact de cette catégorie de dette qui devra ensuite déboucher sur l'élaboration d'une stratégie d'apurement assortie d'un échéancier ;
- pour les arriérés sur restes à payer budgétaires, des mesures spécifiques axées sur la mobilisation des ressources sur les marchés domestiques sont entreprises pour les régulariser. Pour la prévention d'une accumulation de nouveaux arriérés, des efforts sont entreprises pour renforcer la gestion de la trésorerie.

Au niveau opérationnel : Un accent sera mis d'une part, sur le règlement du service de la dette à bonne date et l'apurement de tous les arriérés intérieurs (restes à payer, dettes flottantes, dettes non structurées...) pendant la période, et d'autre part, sur la mobilisation efficiente des ressources à travers une programmation optimale des tirages extérieurs et des émissions de titres publics. Pour ce faire, les mesures ci-après sont nécessaires :

- l'élaboration d'un service prévisionnel de la dette fiable, à actualiser régulièrement en tenant compte de nouvelles informations ;
- la contractualisation et le suivi effectif des nouveaux prêts et des passifs conditionnels (prêts garantis et les PPP) suivant les limites prédéfinies dans la stratégie d'endettement, pour assurer la viabilité de la dette, et après la saisine systématique du CNDP ;
- le respect des plafonds d'endettement fixés par instrument de dette défini dans la stratégie d'endettement ;

- la programmation et la priorisation des nouveaux engagements (FINEX) à inscrire exhaustivement dans un plan annuel d'endettement ;
- l'évaluation des différents risques liés au portefeuille de la dette et l'identification des mesures d'atténuation. En cas de nécessité et en absence de solutions alternatives, le recours aux instruments de couverture des risques inhérents aux marchés monétaire et financier, ainsi que la mise en place d'une gestion active de la trésorerie pourraient être envisagés et suivant la disponibilité des capacités ;
- la réduction du niveau des Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's) dits à problèmes, par la mise en application de mesures fortes pour l'accélération des décaissements, la réallocation ou l'annulation des ressources engagées en cas de besoin ;
- l'information continue, régulière et transparente des différents acteurs de la chaîne d'endettement et du grand public sur la gestion de la dette publique.

II. Cadrage budgétaire 2023-2025

Cette section présente, sur la base des perspectives macroéconomiques, les projections budgétaires des recettes et des dépenses totales de l'Etat, le déficit budgétaire qui en résulte ainsi que les sources permettant son financement ainsi que la couverture des autres charges de financement et de trésorerie sur la période 2023-2025. Les répartitions sectorielles des dépenses effectuées sur la base de ces projections tiennent compte des priorités stratégiques formulées plus haut. Ces répartitions sont indicatives à ce stade et donc susceptibles de connaître des modifications en fonction de l'évolution de l'environnement économique ou de l'apparition de nouvelles orientations stratégiques.

II.1. *Rappels des hypothèses macroéconomiques*

Les projections budgétaires sur la période 2023-2025 reposent sur des hypothèses macroéconomiques prudentes, réalistes et réalisables. En effet, la croissance économique est projetée à 4,6% en 2023 avec un taux d'inflation à 3%, un prix mondial du baril de pétrole à 89,1 dollar US et un taux de change du dollar US à 580,1 FCFA.

Entre 2024 et 2025, l'activité économique resterait dynamique à un rythme moyen de 5,3%. L'inflation resterait contenue en deçà de 3% et on assisterait à une baisse du prix mondial du baril de pétrole à 66,5 dollar US en moyenne, avec un taux de change du dollar US moyen à 550,9 FCFA.

Tableau 35 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2022-2025

	2022	2023	2024	2025
PIB nominal (en milliards)	27 063	28 776	30 712	33 026
Taux croissance (%)	4,0	4,6	5,0	5,5
Déflateur du PIB (%)	3,9	1,6	1,6	2
Inflation (%)	3,0	3,0	3,0	2,5
Production pétrolière (millions de barils)	25,3	25,4	25,5	25,6
Production de gaz (milliards de scf)	69,9	69,9	69,9	69,9
Prix mondial du baril de pétrole (\$ US)	102,0	89,1	66,5	66,5
Taux de change \$ US/FCFA	588,5	580,1	580,1	521,7

Source : Comité de cadrage

II.2. Projections des recettes budgétaires

Sur la base des hypothèses macroéconomiques et des efforts envisagés par le Gouvernement pour optimiser la mobilisation des ressources internes non pétrolières, ainsi que des financements potentiels (intérieurs et extérieurs) qu'il pourrait mobiliser, les projections des ressources totales de l'Etat en 2023 sont de 6 040,4 milliards, en hausse de 32,7 milliards en valeur absolue et 0,5% en valeur relative par rapport à 2022. Ces ressources s'établiraient à 6455,6 milliards en moyenne entre 2024 et 2025 ; soit une augmentation de 447,9 milliards (+7,5%) par rapport à 2023.

De manière spécifique, les ressources de l'Etat se décomposent comme suit :

Les recettes pétrolières sont projetées à 696,2 milliards en 2023, en diminution 109,8 milliards (-13,6%) par rapport à 2022. Avec la baisse du cours mondial du baril de pétrole qui passerait de 102\$ US en 2022 à 89 \$ US environ en 2023, la redevance SNH connaîtrait une baisse de 211, 4 milliards passant de 706 milliards à 494,6 milliards entre ces deux exercices, malgré la reprise légère de l'activité dans le secteur pétrolier en 2023 (une croissance 0,5% en 2023 contre une contraction de -2,3% en 2022). Cette baisse serait compensée par l'augmentation de l'IS pétrole qui est projeté à 201,6 milliards en 2023 contre 100 milliards en 2022, compte tenu du paiement différé d'une partie importante de cet impôt avec un prix du pétrole à plus de 100 \$ US en 2022.

Entre 2024 et 2025, les recettes pétrolières s'établiraient à 492,0 milliards en moyenne, soit une diminution de 204,3 milliards (-29,3%), en rapport avec le décrochage des cours mondiaux observés sur cette période par rapport 2023.

Les recettes non pétrolières sont prévues à 3 707,8 milliards en 2023, en augmentation de 432,9 milliards (+13,2%) par rapport à 2022, dont 408,6 milliards pour les recettes fiscales, et 24,3 milliards pour les recettes non fiscales. Cette augmentation résulte d'une part, de la dynamique de l'activité (201,1 milliards), et d'autre part, de l'hypothèse d'un effort fiscal de 0,8% du PIB à réaliser en 2023 pour faire passer la pression fiscale à 12,6% contre 11,8% en 2022, soit 231,8 milliards de recettes supplémentaires. Cet effort se répartit comme suit entre les différentes régies : 0,5% pour la DGI (147,9 milliards), 0,26% pour la DGD (74,0 milliards) et 0,04% pour la DGB (10 milliards). Il reste ainsi attendu que ces efforts supplémentaires attendus des différentes régies reposent sur la mise en place effective des mesures nouvelles administratives et de politiques nécessaires.

Entre 2024 et 2025, les recettes non pétrolières sont projetées à 4 348,2 milliards en moyenne, soit une hausse de 640,4 milliards (+17,3%) par rapport à 2023, en lien essentiellement avec la dynamique de l'activité et la poursuite des efforts d'optimisation de la mobilisation des recettes internes non pétrolières à raison de 0,5% chaque année.

Les **dons** sont répartis en dons-projets et en dons-programmes. Ils sont projetés à 91,0 milliards en 2023, en baisse de 51,3 milliards par rapport à 2022 en rapport avec celle des décaissements des fonds C2D. Ces dons sont projetés à 104,6 milliards entre 2024 et 2025, soit une augmentation de 13,6 milliards (+14,9%) par rapport à 2023.

Les ressources de financement de l'Etat qui sont constituées essentiellement des tirages sur emprunt, se situeraient à 1 545,5 milliards en 2023 dont 273 milliards d'appuis budgétaires attendus dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme économique et financier (PEF) suivi avec le FMI ; soit une diminution de 239,1 milliards (-13,4%) par rapport à 2022. Cette baisse des ressources de financement se justifie par la non disponibilité en 2023 du financement exceptionnel sur DTS, la diminution des emprunts intérieurs de 150 milliards environ, et le recul des budgétaires de 40 milliards.

Entre 2024 et 2025, les ressources de financement auxquels l'Etat pourrait s'attendre sont évaluées à 1 510,8 milliards, en baisse de 34,7 milliards (-2,2%) par rapport à 2023.

Il faut relever toutefois qu'en dépit cette légère baisse du niveau global des financements, les appuis budgétaires eux par contre chutent pratiquement de 127 milliards en 2024 compte tenu de l'achèvement du Programme économique et financier du FMI cette année-là. Cette baisse des appuis budgétaire serait compensée par l'augmentation des prêts-projets ainsi que par la hausse des tirages de l'Etat sur ses comptes de réserves à la BEAC qui sont constituées par le mécanisme de débit d'office pour faire face aux échéances des emprunts Obligataires sur cette période.

Tableau 36 : Projection des ressources de l'Etat sur la période 2023-2025

(En milliards de F.CFA)	2022			2023	2024	2025
	LF 2022	LFR NBE 2003	LFR NBE 2019	Proj.	Proj.	Proj.
Total ressources	5 679,7	6 007,7	6 007,7	6 040,4	6 254,1	6 657,0
Recettes internes et dons	4 009,2	4 223,2	4 223,2	4 495,0	4 740,3	5 149,3
Recettes pétrolières	562,0	806,0	806,0	696,2	533,0	450,9
Recettes non pétrolières	3 304,9	3 274,9	3 274,9	3 707,8	4 110,8	4 585,7
Recettes fiscales	3 088,7	3 048,7	3 048,7	3 457,4	3 843,6	4 298,3
Impôts et taxes	2 184,8	II2 184,8	2 184,8	2 465,1	2 753,8	3 093,4
Recettes douanières	903,9	863,9	863,9	992,3	1 089,8	1 204,9
Recettes non fiscales	216,2	226,2	226,2	250,4	267,3	287,4
Dons	142,3	142,3	142,3	91,0	96,4	112,7
Projets	33,3	33,3	33,3	35,4	37,8	40,6
Programme	109,0	109,0	109,0	55,6	58,7	72,1
Financement Brut	1 670,5	1 784,5	1 784,5	1 545,5	1 513,9	1 507,7
Prêts projet	746,5	746,5	746,5	795,4	848,9	912,8
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	369,0	313,0	313,0	273,0	146,0	0,0
Dont FMI	150,0	150,0	150,0	86,0	43,0	0,0
UE		0,0	0,0			
AFD	45,0	45,0	45,0			0,0
BM	106,0	53,0	53,0			
BAD	53,0	50,0	50,0			
Autres	15,0	15,0	15,0	187,0	103,0	
Émission des titres (MLT)	350,0	350,0	350,0	400,0	450,0	450,0
Financement bancaire (hors titres pub)	100,0	70,0	70,0	77,1	69,0	144,9
Autres emprunts		200,0	200,0			
DTS FMI	70,0	70,0	70,0			
Financement exceptionnel	35,0	35,0	35,0			
Dont BM (Fonds de concours CAS-Covid)	35,0	35,0	35,0			

Source : MINFI

II.3. Projections des dépenses budgétaires 2023-2025

Dans la limite de ces ressources possibles, les dépenses et charges totales de l'Etat sont projetées à 6 040,4 milliards en 2023 ; soit une hausse de 32,7 milliards en valeur absolue et 0,5% en valeur relative par rapport à 2022. Entre 2024 et 2025, ces dépenses et charges se situeraient à 6 455,6 milliards, en augmentation de 415,1 milliards (+6,9%) par rapport à 2023. En particulier :

- **les dépenses de personnel** augmentent de 67,2 milliards (5,7%) en 2023 passant de 1188,0 milliards à 1 255,2 milliards. Ces dépenses s'établiraient à 1 391,5 milliards à moyen terme entre 2024 et 2025 ; soit une augmentation de 136,6 milliards (10,9%) par rapport à 2023.

- **les dépenses de biens et services** passent de 912,8 milliards en 2022 à 946,7 milliards en 2023 dont 107,2 milliards de financements extérieurs. Cette enveloppe, qui est en augmentation de 33,9 milliards en valeur absolue et de 3,7 % en valeur relative, intègre la dotation générale de la décentralisation des régions d'un montant de 30 milliards, le fonds de relance de production locale de 50 milliards, ainsi que les études et maitrises d'œuvre des projets d'investissement public conformément à la nouvelle nomenclature budgétaire de l'Etat de 2019 désormais d'application. Entre 2024 et 2025, ces dépenses sont projetées à 923,6 milliards en moyenne, en hausse de 57,9 milliards (6,7%) par rapport à 2023.
- **les transferts et subventions** baissent de 1 217,4 milliards à 1 101,3 entre 2022 et 2023 soit une diminution de 116,1 milliards (-9,5%). La baisse des transferts et subventions résulte de celle de la dotation dédiée au soutien du prix du carburant à la pompe qui passe de 480 milliards en 2022 à 300 milliards en 2023, en raison de la baisse des cours mondiaux du pétrole entre ces deux exercices. Ces dépenses s'établiraient en moyenne à 1 171,3 milliards entre 2024 et 2025, en augmentation de 70 milliards (6,4%) pour tenir notamment compte de la dynamique des pensions et de la prise en charge des nouvelles entités publiques créées notamment les universités. Il convient de préciser que ces projections intègrent également les transferts en capital aux Collectivités Territoriales Décentralisées ainsi qu'aux Etablissements publics et autres organismes, conformément au nouveau cadre de présentation des opérations budgétaires de l'Etat consacré par la nomenclature de 2019 sus évoquée.
- **les intérêts de la dette publique** sont projetés à 287,6 milliards en 2023 contre 239,6 milliards en 2022 ; soit une hausse de 48 milliards (+20,03%), en raison de l'augmentation du stock de la dette intérieure ainsi que du début du paiement en 2023 des intérêts sur les avances statutaires dues à la BEAC (16,9 milliards) et dont le stock se chiffre à date à 577,9 milliards de FCFA.
- **les dépenses en capital** augmentent de 64,8 milliards (+5,9%) entre 2022 et 2023 passant de 1 097,5 milliards à 1 162,3 milliards. En particulier, les dépenses en capital sur ressources externes augmentent de 57,8 milliards pour s'établir à 723,5 milliards en 2023 contre 665,7 milliards en 2021. Entre 2023 et 2024, les dépenses en capital sont projetées en moyenne à 1 334,3 milliards, en progression de 172,0 milliards (+14,8%) par rapport à 2023 pour accompagner la mise en œuvre de la politique de développement adossée sur la SND30.

Il convient de signaler que sur la période 2023 et 2025, des ressources n'ont pas été inscrites au profit du Fonds de solidarité Nationale pour la lutte contre le coronavirus, compte tenu de la relative maîtrise de la pandémie aujourd'hui.

Tableau 37 : Projections des dépenses de l'Etat sur la période 2023-2025

(En milliards de F.CFA)	2022			2023	2024	2025
	LF 2022	LFR NBE 2003	LFR NBE 2019	Proj.	Proj.	Proj.
Dépenses totales et prêts nets	5 679,7	6 007,7	6 007,7	6 040,4	6 254,1	6 657,0
Dépenses courantes	2 564,4	2 927,4	3 248,9	3 224,3	3 400,8	3 576,7
Titre 2: Dépenses de personnel	1 124,8	1 174,3	1 188,0	1 255,2	1 359,4	1 423,7
Titre 3: Achats de biens et services	786,4	739,9	841,8	865,7	894,4	952,7
Dont FINEX			114,1	107,2	114,5	123,1
Titre 4: Transferts et subventions	653,2	1 013,2	1 217,4	1 101,3	1 144,7	1 197,9
Titre 6: Charges exceptionnelles			1,8	2,1	2,3	2,4
Titre 5: Dépenses de capital	1 479,0	1 419,0	1 097,5	1 162,3	1 275,9	1 392,7
Dépenses s/financements extérieure.	779,8	779,8	665,7	723,5	772,2	830,4
Dépenses s/ressources propres	664,3	620,3	412,8	408,8	471,7	527,5

(En milliards de F.CFA)	2022			2023	2024	2025
	LF 2022	LFR NBE 2003	LFR NBE 2019	Proj.	Proj.	Proj.
Dépenses de Participation/restructuration	35,0	19,0	19,0	30,0	32,0	34,8
Dont Prêts nets	-20,0	-20,0	-20,0			
Fonds de Financement Covid-19	100,0	50,0	50,0			
Fonds de relance production locale	50,0	40,0	40,0	50,0	50,0	50,0
Additif Décentralisation (DGD)	31,0	31,0	31,0	31,0	31,0	31,0

Source : MINFI

II.4. Évolution du déficit budgétaire et analyse du financement

En mettant en relation les recettes propres de l'Etat et ses dépenses telles que projetées ci-dessus, il se dégage un déficit budgétaire global de 344,2 milliards en 2023 contre 547,8 milliards en 2022 ; soit une réduction de 203,7 milliards. Au cours de la période 2024-2025, ce déficit devrait poursuivre sa tendance baissière pour se situer en moyenne à 309,8 milliards, traduisant ainsi l'objectif de consolidation de la situation de nos finances publiques.

Tableau 38 : Évolution du déficit public sur la période 2022-2024

	2022	2023	2024	2025
Solde primaire non pétrolier (dons compris)	-1 114,0	-753,0	-634,0	-436,0
Solde global (base ordo, dons compris)	-547,8	-344,4	-377,3	-242,4
	-2,0	-1,2	-1,2	-0,7
Solde budgétaire de référence CEMAC	-894,5	-519,8	-310,6	-651
	-3,3	-1,8	-1,0	-0,2

Source : MINFI

En plus de faire face au financement de son déficit budgétaire, le Gouvernement doit également prendre en charge d'autres charges de financement et de trésorerie notamment le service de la dette extérieure et intérieure y compris le paiement de ses arriérés, les sorties nettes de trésorerie des correspondants et le remboursement des crédits de TVA. En 2023, ces besoins sont évalués globalement à 1 285,3 milliards contre 1 320,7 milliards en 2022 ; soit une diminution de 35,4 milliards (-2,7%). Ce besoin s'établirait à 1 284,9 milliards en moyenne entre 2024 et 2025.

Au total, le besoin de financement de l'Etat, y compris le financement du déficit budgétaire, se situe à 1 629,3 milliards en 2023 et à 1 594,7 milliards en moyenne entre 2024-2025

II.5. Contraintes et risques budgétaires 2023-2025

Les projections budgétaires réalisées sur la période 2023-2025 restent soumises à diverses sources de risques qui pourraient remettre en cause l'équilibre budgétaire et financier établi sur la base de ces projections. Ces risques ont trait autant aux hypothèses sous-jacentes aux projections macroéconomiques, qu'à l'effectivité et l'efficacité des mesures nouvelles devant soutenir l'optimisation de la mobilisation des recettes fiscales et douanières, à l'efficacité des mesures de rationalisation et de maîtrise des dépenses, à la capacité d'absorption des besoins de financement de l'Etat par le marché financier intérieur ainsi qu'à la disponibilité des appuis budgétaire attendus de nos partenaires.

Du point de vue macroéconomique, la dynamique de croissance projetée à 4,6% en 2023 et à 5,3% en moyenne entre 2024 et 2025, repose sur l'hypothèse forte de l'apaisement dès cette année

de la crise Russo-ukrainienne. Cette dynamique tient également aux effets positifs à court et moyen termes attendus de la mise en œuvre de la politique d'import substitution, de la finalisation de la mise en service des barrages hydro-électriques, de la construction des infrastructures de transport d'électricité, hydroélectriques, routières et de transport, ainsi de la reconstruction des régions du Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême Nord.

Ainsi, en cas d'enlisement de la crise Russo-ukrainienne, ou de l'inefficacité des politiques économiques soutenant ces projections de croissance, la reprise de l'activité attendue en 2023 et pour les années futures serait compromise. En conséquence, les recettes fiscales et douanières liées à cette dynamique de l'activité seraient en deçà des niveaux projetés entre 2023 et 2025.

De même, l'évolution du cours mondial du baril de pétrole présente un risque pour les recettes pétrolières projetées dans les budgets 2023 et suivants, si les prix mondiaux effectifs du baril de pétrole sont inférieurs à ceux utilisés dans le cadre de ces projections, soient 89,1 dollars US en 2023 et 66,5 dollars US en 2024 et 2025 ; ou encore, si la reprise de l'activité projetée dans le secteur pétrolier, quoique légère, ne se concrétisait pas ; d'autant plus que l'activité dans ce secteur est actuellement confrontée au vieillissement des champs pétroliers.

Par ailleurs, tout manque d'adhésion ou tout impact limité des mesures fiscales et douanières nouvelles proposées pour soutenir l'effort fiscal de 0,8% du PIB fixé en 2023 (correspondant à des recettes supplémentaires de 232 milliards) et 0,5% par an entre 2024 et 2025, constitue un risque budgétaire important pour l'équilibre financier du projet de loi de finances des exercices 2023 et suivants.

Également, au cas où les financements annoncés par les partenaires sous forme d'appuis budgétaires dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme économique et financier en cours avec le FMI ne se concrétisent pas à savoir 273 milliards en 2023 et 146 milliards en 2024, les projections du cadrage 2023-2024 s'en trouveraient profondément déséquilibrées. Il en est de même si le Cameroun ne respecte pas les diverses conditionnalités entourant la mise en œuvre de ce programme.

Aussi, en cas de conditions financières défavorables sur le marché financier intérieur, la mobilisation attendue des titres publics de moyen et long termes d'un montant de 400 milliards en 2023 et 450 milliards en 2024 et 2025, ainsi que le refinancement des BTA sur ces trois exercices, risqueraient de perturber l'équilibre financier établi sur cette période. De même, l'hypothèse de limitation des paiements des correspondants du Trésor (EP et CTD) aux seuls versements de leurs recettes propres effectués dans l'année compromettrait l'équilibre financier, si ces paiements dépassaient le niveau des recettes effectivement versées dans les comptes respectifs de ces entités logés au trésor.

Le risque sécuritaire demeure et continue de peser sur le budget de l'Etat notamment à travers les interventions directes dont le niveau reste encore élevé. Par ailleurs, le coût des subventions des prix des hydrocarbures à la pompe qui sont projetées à 300 milliards en 2023, constitue également un risque majeur pour la soutenabilité budgétaire de sur la période 2023-2025, si la crise Russo-ukrainienne ne s'estompe pas cette année et continue de faire pression sur les cours mondiaux du pétrole.

Le poids de plus de plus important des engagements existants de l'Etat, liés notamment à l'enchevêtrement des réformes et la mise en œuvre des divers Plans, aux obligations financières traditionnelles relatives aux paiement des salaires et pensions ainsi que du service de la dette et des arriérés intérieurs, installe également une forte rigidité budgétaire préjudiciable à l'équilibre des finances publiques en cas de choc sur les ressources de l'Etat.

Enfin, la dégradation de la situation financière de certaines entreprises du secteur public et parapublic qui continue de nécessiter des appuis financiers importants à partir du budget de l'Etat, pourrait entraîner un déplafonnement des dépenses projetées et compromettre ainsi l'équilibre financiers construits à moyen terme.

III. Déterminants de la dépense pour le triennat 2023-2025

Les déterminants de la dépense présentent les principales interventions que le budget de l'Etat financera sur la période 2023-2025, pour soutenir la mise en œuvre de la SND30. Une synthèse du Programme d'Investissement Prioritaire de l'Etat pour la période 2023-2025, est également présentée à cet effet.

III.1. Transformation structurelle de l'économie

Le budget de l'Etat sur le triennat s'élève à 18 951,53 milliards dont 6 040,42 milliards en 2023. Près de la moitié des ressources de l'Etat sur le triennat est consacrée aux dépenses de personnel et au service de la dette, soit 8 711,5 milliards.

De manière précise, la structure des dépenses de l'Etat est la suivante :

- Les dépenses courantes (en moyenne 51% du budget global) ;
- Les dépenses d'investissement (en moyenne 24% du budget) ;
- Le paiement du service de la dette (en moyenne 25% du budget).

S'agissant des dépenses courantes, elles restent portées par les dépenses de personnel et de transferts qui se situent respectivement à 21,3% (1346 milliards) et à 18,2% (1148 milliards) du budget global en moyenne par an.

Pour ce qui est du service de la dette publique, 1550 milliards en moyenne annuelle sont programmés sur le triennat 2023-2025, dont 1572,85 milliards en 2023. La prise en charge de la dette intérieure se chiffre à près de 738,85 milliards en 2023.

Les dépenses en capital quant à elles sont programmées en moyenne sur le triennat à 1491,98 milliards, soit un total de 4475,93 milliards. Elles restent portées par les décaissements sur financements extérieurs, d'une valeur moyenne de 775,16 milliards sur le triennat 2023-2025. Conformément aux considérations clés de la SND30, lesdites dépenses seront principalement affectées à l'achèvement des projets en cours, à la finalisation des modalités de mise en service complet des infrastructures issues des grands projets de 1^{ère} génération, ainsi qu'à l'identification et la maturation des principaux projets de deuxième génération.

III.2 Au niveau sectoriel

Les secteurs de la Production et du Développement Social, bénéficient respectivement d'une dotation moyenne de 1169,8 milliards et 1069,16 milliards par an, en cohérence avec les objectifs de croissance inclusive poursuivis par le Gouvernement. A ce titre, la plupart des activités engagées au cours des exercices budgétaires précédents, et précisées dans le cadre du DPEB 2023-2025 vont se poursuivre.

III.2.1 Transformation structurelle de l'Économie

Dans le domaine de la production, les trois importants défis demeurent : (i) la mise en service des grands projets, afin que ces derniers contribuent efficacement au renforcement de l'appareil productif ; (ii) la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole en

cohérence avec les objectifs d'import-substitutions arrêtés dans la SND30 ; (iii) la promotion de la recherche et de l'innovation.

*** Au niveau du Secteur des Infrastructures**

Une dotation budgétaire de 2911,16 milliards est allouée à ce secteur pour le triennat 2023-2025, dont 1010,5 milliards en 2023, pour des dépenses essentiellement orientées vers :

1. Le développement des infrastructures de transport

- Autoroute Yaoundé - Douala (phase1) : Achèvement des travaux complémentaires et Construction des voies de raccordement au réseau urbain de Yaoundé par Nkolbisson et à la Nationale 3 par Boumnyebel ;
- l'achèvement des travaux de construction et de réhabilitation des routes nationales et régionales déjà engagées (Babadjou-Bamenda, Olama-Kribi, Batchenga-Ntui-Yoko-Lena -Tibati-Febadi (N15), Sangmélima-Ouessou, Kumba-Mamfé, Bamenda-Enugu, Yaoundé-Douala-Idenau (N3), Mengong-Sangmelima, Nkolessong-Nding, Maroua-Bogo-Pouss, Ketta-Djoum, Entrée Est de Douala, pont sur le Logone,
- le démarrage et la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation de certains axes prioritaires (Ring-road, Ebolowa-Akom II-Kribi, Ngaoundéré-Garoua, OlounouOveng, Lolabé-Campo, etc.) ;
- La réhabilitation de la voie ferrée Belabo-Ngaoundéré, et l'achèvement des études pour la construction des nouvelles voies (Cameroun-Tchad, Limbé-Douala, Douala-Ngaoundéré, Kribi-Edéa) ;
- Le renouvellement du parc de la CAMRAIL avec l'acquisition de 25 Voitures Voyageurs;
- L'opérationnalisation complète de la plateforme portuaire de Kribi et l'extension/démarrage des travaux de construction de nouvelles plateformes (Limbe-Ngueme, Kribi 2) ;
- La préparation du lancement des travaux de construction du Port de Limbé ;
- Construction de la voie de contournement de Yaoundé.

2. Le renforcement de l'offre en énergie électrique et en eau potable

- la mise en service et l'optimisation de l'exploitation de l'ensemble des projets de barrage en cours de réalisation (Bini à Warak, usine de pied de Lom Pangar, Mekin) ;
- La finalisation de la préparation et le lancement de nouveau projets de barrages en privilégiant le mode Partenariat Public Privé (Grand-Eweng 1800 MW, Menchum 72 MW, Mouila-Mogue 420 MW, Katsina-Ala 485 MW, Cholet 600 MW, etc.) ;
- La densification des réseaux de ligne de transport et l'interconnexion des réseaux Nord-Sud (Memve'ele-Kribi 225KV, Mekin-Mbalmayo 30KV, Ngaoundéré-Tibati 225KV, Tibati-Gaoundal 30KV, Bertoua-Garoua Boulai-Meiganga-Ngaoundéré 225KV, Yaoundé-Abong-mbang 225KV, Nkongsamba-Bafoussam 225KV, Ngaoundéré-Djamena. 225KV, Nachtigal-Bafoussam 400 KV ; l'Interconnexion Tchad-Cameroun et l'Interconnexion RIS-RIN) ;

- La mise en œuvre des projets d'électrification rurale (projet d'électrification rurale d'accès à l'électricité dans les zones sous desservies (PERACE)) ;
- La densification du réseau d'alimentation en eau potable (projet PAEPYS à partir de la Sanaga (phase 2), Programme d'urgence pour la ville de Yaoundé, les régions du Sud-ouest, de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Centre, etc.).

3. *Le développement de l'habitat social, du numérique et la modernisation du cadastre*

- La poursuite du Programme Gouvernemental de construction de logements sociaux (à Yaoundé et Douala, Meyomessala, Nkondom, Kribi, Bertoua, etc), et l'accélération des travaux en vue d'assurer l'habitabilité des logements déjà construits ;
- La finalisation du programme de Développement des Capitales Régionales : Bafoussam, Bertoua, Garoua ;
- La finalisation du projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes ;
- Le renforcement de la sécurisation du foncier à travers l'informatisation des conservations foncières (62 conservations foncières à informatiser) et l'accélération du projet réseau géodésique ;
- La mise en service des infrastructures de télécommunications à large bande dans le cadre du projet d'Extension d'un Backbone National à Fibre Optique (Phase IV) et la Mise en place de la Central African Backbone.

*** Au niveau du Secteur Rural**

L'enveloppe budgétaire de 422,29 milliards prévue pour ce secteur sur le triennat 2023-2025, dont 133,36 milliards en 2023, permettra :

- L'opérationnalisation du fonds de soutien à l'import-substitution ;
- La réalisation effective du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE);
- L'optimisation des mécanismes d'appui aux producteurs en matériel agricole et végétal ;
- La poursuite de l'aménagement des bassins de production, et la modernisation des infrastructures et équipements de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles ;
- La poursuite du programme d'aménagement des périmètres hydroagricoles aménagés dans le grand Nord et la mise en concession desdits périmètres ;
- La poursuite du soutien aux grandes unités de production (CDC, PAMOL, SEMRY, SODECOTON) ;
- La construction, réhabilitation et équipement des unités, de commercialisation et de transformation des produits d'élevage bovin (projet de développement de la commercialisation des bétails et des infrastructures d'élevage, projet PRODEL, acquisition des équipements pour l'opérationnalisation des centres de lait, construction des aires d'abattage dans les communes en ressources transférées aux CTD) ;

- La poursuite de la construction, réhabilitation et équipement des infrastructures de pêche (projet d'amélioration du débarcadère et du marché de poisson à Youpwe dans la ville de Douala, etc.).

*** Au niveau du Secteur des Industries et Services**

Une enveloppe budgétaire de 175,4 milliards est prévue pour le triennat 2023-2025, dont 56,88 milliards en 2023. Cette dotation est principalement orientée vers :

- L'opérationnalisation du Plan Directeur d'industrialisation (PDI) ;
- La promotion du label « made in Cameroon » à travers, la Construction d'un laboratoire de métrologie, l'accompagnement des structures d'encadrement des artisans, la promotion de l'artisanat local et la mise en place des pépinières d'entreprise (Edea) ;
- Le Renforcement de la gouvernance des unités de production artisanales et du dispositif de vérification et de contrôle des normes sur les produits importés et locaux ;
- La poursuite de l'aménagement des sites touristiques prioritaires (lancement de la vallée de la Mingoa à Yaoundé, etc.) ;
- La Mise en place de la technopole agroindustrielle de Ouassa-Baboute ;
- L'accompagnement des acteurs du secteur minier artisanal en matière de production et de commercialisation des substances minérales à travers la canalisation de l'or ;
- L'achèvement et l'opérationnalisation des premières zones économiques prioritaires (Douala, Kribi, Limbé, et Maroua).

III.2.2 Développement du capital humain

Le principal défi est de disposer d'hommes et de femmes en bonne santé et bien formés, capables de porter une croissance forte et durable. De même, il est question de moderniser le système de sécurité et de protection sociale. Plus concrètement :

*** Au niveau du Secteur Santé et nutrition**

La dotation générale pour le triennat 2023-2025 s'élève à 487,48 milliards, dont 157,46 milliards en 2023. Les dépenses dans ce secteur seront principalement destinées à :

- La prise en charge des activités du plan de riposte contre la COVID-19 ;
- La poursuite de la mise en place des préalables pour le déploiement de la Couverture Santé Universelle (CSU) à travers (i) la construction, la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires, y compris les logements d'astreintes pour le personnel de santé ; (ii) l'acquisition des tricycles/motos ambulances ; (iii) l'organisation des activités de la réforme hospitalière en prélude à la CSU ;
- La construction, la réhabilitation, le relèvement du plateau technique des formations sanitaires de la 4^{ème} à la 6^{ème} catégorie (CSI, CMA, HD) ;
- L'appui des formations sanitaires de 4^{ème} catégorie en équipements de contrôle, de mesures et d'essais pour la maintenance des équipements biomédicaux ;
- L'équipement des hôpitaux de districts en équipements d'imagerie médicale ;

- La lutte contre la mortalité maternelle et infantile à travers le chèque santé ;
- L'implémentation de la CSU à travers la prise en charge de la mère et de l'enfant via la couverture des accouchements par le chèque santé dans au moins 05 régions et La poursuite de la prise en charge gratuite des PVVIH via les users Fees ;
- La fidélisation du personnel de santé dans les zones d'accès difficile via la construction des logements d'astreinte et l'octroi des primes de fidélisation.

*** Au niveau du Secteur de l'éducation et de la formation professionnelle**

Dans ce secteur, une dotation de 2443,4 milliards est projetée pour le triennat 2023-2025, dont 759,5 milliards en 2023. Ces ressources sont principalement destinées à :

- L'extension de la couverture du Préscolaire en zone rurale par la construction des salles de classe dans les établissements préscolaires et des logements d'astreinte pour les enseignants en zone rurale ;
- La construction et l'équipement des lycées professionnels (Ekounou/Yaoundé, Douala) et la généralisation du numérique dans les enseignements secondaires ;
- L'octroi des subventions aux Écoles Maternelles privées et aux établissements d'enseignement secondaire privés ;
- La facilitation de la fourniture des manuels aux apprenants à travers l'octroi des paquets minimum ;
- La poursuite de la mise en place de la « politique du livre scolaire » à travers le projet PAREC ;
- Le renforcement de la formation professionnelle (Projet de transfert des compétences dans le domaine de la Formation Professionnelle avec la TIKa).

*** Au niveau du Secteur développement social**

Dans ce secteur, l'accent sera mis sur :

- La poursuite des travaux de réhabilitation du Centre National des personnes Handicapées Cardinal Paul Émile Leger de Yaoundé (CNRPH-CPEL) ;
- L'achèvement des travaux de construction et l'équipement du Centre de Réhabilitation des Personnes Handicapées (CRPH) de Maroua ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de soutien aux personnes les plus pauvres et vulnérables à travers le projet « filets sociaux » ;
- La poursuite de l'informatisation de la Carte Nationale d'Invalidité ;
- La poursuite de la restauration et l'aménagement du patrimoine culturel (Construction de la maison de la Culture de NTUI, Baham, Mora, construction d'un bâtiment r+2 de la réserve archéologique nationale d'Ekounou) ;
- L'extension du régime de sécurité sociale aux travailleurs (du secteur informel) non pris en compte et le renforcement des capacités économiques des femmes ;

- La mise en œuvre du plan d'accompagnement psychosocial des personnes déplacées et des réfugiés du fait des crises sécuritaires (Grand Nord, le Sud-ouest, Nord-Ouest et l'Est);
- La vulgarisation et suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre ;
- L'intégration du genre dans la Planification et la Budgétisation ;
- la poursuite du Projet Filets Sociaux, orientés vers les ménages durement affectés par la COVID-19.

III.2.3 Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique

Dans ce domaine, l'objectif global poursuivi est de promouvoir et favoriser l'accès à un emploi décent pour un grand nombre de travailleurs. Ceci, à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie, à travers :

- L'appui aux micros projets en instance au PIAASI notamment ;
- L'organisation et réintégration en auto-emploi des migrants camerounais de retour de la côte méditerranée ;
- L'octroi de subventions en investissement (au Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME) ;
- L'appui aux initiatives d'incubation dans universités et grandes écoles ;
- La structuration et l'installation en emploi indépendant des acteurs informel dans le secteur de l'économie numérique ;
- Le financement des projets des jeunes dans le cadre du « Plan Triennal Spécial Jeunes » ;
- Le réarmement moral et civique des jeunes bénéficiaires du PTS-Jeune (REAMORCE)
- Le développement des structures d'encadrement en éducation civique (PRONEC REAMORCE) ;
- Le renforcement des capacités techniques, entrepreneuriales et managériales des jeunes ;
- L'octroi de crédits aux jeunes installés dans les VPC agropastoraux et aux jeunes installés dans les Clusters Économie numérique (DYSC, Maintenance info, Marketing digital, AFRIK PAY ...)
- L'appui à la résilience économique des jeunes vulnérables (PARSE) ;

III.2.4 Gouvernance, décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat

Dans le domaine de la gouvernance, les principaux défis concernent l'implication plus accrue des populations dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'amélioration significative du climat des affaires. La dotation dans ce domaine pour le triennat 2023-2025 est de 3209,09 milliards, dont 991,75 milliards en 2023.

En matière de gouvernance politique et de décentralisation, il s'agit de mener des actions relatives à:

- la poursuite de l'élaboration des textes d'application du Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), notamment à l'exercice complet des compétences transférées aux Conseils Régionaux et aux Communes ;

- la poursuite de la réhabilitation de la NASLA à Buea, dans la perspective de la mise en place de fonction publique locale ;
- l'opérationnalisation Programme de Développement Économique et Social des Villes Secondaires exposées à des facteurs d'instabilité (PRODESV) ;
- l'opérationnalisation du schéma national et la finalisation des schémas régionaux d'Aménagement du territoire récemment élaborés ;
- la conduite effective du 4^{ème} recensement général de la Population ;

*** En matière de gouvernance administrative et financière, il s'agit de mener des actions relatives à :**

- La poursuite de la mise en œuvre du plan global de réformes des finances publiques pour la période 2023-2025 ;
- La poursuite des travaux de construction de l'immeuble siège de l'Assemblée Nationale et l'achèvement de l'équipement du nouvel immeuble siège du CES ;
- La finalisation du programme de construction des Palais de justice (Douala, Edea, Ngoma, etc.) ;
- L'élaboration d'un schéma directeur des réformes budgétaires, des marchés publics et de la décentralisation dans l'administration publique camerounaise ;

*** En matière de sécurité**

- La poursuite des constructions pour l'installation des nouvelles unités militaires créées et l'équipement des troupes ;
- Le renforcement des unités de sécurité automatique par l'extension au plan national, du système intelligent de vidéosurveillance urbaine ;
- La densification de la présence des forces de l'ordre dans le territoire national ;

*** En matière d'éthique**

- La poursuite du soutien à l'agence du service civique national de participation au développement;
- La prévention des atteintes à la fortune publique à travers l'organisation des formations.

III.3 Le programme d'investissement prioritaire

Le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) est l'outil de sélection et de programmation des projets d'investissements prioritaires du Gouvernement sur une période de trois (03) ans.

Le PIP 2023-2025 s'élabore dans un environnement marqué par : (i) la poursuite de la mise en œuvre de la SND30, (ii) un espace budgétaire fortement contraint par l'important volume des engagements en cours ; (iii) d'importantes contraintes d'endettement ; (iv) la mise en œuvre d'un nouveau Programme Économique et Financier avec le FMI ; (v) les enseignements tirés de la gestion des projets.

Sur la base de ce contexte, les priorités de programmation budgétaire du Gouvernement en investissement pour la période 2023-2025 sont les suivantes :

- Achever et mettre en service les grands projets de première génération ;
- Clôturer le Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance (PLANUT) ;
- Contribuer à la Réduction de la dépendance vis à vis de l'extérieur et/ou au développement des exportations
- Rationaliser l'affectation des fonds de contrepartie ;
- Inscrire le Plan Triennal Spécial Jeune (PTSJ) dans une perspective d'achèvement ;
- Accélérer la mise en œuvre de la Décentralisation ;
- Prévoir des dotations pour les plans de reconstruction du Nord-Ouest & du Sud-Ouest et de l'Extrême Nord ;
- Limiter l'inscription de nouveaux projets aux projets non générateurs d'endettement et nécessitant très peu les ressources internes à travers des nouveaux modes de financement, notamment : (i) l'approche Project finance ; (ii) l'approche du partenariat public privé (PPP) couplée au Project finance, (iii) l'approche Corporate finance et (iv) l'approche Public finance ;
- Poursuivre les démarches engagées dans le cadre du Programme Économique et Financier avec le FMI pour la rationalisation des nouveaux engagements sur ressources extérieures;
- Renforcer le suivi de la performance des projets à financement extérieur ;

Le PIP 2023-2025, document de référence encadrant l'engagement des nouveaux grands projets d'investissement, s'inscrit dans le cadre des déterminants de la dépense pour le triennat. Il permet de :

- améliorer l'impact de l'investissement public ;
- renforcer la préparation et la priorisation des projets au sein des administrations ;
- limiter la pratique du saupoudrage, au regard de la multiplicité des projets et programmes qui se juxtaposent souvent, rendant inefficaces les projets mis en œuvre ;
- renforcer la cohérence du portefeuille des projets d'investissement public du Gouvernement, en relation avec la Stratégie Nationale de Développement ;
- organiser la déclinaison de la Stratégie Nationale de Développement en projets opérationnels, cohérents et mutuellement intégrés, par année de mise en œuvre.

De plus, ce cadre accorde une attention particulière au suivi de la mise en œuvre des projets qui y sont retenus, à la fois :

- sur le plan budgétaire, à travers une allocation de ressources optimales et en priorité, en vue de leur mise en œuvre efficace ;
- en termes de suivi étroit de la mise en œuvre pour s'assurer de l'effectivité des réalisations, et apporter des corrections aux obstacles entravant la bonne réalisation des projets retenus.

Le PIP 2023-2025, a pour objectif principal, la mise en œuvre de la considération clé de la SND30 relative à « l'achèvement de tous les projets en cours et la finalisation de toutes les modalités de

mise en service complet des infrastructures issues des grands projets de 1ère génération, ainsi que la mise en œuvre des projets d’impulsion de la, SND30».

La sélection et la programmation des projets suivant ces considérations sont présentées en annexe.

CONCLUSION

Le DPEB (2023-2025) est le document produit en vue de l'organisation du débat d'orientation budgétaire dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances (PLF) au titre de l'exercice 2023. Ce document permet au Parlement d'avoir une meilleure lisibilité sur les hypothèses macro-économiques et budgétaires ainsi que les orientations de la politique économique qui sous-tendent le projet de loi de finances 2023 en cours d'élaboration. Le DPEB dresse par ailleurs l'état d'exécution du budget de l'exercice 2021.

En résumé, avec une croissance économique estimée à 3,6%, la situation macroéconomique de l'année 2021 est marquée par une reprise de l'activité économique, considérablement ralentie en 2020 (0,5% de croissance) par les effets de la crise sanitaire de la COVID-19. Cette dynamique consolide la résilience dont l'économie nationale fait montre depuis un certain nombre d'années dans un environnement économique mondial suffisamment morose. En 2022, la croissance de l'activité économique devrait s'établir à 4% contre 4,2% initialement prévue, en lien avec la dégradation des perspectives de l'économie mondiale.

Pour ce qui est de la gestion des finances publiques les ressources du budget de l'Etat mobilisées à fin décembre 2021 s'élèvent à 5 156,5 milliards pour une prévision révisée de 5 395,2 milliards (dont 5 235,2 milliards pour le budget général et 160 milliards pour les versements au CAS-COVID19), soit un taux de réalisation de 95,6%. Par rapport à 2020, ces ressources augmentent de 503,5 milliards du fait de la bonne mobilisation des recettes internes, et particulièrement des recettes non pétrolières, en lien avec la reprise de l'activité économique.

Quant aux orientations stratégiques des politiques publiques pour la période 2023-2025, les différents défis portent sur la mise en service des grands projets, la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole, la poursuite de la stratégie globale de riposte sanitaire post Covid-19 notamment à travers le renforcement du dispositif de veille sanitaire et la poursuite de la stratégie de déploiement de la vaccination. De plus, le Gouvernement entend durant ce triennat, mener les actions en faveur du renforcement et de la consolidation du processus de décentralisation.

Relativement à la politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur le prochain triennat, elle va continuer de reposer sur un effort de consolidation budgétaire visant à assurer la soutenabilité du déficit budgétaire, dans l'optique d'éviter un endettement public non viable tout en garantissant la bonne mise en œuvre de la SND30 en cohérence avec les orientations du nouveau Programme Économique et Financier négocié récemment avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Ainsi, sur la base des hypothèses macroéconomiques et des efforts envisagés en matière de politique fiscale, ainsi que des financements potentiels (intérieurs et extérieurs) auxquels peut s'attendre l'Etat du Cameroun, les projections des ressources totales de l'Etat en 2023 sont de 6040,4 milliards, en hausse de 32,7 milliards en valeur absolue et 0,54% en valeur relative par rapport à 2022. A moyen terme, ces ressources s'établiraient à 6254,1 milliards entre 2024 et à 6657 milliards en 2025 ; soit une augmentation de 402,9 milliards (+6,4%) par rapport à 2024.

En ce qui concerne les dépenses, les perspectives budgétaires pour le triennat 2023-2025, prévoient les projections de 3224,3 milliards, 3400,8 milliards et 3575,7 milliards pour le volet fonctionnement et de 1162,3 milliards, 1275,9 milliards et 1392,7 milliards pour l'investissement.

En mettant en relation les recettes propres de l'Etat et ses dépenses telles que projetées ci-dessus, il se dégage un déficit budgétaire global de 344,4 milliards en 2023 contre 547,8 milliards en 2022 ; soit une réduction de 203,4 milliards du besoin de financement dudit déficit. Au cours de la période 2024-2025, le déficit budgétaire devrait poursuivre sa tendance baissière conformément à l'objectif de consolidation de la politique budgétaire pour se situer en moyenne à 242,4 milliards. Ainsi, le déficit budgétaire global devrait se situer à 1,2% du PIB en 2023 contre 2% en 2022. A moyen terme, ce déficit devrait connaître une décrue pour s'établir à 0,7% en 2025.

Pour faire face à ce déficit, la politique de financement et d'endettement devrait être ambitieuse, mais prudente. Elle devrait viser la mobilisation de l'épargne nationale et les emprunts sur les marchés nationaux et régionaux. En matière d'endettement extérieur, le principe de prudence appelle à la recherche de financements beaucoup plus concessionnels.

Annexe 1: TOFE 2023-2025

	2021			2022			2023	2024	2025
(En milliards de F.CFA)	LFR	Est.	Réal.	LF 2022	LFR NBE 2003	LFR NBE 2019	FMI	Proj.	Proj.
Total ressources	5 581,3	5 494,3	5 016,7	5 679,7	6 007,7	6 007,7	6 157,0	6 040,5	6 254,1
Recettes internes et dons	3 530,8	3 458,8	3 563,5	4 009,2	4 223,2	4 223,2	4 707,0	4 495,0	4 740,3
Recettes pétrolières	536,0	477,0	482,2	562,0	806,0	806,0	801,0	696,2	533,0
Recettes non pétrolières	2 930,1	2 917,1	3 015,1	3 304,9	3 274,9	3 274,9	3 815,0	3 707,8	4 110,8
Recettes fiscales	2 743,1	2 743,1	2 843,2	3 088,7	3 048,7	3 048,7	3 565,0	3 457,4	3 843,6
Impôts et taxes	1 938,4	1 938,4	1 990,9	2 184,8	2 184,8	2 184,8	2 554,8	2 465,1	2 753,8
Recettes douanières	804,7	804,7	852,3	903,9	863,9	863,9	1 010,2	992,3	1 089,8
Recettes non fiscales	187,0	174,0	171,9	216,2	226,2	226,2	250,0	250,4	267,3
Dons	64,7	64,7	66,2	142,3	142,3	142,3	91,0	91,0	96,4
Projets	30,4	30,4	42,0	33,3	33,3	33,3	35,0	35,4	37,8
Programme	34,3	34,3	24,1	109,0	109,0	109,0	56,0	55,6	58,7
Financement Brut	2 050,4	2 035,4	1 453,2	1 670,5	1 784,5	1 784,5	1 450,0	1 545,5	1 513,9
Prêts projet	703,4	703,4	405,6	746,5	746,5	746,5	813,0	795,4	848,9
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	230,0	165,0	203,8	369,0	313,0	313,0	287,0	273,0	146,0
Dont FMI	161,0	96,0	148,6	150,0	150,0	150,0	87,0	86,0	43,0
UE	16,0	16,0			0,0	0,0			
AFD	0,0	0,0		45,0	45,0	45,0			
BM	53,0	53,0		106,0	53,0	53,0			
BAD			55,2	53,0	50,0	50,0			
Autres				15,0	15,0	15,0	200,0	187,0	103,0
Emission des titres (MLT)	350,0	350,0	336,0	350,0	350,0	350,0	350,0	400,0	450,0
Financement bancaire (hors titres pub)	111,0	111,0	10,3	100,0	70,0	70,0		77,1	69,0
Autres emprunts	450,0	450,0	456,6		200,0	200,0			
DTS FMI		50,0		70,0	70,0	70,0			
Financement exceptionnel	206,0	206,0	41,0	35,0	35,0	35,0			
Dont FMI					0,0	0,0			
UE (Fonds de concours CAS-Covid)					0,0	0,0			
AFD (Fonds de concours CAS-Covid)					0,0	0,0			
BM (Fonds de concours CAS-Covid)				35,0	35,0	35,0			
BAD					0,0	0,0			
BDEAC					0,0	0,0			
PME (*) (Fonds de concours CAS-Covid)					0,0	0,0			
Allègement dette extérieure	166,0	166,0			0,0	0,0			
Autres financements (Fonds de concours CAS-Covid)	40,0	40,0	41,0		0,0	0,0			
Dépenses totales et prêts nets	5 581,2	5 494,3	5 083,2	5 679,7	6 007,7	6 007,7	6 157,0	6 040,4	6 254,1
Dépenses courantes	2 430,6	2 426,9	2 806,5	2 564,4	2 927,4	3 248,9	2 959,0	3 224,3	3 400,8
Titre 2: Dépenses de personnel	1 069,8	1 069,8	1 075,0	1 124,8	1 174,3	1 188,0	1 262,0	1 255,2	1 359,4
Titre 3: Achats de biens et services	731,9	728,2	989,8	786,4	739,9	841,8	810,0	865,7	894,4
Dont FINEX						114,1		107,2	114,5
Titre 4: Transferts et subventions	628,8	628,8	741,6	653,2	1 013,2	1 217,4	887,0	1 101,3	1 144,7
Titre 6: Charges exceptionnelles						1,8		2,1	2,3
Titre 5: Dépenses de capital	1 352,0	1 352,0	1 061,4	1 479,0	1 419,0	1 097,5	1 585,0	1 162,3	1 275,9
Dépenses s/financemts exter.,	733,8	733,8	447,6	779,8	779,8	665,7	848,0	723,5	772,2
Dépenses s/ressources propres	583,2	583,2	582,8	664,3	620,3	412,8	711,0	408,8	471,7
Dépenses de Participation/restructuration	35,0	35,0	31,0	35,0	19,0	19,0	26,0	30,0	32,0
Dont Prêts nets	-20,0	-20,0	7,3	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0		
Fonds de Financement Covid-19	200,0	120,0	93,7	100,0	50,0	50,0			
Fonds de relance production locale	30,0	30,0		50,0	40,0	40,0	60,0	50,0	50,0
Additif Décentralisation (DGD)	30,0	30,0		31,0	31,0	31,0	30,0	31,0	31,0
Service de la Dette	1 558,6	1 555,4	1 114,2	1 475,3	1 560,3	1 560,3	1 543,0	1 572,8	1 496,5
Service de la dette extérieure	886,0	1 001,0	736,0	677,0	677,0	677,0	677,0	834,0	825,0
Principal	704,0	764,0	571,2	520,0	520,0	520,0	520,0	651,0	643,0
Dont Rachat Eurobonds 2015	300,0	357,0			0,0	0,0			
Intérêts	182,0	237,0	164,8	157,0	157,0	157,0	157,0	183,0	182,0
Service de la dette intérieure	672,6	554,4	378,3	798,3	883,3	883,3	866,0	738,8	671,5
Principal	438,0	318,0	365,6	531,7	570,7	570,7	574,0	435,3	378,6
Dont ECMR			913	50,0	50,0	50,0		50,0	47,0
Correspondants			68,4	30,0	30,0	30,0		0,0	0,0
Accumulation dépôt / Remboursement avances statutaires	150,0	0,0		58,0	0,0	0,0	62,0	39,0	114,9
Réduction encours BTA			36,2	0,0	50,0	50,0		0,0	0,0
Intérêts	65,2	65,2	76,8	82,6	82,6	82,6	66,0	104,6	93,9
Crédits de TVA	72,0	72,0	72,0	84,0	84,0	84,0	84,0	84,0	84,0
Reste à payer Trésor/Dette non structurée CAA	97,5	99,3	-136,1	100,0	146,0	146,0	142,0	115,0	115,0
Dont Restes à Payer Trésor	81,0	82,8	-142,1	85,0	120,0	120,0	97,0	100,0	100,0
Dette non structurée CAA	16,5	16,5	6,0	15,0	26,0	26,0	45,0	15,0	15,0
Dette fiscale compensée/Dette flottante								0,0	0,0
					0,0	0,0			
Capacité (+)/Besoin de financement (-)	0,1	0,0	-66,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Solde primaire non pétrolier (dons compris)	-1 100	-1 029	-960	-841	-1 114	-1 114	-792	-753	-634
Solde global (base ordo, dons compris)	-753,9	-797,2	-719,1	-518,8	-547,8	-547,8	-214,0	-344,1	-242,4
Solde global (% PIB, base ordo, dons compris)	-3,1	-3,2	-2,9	-2,0	-2,0	-2,0	-0,7	-1,2	-0,7
Solde budgétaire de référence CEMAC	-3,5	-3,3	-3,0	-2,4	-3,3	-3,3	-1,6	-1,8	-1,0
Recettes non pétrolières nettes des remboursements des crédits de TVA	2 858,1	2 845,1	2 943,1	3 220,9	3 190,9	3 190,9	3 731,0	3 624	4 027
Pression fiscale	11,8%	11,4%	11,8%	12,1%	11,8%	11,8%	12,6%	12,6%	13,1%
Soutenabilité Dép. personnel	40,1%	40,1%	38,8%	37,4%	39,6%	40,1%	36,3%	37,2%	36,2%
PIB nominal	24 231	25 059	25 043	26 543	27 070	27 070	29 551	28 776	30 712
Taux croissance (%)	3,4	3,5	3,5	4,2	4,0	4,0		4,6	5,0
Déflateur du PIB	3,0	3,1	3,1	1,7	3,9	3,9		1,6	1,6

Source : MINFI

Annexe 2 : TOFE 2023-2025 (% du PIB)

	2019				2020		2021				2022			2023		2024	2025
(En % du PIB)	LFI	LFR 2019 Est.	Réal.		LFR 2020	Réal.	LFR	Est.	Réal.		LFI	LFR NBE 2003	LFR NBE 2019	FMI	Proj.	Proj.	Proj.
Total ressources	21,6	23,2	18,7	20,8	21,4	20,5	23,0	21,7	20,0		21,0	21,8	21,8	20,8	21,0	20,4	20,2
Recettes internes et dons	16,0	17,5	15,2	16,0	13,4	14,1	14,6	13,8	14,2		15,1	15,6	15,6	15,9	15,6	15,4	15,6
Recettes pétrolières	2,0	2,2	2,6	2,6	1,2	1,9	2,2	1,9	1,9		2,1	3,0	3,0	2,7	2,4	1,7	1,4
Recettes non pétrolières	13,7	14,8	12,7	12,8	11,7	12,1	12,1	11,6	12,0		12,5	12,1	12,1	12,9	12,9	13,4	13,9
Recettes fiscales	12,9	13,9	12,1	12,1	10,8	11,2	11,3	10,9	11,4		11,6	11,3	11,3	12,1	12,0	12,5	13,0
Impôts et taxes	9,1	9,7	8,5	8,5	7,8	8,1	8,0	7,7	8,0		8,2	8,1	8,1	8,6	8,6	9,0	9,4
Recettes douanières	3,7	4,2	3,6	3,6	2,9	3,11	3,3	3,2	3,4		3,4	3,2	3,19	3,42	3,4	3,5	3,6
Recettes non fiscales	0,8	0,9	0,6	0,7	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7		0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9
Dons	0,4	0,4	0,0	0,6	0,5	0,2	0,3	0,3	0,3		0,5	0,5	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3
Projets	0,1	0,1	0,0	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres	0,2	0,3	0,0	0,4	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1		0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2
Financement Brut	5,5	5,7	3,4	4,9	8,0	6,4	8,5	7,9	5,8		5,9	6,2	6,2	4,9	5,4	4,9	4,6
Prêts projet	2,6	3,3	3,4	3,4	3,0	2,0	2,9	2,8	1,6		2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	1,5	1,6	0,0	1,0	1,0	0,5	0,9	0,7	0,8		1,4	1,2	1,2	1,0	0,9	0,5	0,0
Emission des titres	1,2	0,4	0,0	0,2	1,9	1,7	1,4	1,4	1,3		1,3	1,3	1,3	1,2	1,4	1,5	1,4
Financement bancaire	0,3	0,1	0,0	0,0	0,4	0,8	0,5	0,4	0,0		0,4	0,3	0,3	0,0	0,3	0,2	0,4
Autres emprunts		0,3		0,3	0,0	0,2	1,9	1,8	1,8		0,0	0,7	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Financements exceptionnels	0,2	0,0		0,0	1,8	1,3	0,9	0,8	0,2		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	21,6	24,1	22,6	22,3	20,5	19,3	22,0	21,3	19,9		20,8	21,8	21,8	20,6	20,7	20,1	19,9
Dépenses courantes	11,0	11,3	11,6	11,4	10,2	10,9	10,0	9,7	11,2		9,7	10,8	12,0	10,0	11,2	11,1	10,8
Dépenses de personnel	4,7	4,6	4,5	4,4	4,7	4,6	4,4	4,3	4,3		4,2	4,3	4,4	4,3	4,4	4,4	4,3
Achats de biens et services	4,0	3,6	3,5	3,8	3,0	3,6	3,0	2,9	4,0		3,0	2,7	3,1	2,7	3,0	2,9	2,9
Dont FINEX	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,4	0,0	0,4	0,4	0,4
Transferts et subventions	2,3	3,2	3,6	3,2	2,4	2,7	2,6	2,5	3,0		2,5	3,7	4,5	3,0	3,8	3,7	3,6
Charges exceptionnelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses de capital	5,9	6,6	6,3	6,5	5,7	4,6	5,6	5,4	4,2		5,6	5,2	4,1	5,4	4,0	4,2	4,2
Dépenses s/financemnt exter.	2,7	3,4	3,4	3,6	3,1	2,1	3,0	2,9	1,8		2,9	2,9	2,5	2,9	2,5	2,5	2,5
Dépenses s/ressources propres	3,0	2,9	2,7	2,7	2,5	2,4	2,4	2,3	2,3		2,5	2,3	1,5	2,4	1,4	1,5	1,6
Dépenses de Participation/restructuration	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Prêt nets		-0,1		0,2	0,0	0,2	-0,1	-0,1	0,0		-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0
Financement Fonds Covid-19		0,0		0,0	0,8	0,7	0,8	0,5	0,4		0,4	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds de relance production locale							0,1	0,1	0,0		0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Additif Décentralisation (DGD)							0,1	0,1	0,0		0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Service de la Dette	4,7	6,2	4,7	4,4	4,7	3,8	6,4	6,2	4,4		5,6	5,8	5,8	5,2	5,5	4,9	4,9
Service de la dette extérieure	2,0	2,4	2,2	2,2	2,2	1,6	3,7	4,0	2,9		2,6	2,5	2,5	2,3	2,9	2,7	2,4
Principal	1,4	1,7	1,5	1,4	1,5	1,0	2,9	3,0	2,3		2,0	1,9	1,9	1,8	2,3	2,1	1,9
Intérêts	0,7	0,7	0,7	0,8	0,7	0,6	0,8	0,9	0,7		0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	0,5
Service de la dette intérieure	2,7	3,8	2,5	2,2	2,4	2,3	2,8	2,2	1,5		3,0	3,3	3,3	2,9	2,6	2,2	2,4
Principal	1,2	1,6	1,6	1,3	1,6	1,2	1,8	1,3	1,5		2,0	2,1	2,1	1,9	1,5	1,2	1,4
Intérêts	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3		0,3	0,3	0,3	0,2	0,4	0,3	0,2
Crédits de TVA	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3		0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Restes à payer/Arriérés intérieurs (y compris Remboursement dette marketteurs)	0,8	1,6	0,2	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	-0,5		0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,5

Source : MINFI

Annexe 3 : Le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) du Gouvernement pour la période 2023-2025

N°	Projets	Coût total (en milliards)	Durée de mise en Œuvre		Maitre d'ouvrage
			Début	Fin	
Axes d'intervention	Développement de la productivité et de la production agropastorale				
Objectif stratégique	En matière de production agropastorale, il sera question de stimuler le développement des grandes et moyennes exploitations agricoles en vue d’accroître la productivité, la production et la compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et en s’appuyant sur : (i) la promotion d’une approche par filière structurée autour des chaines de valeurs agropastorales et halieutiques, tout en tenant compte des spécificités liées aux différentes zones agro-écologiques ; (ii) le soutien de l’accès aux intrants ; (iii) la promotion des technologies les plus efficaces ; et (iv) la vulgarisation des résultats de la recherche.				
01	Livestock and Fisheries Development Project, North West Région (Lifidep)	58	2014	2024	MINEPIA
02	Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (Pea-Jeunes)	42	2014	2023	MINADER
03	Projet de Développement des Chaines de Valeurs Agricoles : PD-CVA	75	2017	2024	MINADER
04	Projet de Développement de l'élevage (Prodel)	65	2018	2024	MINEPIA
05	Projet de Développement de La Commercialisation de Bétails et des Infrastructures d'élevage (Pd-Cobie)	27	2019	2024	MINEPIA
06	Projet d’Appui au Développement de la filière Agricole (PADFA II)	27	2020	2025	MINADER
07	Projet de Développement des Chaines de Valeurs Elevage et Pisciculture	54	2021	2026	MINEPIA
08	Projet Prolac (Lac Tchad)	33	2021	2026	MINEPAT
09	Projet de valorisation des infrastructures de la vallée de la Bénoué	80	2021	2026	MINEPAT
10	Développement de la Chaîne de Valeur Riz-BID	98	2023	2028	MINADER
11	Projet d'urgence de réponse à la crise alimentaire	58	2023	2027	MINADER
12	Projet de promotion de l’entreprenariat aquacole	26	2023	2027	MINEPIA
13	Projet de valorisation des infrastructures de la vallée du Logone	95	2024	2028	MINEPAT
14	Aménagement de 10 000 Hectares de Zones Hydro-Agricoles dans la localité de Logone Bimi	130	2024	2028	MINADER
15	Aménagement de 15280 ha de Périmètre Hydro-Agricole dans l'Adamaoua	19	2024	2028	MINEPIA
Axes d'intervention	Développement des infrastructures productives/Infrastructure Energétiques				
Objectif stratégique	Porter la capacité installée de production d’électricité à 5000Mw d’ici 2030. Pour ce faire, le Gouvernement poursuivra sa politique de développement d’un mix énergétique basé sur : (i) l’énergie hydroélectrique ; l’énergie photovoltaïque ; (iii) l’énergie thermique à base du gaz ; et (iv) l’énergie issue de la biomasse. S’agissant spécifiquement de l’énergie hydroélectrique, le Gouvernement poursuivra le développement des ouvrages de production à travers la réalisation des projets en privilégiant l’approche des Partenariats Public-Privé et des productions indépendantes d’électricité. D’autre part, afin de garantir l’accès de tous à l’eau et l’assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau, le Gouvernement va poursuivre la réhabilitation, l’extension et la construction des infrastructures de production et de transport et de distribution d’eau potable.				
01	Projet de construction des lignes Yaoundé-Abong Mbang en 225 kv, et Nkongsamba-Bafoussam En 225 Kv	65	2016	2020	MINEE
02	Composante ligne Nachtigal : Projet de Remise à niveau des Réseaux de Transport de l’Electricité et de la Réforme du Secteur (PRRTS)	221	2017	2023	MINEE
03	Aménagement hydroélectrique de Lom Pangar : usine de pied (30mw)	73	2018	2023	MINEE
04	Projet de construction du barrage Natchigal	700	2018	2024	MINEE
05	Construction des lignes de transport électrique 225 kv Ebolowa-Kribi et 90 Kv Mbalmayo-Mekin et Leurs Ouvrages Connexes (Phase 2 achèvement)	51	2018	2025	MINEE
06	Projet d'interconnexion des réseaux électrique du Cameroun et du Tchad et d'interconnexion des réseaux RIS et RIN (BAD et BM)	319	2020	2026	MINEE
07	Projet d'électrification rurale et d'accès à l'énergie dans les zones sous desservies (PERACE)	85	2020	2027	MINEE
08	Centrale solaire Guider, Garoua	14	2022	2023	ENEO
09	Construction du barrage hydro-electrique de Bini A Warak	213	2022	2026	MINEE
10	Composante ligne électrique de Nachtigal : Ligne de Transport 400 Kv Nachtigal-Bafoussam et ouvrages connexes	97	2022	2023	MINEE

N°	Projets	Coût total (en milliards)	Durée de mise en Œuvre		Maitre d'ouvrage
			Début	Fin	
11	Projet de construction d'une centrale thermique à Gaz à Limbé et la ligne de transport associée	25	2023	2026	MINEE
12	Projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques. Phase III achèvement : 200 Localités	96	2024	2028	MINEE
13	Projet de construction de mini centrales hydroélectriques de Colomines et de Ndokayo dans la région de l'Est	70	2024	2028	MINEE
14	Projet d'aménagement Hydroélectrique de Menchum	165	2025	2030	MINEE
Axes d'intervention	Développement des infrastructures productives/Infrastructure de l'eau				
Objectif stratégique	Il s'agit de porter le taux d'accès à l'eau potable des populations à 75%. Pour ce faire les autorités entendent : (i) enclencher le processus de décentralisation de l'approvisionnement public de l'eau potable ; (ii) créer un cadre favorable à l'installation des sociétés privées de production et de distribution d'eau potable dans les localités non couvertes dans le réseau public ; et (iii) mettre en place un programme d'investissement pour améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural.				
01	Alimentation en Eau Potable (AEP) de la Ville de Yaoundé à partir de la Sanaga (PAEPYS)	410	2016	2022	MINEE
02	Intégration de PAEPYS réseau de Yaoundé	100	2022	2025	MINEE
03	Projet de construction de la station d'adduction d'eau potable de Japoma à Douala	49	2024	2028	MINEE
04	Projet de réhabilitation et extension de capacité du système de traitement et de distribution d'eau pour les villes de Buea, Tiko Et Mutengene	68	2025	2029	MINEE
Axes d'intervention	Développement des infrastructures productives/Infrastructures de télécommunication.				
Objectif stratégique	L'objectif est de faciliter l'accès des TIC au plus grand nombre en assurant un espace numérique performant et sécurisé avec un indice d'accès moyen supérieur à 0,4. Plus spécifiquement, il s'agira de développer un écosystème numérique de dernière génération à travers le parachèvement des travaux en cours				
01	Projet d'accélération de la transformation numérique au Cameroun	58	2023	2027	MINPOST EL
Axes d'intervention	Santé				
Objectif stratégique	Les autorités entendent garantir à toutes les couches de la population, un accès équitable et universel aux services et soins de santé de base et aux soins spécialisés prioritaires de qualité, avec la pleine participation de la communauté. Trois (03) principes fondamentaux vont guider les interventions du Gouvernement, notamment : l'amélioration de la gouvernance du système de santé, le renforcement du plateau technique des hôpitaux centraux et de référence, la valorisation du potentiel thérapeutique local.				
01	Projet de rénovation du centre national de réhabilitation des personnes handicapées Cardinal Paul Emile Leger (CNRPH) (phase I)	25	2020	2024	MINAS
02	Couverture Santé Universelle CSU (Infrastructures de base)	69	2022	2026	MINSANT E
Axes d'intervention	Renforcement de l'Etat de droit et sécurité des personnes et des biens				
Objectif stratégique	Afin d'améliorer la gouvernance politique et institutionnelle, la priorité sera accordée au cours des dix prochaines années : (i) au renforcement de l'état de droit et la protection des droits humains ; (ii) au parachèvement de la réforme de la justice en vue de consolider le pouvoir judiciaire ; (iii) à l'intensification de la lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme ; (iv) au renforcement de la prévention et de la gestion des crises ; et (v) à l'amélioration de la communication institutionnelle.				
01	Projet d'extension au plan national, du système intelligent de vidéosurveillance urbaine	108	2017	2025	DGSN
02	Projet de construction du nouvel Immeuble Siege de l'assemblée Nationale	60	2019	2025	AN
Axes d'intervention	Education et Formation				
Objectif stratégique	Les objectifs stratégiques poursuivis sont : (i) garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ; (ii) atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire ; (iii) réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant ; et (iv) accroître l'offre de formation professionnelle et technique de 10 à 25% au secondaire et de 18% à 35% au niveau supérieur.				
01	Plan Triennal Spécial Jeunes (PTSJ)	10	2017	2023	MINJEC
02	Projet d'appui au développement des compétences pour la croissance	70	2023	2027	MINESEC
03	Projet de réhabilitation de la NASLA pour la mise à disposition de ressources humaines de qualité aux CTD	10	2023	2024	MINDDE VEL
Axes d'intervention	Développement des infrastructures productives				
Objectif stratégique	il sera question : (i) de finaliser prioritairement la mise en œuvre des grands projets de première génération ; (ii) d'assurer la fonctionnalité optimale des infrastructures existantes ; (iii) de réhabiliter les installations publiques détruites ou rendues obsolètes du fait de leur inutilisation ; (iv) de rationaliser la mise en route de nouveau projets en respectant les				

N°	Projets	Coût total (en milliards)	Durée de mise en Œuvre		Maitre d'ouvrage
			Début	Fin	
	normes de préparation des projets ; (v) de formuler les projets de manière intégrée pour optimiser leur impact sur l'économie ; (vi) de systématiser la contre-expertise pour l'évaluation des coûts des infrastructures majeures ; (vii) de mettre en place un référentiel de coût ; et (viii) de renforcer le processus de priorisation et de sélection des projets.				
01	Plan présidentiel de reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	3 500	2020	2026	MINEPAT
02	Plan présidentiel de reconstruction de la Régions de l'Extrême-Nord	1 816	2020	2026	MINEPAT
03	Plan de Soutien à la Production et à la Transformation des Produits de Grande Consommation	40	2022	2025	MINEPAT
04	Projet Gouvernance Locale et Résilience Communautaire	174	2024	2028	MINDDE VEL
Axes d'intervention	Infrastructure et transport /Transport ferroviaire et maritime				
Objectif stratégique	Il s'agira de densifier, avec l'appui de partenaires privés, à 5 500 Km le linéaire du réseau ferroviaire à l'horizon 2030, avec la construction de 1 500 km de chemin de fer supplémentaires, de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur portuaire				
01	Réalisation des travaux d'extension du Port en Eau profonde de Kribi (phase 2)	448	2020	2024	MINT
02	Projet de Renouvellement du parc de la CAMRAIL : Composante 25 Voitures Voyageurs	13	2022	2023	MINT
03	Projet de renouvellement de la ligne de Chemin de fer Belabo-Ngaoundéré	43	2022	2026	MINT
04	Aménagement du complexe industrialo-portuaire de Kribi : composante construction de la ligne transport de l'énergie électrique 225 kv	36	2023	2024	MINT
05	Aménagement du complexe industrialo-portuaire de Kribi : composante aménagement de la zone logistique du port	10	2024	2026	MINT
06	Projet Régional d'amélioration de la performance du corridor rail/route Douala-Ndjamena	110	2024	2029	MINT
07	Projet de réhabilitation de l'aéroport international de Douala : composante aérrogare	10	2024	2027	MINT
08	Chemin de fer Mbalam Kribi	1 912	2024	2029	MINT
Axes d'intervention	Infrastructure et transport /routes				
Objectif stratégique	Il s'agit de porter la densité à 0,38 km et le pourcentage du réseau bitumé à 50 % respectivement. A travers notamment : la construction ou le bitumage d'au moins 1 626 km de nouvelles routes (avec une priorité pour les routes nationales encore en terre), le parachèvement des projets en cours, mais en également la réhabilitation de 2 200 km de routes bitumées et la construction plus de 1 600 ml d'ouvrages d'art.				
01	Travaux de Réhabilitation de la route Babadjou – Bamenda (52,00 Km)	121	2017	2024	MINTP
02	Bitumage de la route Batchenga – Ntui – Yoko – Lena – Sengbe – Tibati (N15), y compris la construction d'un Pont sur Le Fleuve Sanaga à Nachtigal (N15)	254	2017	2025	MINTP
03	Construction des Ponts Acrow	56	2019	2024	MINTP
04	Construction de la Ring Road	167	2021	2024	MINTP
05	Travaux de construction de la section de Route Olama -Bingambo – Granzambi –Kribi	192	2022	2024	MINTP
06	Aménagement de l'entrée est de douala (Phase II)	88	2022	2023	MINTP
07	Projet de Réhabilitions de la Route Edéa-Kribi (110km) : section Edéa-Kribi-Campo y compris le pont sur le fleuve Ntem	102	2022	2026	MINTP
09	Réhabilitation de la Rn1 : Maroua-Moutouroua-Magada-Guidiguiss	111	2022	2025	MINTP
10	Travaux de Réhabilitation de la Route Mora – Dabanga- Kousseri	65	2024	2027	MINTP
11	Réhabilitation de la route Nationale N°1 : Ngaoundéré-Garoua	166	2024	2027	MINTP
Axes d'intervention	Développement des industries extractives				
Objectif stratégique	Le Gouvernement entend mettre en œuvre les grands projets d'extraction de première génération. Cette mise en œuvre se fera à travers les orientations suivantes : (i) la sécurisation accrue des conventions minières au terme d'un audit général qui devrait proposer une réorientation de la politique d'attribution des conventions minières aux transnationales et l'obligation de souscription des contrats de couverture ; (ii) une valorisation accrue des matériaux de construction issus du secteur minier local ; (iii) la poursuite de l'inventaire du potentiel géologique national par la production et la mise à jour des cartes à grande échelle (Échelles supérieures ou égales à 1/200 000) pour faciliter l'exploration des gisements et la diversification des minerais et des matériaux miniers ; (iv) un renforcement des capacités institutionnelles à travers la mise à niveau complète des équipements des laboratoires nationaux de recherche du secteur.				
01	Exploitation du fer de Kribi	425	2023	/	MINMIDT
02	Exploitation du fer de Mbalam	5 500	2024	/	MINMIDT

N°	Projets	Coût total (en milliards)	Durée de mise en Œuvre		Maitre d'ouvrage
			Début	Fin	
Axes d'intervention	Développement des infrastructures / Modernisation urbaine				
Objectif stratégique	Le Gouvernement entend mettre sur pied un programme de modernisation urbaine (Urban Renewal Program) afin de développer des villes connectées, inclusives et résilientes, faciliter l'accès à la propriété foncière et immobilière, promouvoir des programmes de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, et veiller au respect des outils de planification urbaine (plan d'urbanisation, plan d'occupation des sols, plan de secteurs, etc.).				
			Début	Fin	
01	Projet de mobilité urbaine dans la ville de Douala	137	2024	2028	MINH DU
02	Projet de construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen (section urbaine)	300	2024	2028	MINH DU
03	Projet de construction de la voie de contournement de Yaoundé	794,5	2024	2028	MINH DU

Source : MINEPAT

Annexe 4 : Prévvision de la ventilation des dépenses publiques par secteur pour la période 2023-2025 (données en milliards de FCFA)

	LF (Ord_2022)			2023			2024			2025		
	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total
Secteurs sociaux	894,37	166,54	1060,91	897,96	108,35	1006,31	967,22	103,91	1071,13	1004,66	125,39	1130,04
<i>Dont :</i>												
<i>Education</i>	701,88	53,05	754,93	701,09	37,57	738,66	761,45	39,3	800,75	793,73	49,03	842,75
<i>Santé</i>	111,16	89,32	200,48	112,04	45,42	157,46	115,74	43	158,74	118,44	52,85	171,28
<i>Développement Social</i>	36,51	12,94	49,44	38,14	15,78	53,91	39,27	11,81	51,07	40,23	11,51	51,74
<i>Culture, sports et loisirs</i>	44,82	11,24	56,06	46,69	9,59	56,28	50,77	9,8	60,57	52,27	12	64,27
Production et commerce	68,67	109,09	177,76	99,59	90,66	190,24	89,77	106,72	196,49	92,8	118,16	210,96
<i>Dont :</i>												
<i>Secteur rural</i>	46,09	100,41	146,49	50,76	82,6	133,36	52,36	88,56	140,92	54,13	93,88	148,01
<i>Industries et services</i>	22,58	8,68	31,26	48,83	8,06	56,88	37,41	18,16	55,57	38,67	24,28	62,95
Infrastructures Productives	102,2	879,66	981,86	105,41	905,16	1010,57	106,56	886,81	993,37	107,78	800,01	907,79
Administration générale et financière	125,9	97,56	223,46	130,24	94,1	224,33	137,8	106,78	244,58	141,43	191,21	332,64
Défense et Sécurité	339,51	8,85	348,36	363,69	14	377,69	394,39	14,52	408,9	410,44	13,97	424,41
Souveraineté & et Gouvernance	204,07	42,57	246,64	205,6	40,45	246,05	210,94	36,98	247,93	213,86	44,88	258,74
<i>Dont :</i>												
<i>Souveraineté</i>	86,76	17,34	104,1	86,47	15,9	102,37	88,32	13,31	101,63	89,28	15,62	104,9
<i>Gouvernance</i>	117,31	25,24	142,55	119,13	24,55	143,68	122,63	23,67	146,3	124,58	29,26	153,84
Total Ministères	1734,72	1304,28	3038,99	1802,49	1252,72	3055,21	1906,68	1255,71	3162,4	1970,97	1293,62	3264,59
CHAPITRES COMMUNS	1164,34	114,72	1307,85	1257	116,58	1373,58	1327,95	135	1462,95	1448,25	108,8	1557,05
ESPACE BUDGETAIRE	0	0	0	0	10	10	0	103,5	103,5	0	200	200
TOTAL HORS DETTE	2927,84	1419	4346,84	3088,27	1379,3	4467,57	3263,42	1494,21	4757,63	3448,01	1602,42	5050,43

Source : MINFI

Annexe 5 : Pr vision de la structure des d penses publiques par secteur pour la p riode 2023-2025 (donn es en pourcentage)

	LF (Ord_2022)			2023			2024			2025		
	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total
Secteurs sociaux	30,5	11,7	24,4	29,1	7,9	22,5	29,6	7,0	22,5	29,1	7,8	22,4
<i>Dont:</i>												
<i>Education</i>	24,0	3,7	17,4	22,7	2,7	16,5	23,3	2,6	16,8	23,0	3,1	16,7
<i>Sant�</i>	3,8	6,3	4,6	3,6	3,3	3,5	3,5	2,9	3,3	3,4	3,3	3,4
<i>D�veloppement Social</i>	1,2	0,9	1,1	1,2	1,1	1,2	1,2	0,8	1,1	1,2	0,7	1,0
<i>Culture, sports et loisirs</i>	1,5	0,8	1,3	1,5	0,7	1,3	1,6	0,7	1,3	1,5	0,7	1,3
Production et commerce	2,3	7,7	4,1	3,2	6,6	4,3	2,8	7,1	4,1	2,7	7,4	4,2
<i>Dont :</i>												
<i>Secteur rural</i>	1,6	7,1	3,4	1,6	6,0	3,0	1,6	5,9	3,0	1,6	5,9	2,9
<i>Industries et services</i>	0,8	0,6	0,7	1,6	0,6	1,3	1,1	1,2	1,2	1,1	1,5	1,2
Infrastructures Productives	3,5	62,0	22,6	3,4	65,6	22,6	3,3	59,3	20,9	3,1	49,9	18,0
Administration g�n�rale et financi�res	4,3	6,9	5,1	4,2	6,8	5,0	4,2	7,1	5,1	4,1	11,9	6,6
D�fense et S�curit�	11,6	0,6	8,0	11,8	1,0	8,5	12,1	1,0	8,6	11,9	0,9	8,4
Souverainet� et Gouvernance	7,0	3,0	5,7	6,7	2,9	5,5	6,5	2,5	5,2	6,2	2,8	5,1
<i>Dont :</i>												
<i>Souverainet�</i>	3,0	1,2	2,4	2,8	1,2	2,3	2,7	0,9	2,1	2,6	1,0	2,1
<i>Gouvernance</i>	4,0	1,8	3,3	3,9	1,8	3,2	3,8	1,6	3,1	3,6	1,8	3,0
Total Minist�res	59,2	91,9	69,9	58,4	90,8	68,4	58,4	84,0	66,5	57,2	80,7	64,6
CHAPITRES COMMUNS	39,8	8,1	30,1	40,7	8,5	30,7	40,7	9,0	30,7	42,0	6,8	30,8
ESPACE BUDGETAIRE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,2	0,0	6,9	2,2	0,0	12,5	4,0
TOTAL HORS DETTE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : MINFI